



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Projet de renouvellement urbain du secteur Prévert - Ville de Bassens

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. b) Opération d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha et dont la SDP est comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup>	L'opération prévoit l'aménagement global de 13 756 m <sup>2</sup> de SDP dédiés à du logement individuel et collectif. Le programme prévoit également la démolition de logements (8731 m <sup>2</sup> ), d'une salle communale (688 m <sup>2</sup> ) et la réhabilitation de 7 533 m <sup>2</sup> de logements, la construction d'un PALS de 450 m <sup>2</sup> , le tout sur un périmètre d'environ 8 ha.
41a) Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités ou plus	Le projet comprend la mise en oeuvre de 88 places aériennes sur les espaces publics et 148 places aériennes sur les îlots privés.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet correspond au renouvellement urbain du secteur Prévert à Bassens, sur un périmètre s'étend sur 8 hectares. Ce projet de densification en logements et de réaménagement des espaces publics entre dans le cadre plus large du renouvellement urbain du quartier prioritaire de l'Avenir.

Le projet de renouvellement urbain du secteur Prévert prévoit :

- La démolition de 133 logements représentant 8 731 m<sup>2</sup> de SDP
- La démolition de deux salles publiques représentant 1 288 m<sup>2</sup> de SDP (dont une de 600 m<sup>2</sup> déjà démolie)
- La réhabilitation de 66 logements représentant 7 533 m<sup>2</sup> de SDP
- La réhabilitation récente de 12 logements
- La création de 171 logements (collectifs et individuels) représentant 13 756 m<sup>2</sup> de SDP
- La requalification et la modification de la voirie publique (création de barreaux complémentaires de desserte interne du quartier)
- La construction du PALS (Pôle d'Animation et de Lien Social) représentant 450 m<sup>2</sup> dont 200 m<sup>2</sup> de reconversion de logements de fonction

## 4.2 Objectifs du projet

Le secteur Prévert s'insère au sein du quartier de l'Avenir inscrit comme quartier prioritaire politique de la ville de Bassens et de Bordeaux Métropole.

Le projet est un renouvellement urbain qui vise à réhabiliter un parc de logements obsolètes et à remplacer les logements les plus délabrés par la construction de logements neufs ainsi qu'à requalifier les espaces publics. Le projet prévoit en phase d'exploitation de disposer d'une offre en logements réhabilités et neuf supplémentaires de 38 logements. Il offre des logements qualitatifs en préservant et en valorisant les espaces verts, dans un secteur bien desservi et amené à renforcer son rôle de pôle central du nord du centre-bourg de la commune.

Ce projet répond à plusieurs besoins, notamment de produire des logements supplémentaires, de renforcer et sécuriser les déplacements doux et d'offrir des espaces verts valorisés et aménagés, lieux de rencontre et d'apaisement. Le projet fait l'objet d'une zone urbaine spécifique au PLU de Bordeaux Métropole (UP60) et répond au POA Habitat du PLU. Il apporte une trame verte bénéfique au paysage, au cadre de vie et aux déplacements doux.

Pour plus de précisions se reporter à la notice environnementale en annexe 7.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet comprend plusieurs étapes d'intervention :

- La démolition de 133 logements représentant 8 731 m<sup>2</sup> de SDP
- La démolition de deux salles publiques représentant 1 288 m<sup>2</sup> de SDP (dont une de 600 m<sup>2</sup> déjà démolie)
- La réhabilitation de 66 logements représentant 7 533 m<sup>2</sup> de SDP
  - La réhabilitation récente de 12 logements
- La requalification de la voirie publique et des voies d'accès aux îlots
- Le raccordement aux réseaux secs et humides communautaires en collaboration avec les concessionnaires
- La création de 171 logements (collectifs et individuels) représentant 13 756 m<sup>2</sup> de SDP
- La mise en oeuvre d'aménagement paysagers et d'une voie verte périphérique
- La construction du PALS (Pôle d'Animation et de Lien Social) représentant 450 m<sup>2</sup> dont 200 m<sup>2</sup> de reconversion de logements de fonction

Pour plus de précisions se reporter à la notice environnementale en annexe 7.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit en phase d'exploitation de disposer d'une offre en logements réhabilités de 66 logements (7 533 m<sup>2</sup>), en plus de 12 logements récemment réhabilités, et de 171 logements neufs (13 756 m<sup>2</sup>) soit 38 logements supplémentaires suite aux démolitions et par rapport à l'état actuel.

Le projet répond aux besoins de stationnement sur les espaces publics et les îlots privés en cohérence et conformité avec les prescriptions du PLU de BM.

Le projet prévoit la requalification des espaces publics et la création de voirie complémentaire à la voirie interne de desserte du secteur.

Le projet prévoit un parti d'aménagement paysager consacrant une très large place aux espaces verts et paysagers apportant des lieux de rencontre et de vie apaisés. L'aménagement des espaces publics renforce et sécurise les déplacements doux et l'intermodalité.

Le projet améliore les conditions de logements, de déplacement et le cadre de vie des habitants.

Pour plus de précisions se reporter à la notice environnementale en annexe 7.



#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à :

- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Permis de construire

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Périmètre total du site	8 ha
Surfaces démolies	SDP de 10 019 m <sup>2</sup>
Surfaces réhabilitées	SDP de 7 533 m <sup>2</sup>
Nouvelles constructions (logements)	SDP de 13 756 m <sup>2</sup>
Construction d'un PALS	450 m <sup>2</sup> dont 200 m <sup>2</sup> de reconversion
Places de stationnement public créées	88 places aériennes
Places de stationnement privé créées	148 places aériennes

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Quartier Prévert  
Rue de la pomme d'or / Rue Moura/  
Rue Lafayette / Rue Prévert /  
Rue Yves Montand  
33 530 BASSENS

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

BASSENS

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

BASSENS

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans un rayon de 4 kms, le seul site pouvant avoir un lien écologique (en raison de la proximité et similarité de contexte) avec le secteur Prévert correspond à la ZNIEFF des coteaux de Lormont située à 4 kms.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bassens n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un parc, une réserve ou une zone de conservation halieutique.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bassens est dotée d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la commune de Bassens - 2013 - 2018 validé en juin 2013. Le secteur Prévert présente une ambiance sonore modérée et n'est pas recensé comme site à enjeu.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie nord du périmètre du projet est concernée par la servitude de protection associée au monument historique "Château Morin" situé au nord du quartier (château hors périmètre du projet, en ruine suite à un incendie) .
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le diagnostic des zones humides réalisé selon les critères réglementaires "végétation" et "pédologie" a mis en exergue l'absence de zone humide sur le périmètre du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bassens accueille à proximité des quais de Garonne de nombreuses activités industrielles. Elle est ainsi concernée par deux PPRT : • PPRT de Bassens : DPA, FORESA et SIMOREP : le périmètre du projet n'est pas concerné par ce PPRT • PPRT de CEREXAGRI : le périmètre du projet n'est pas concerné par ce PPRT  La commune de Bassens est couverte par le PPRI de la Presqu'île d'Ambès. Le périmètre du projet n'est pas concerné par ce PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'est pas concerné par un site BASOL ni BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Conformément à l'arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005, la commune de Bassens est incluse dans la zone de répartition des eaux du bassin Adour Garonne, pour l'aquifère Oligocène Entre Deux Mers.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'est pas situé dans le périmètre d'un captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'est pas concerné par un site inscrit.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à 1,8 km à l'est du site FR200700 La Garonne 200681 et à 1.6 kms au sud-est du site FR7200686 Marais du Bec d'Ambès.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'est pas concerné par un site classé.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est un aménagement de surface qui ne comprend pas d'ouvrages souterrains donc aucun prélèvement des eaux souterraines en phase travaux et exploitation n'est prévu à ce jour. La programmation sera alimentée depuis le réseau d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est un aménagement de surface qui ne comprend pas d'ouvrages souterrains, aucune fouille pouvant impacter les masses d'eaux souterraines durant les travaux ni aucun ouvrage souterrain en phase exploitation n'est prévue à ce jour.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bilan des terres n'est pas encore connu à l'heure actuelle mais le projet est un aménagement de surface qui ne devrait pas présenter de mouvements des terres notables.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bilan des terres n'est pas encore connu à l'heure actuelle mais le projet est un aménagement de surface qui ne devrait pas présenter de mouvements des terres notables.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic écologique et zones humides a été mené sur un cycle de 6 mois de mars à septembre. Il a montré le caractère urbanisé du périmètre du projet avec une faible valeur écologique. En revanche, il a mis en exergue la présence d'arbres avec gîtes potentiels de chiroptères en bordure nord et sud du périmètre du projet et d'oiseaux (2 espèces). La conception du plan masse permet d'éviter ces arbres et de les intégrer. La phase travaux peut occasionner des dérangements de la faune. La trame verte et paysagère prévue sera bénéfique à la faune. Se reporter à la notice en annexe 7.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne présente pas d'incidence écologique sur les sites Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consiste en du renouvellement urbain d'un secteur résidentiel déjà urbanisé et artificialisé. Le projet paysager consacre une large place aux aménagements paysagers et espaces verts (bilan des surfaces non disponible à ce jour).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par les PPRT existants sur la commune de Bassens.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet est concerné par le risque de gonflement des argiles (aléa faible à moyen). Il n'est pas concernée par le PPRI de la presqu'île d'Ambès.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'est pas concerné par un site pollué connu.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit le renouvellement des logements et des espaces publics. Il représente un gain de 38 logements par rapport à l'état actuel. Ces habitants supplémentaires représenteront des véhicules en plus. Ce gain est trop faible pour avoir des incidences significatives sur le trafic et le réseau de voirie.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La nature du projet de renouvellement urbain n'a pas vocation à créer du bruit. Les cartes de bruit de BM ont montré que la zone présente des niveaux sonores modérés. Le périmètre du projet n'est pas concerné par un site à enjeu au PPBE de Bassens.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet correspond à la requalification des espaces publics et au renouvellement des logements. Il ne générera pas de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet correspond à la requalification des espaces publics et au renouvellement des logements. Il ne générera pas de nuisances vibratoires.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet correspond à la requalification des espaces publics et au renouvellement des logements. Les émissions lumineuses seront équivalentes aux émissions lumineuses actuelles (générées par les logements et l'éclairage public). Le remplacement progressif de l'éclairage public par des leds et de l'éclairage bi-puissance (baisse intensité en milieu de nuit) est prévu.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet ne comprend pas d'infrastructures de transport ou d'activités industrielles pouvant générer des polluants atmosphériques.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est une opération de renouvellement urbain qui ne générera pas de rejets liquides.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet génèrera des eaux usées, comme à l'état actuel, qui seront collectées dans le réseau communautaire en concertation avec Bordeaux Métropole.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet génèrera des ordures ménagères, comme à l'état actuel, qui seront collectées en accord avec le service de collecte de Bordeaux Métropole.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie nord du périmètre du projet est concernée par le périmètre de protection du château Morin (MH). Ce périmètre, retranscrit comme servitude au PLU de BM, fait l'objet de prescriptions prises en compte dans la conception du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est une opération de renouvellement urbain d'un secteur résidentiel déjà urbanisé. Il ne modifie pas l'usage des sols.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le renouvellement du secteur Prévert s'insère dans un contexte plus large du renouvellement urbain du quartier de l'Avenir, inscrit comme quartier prioritaire. On peut noter le projet de démolition - reconstruction - extension de l'école Rosa Bonheur, le projet de renouvellement urbain du quartier Prévôt, le programme immobilier "Villas Caudalie", le projet urbain de la Lisière Nord, les aménagements extérieurs de surface du hameau des Sources, la réhabilitation de la cité Beauval en cours (se reporter à la notice environnementale en annexe 7 pour plus de détails).

Les incidences cumulées sont positives en phase d'exploitation pour le milieu humain, le cadre de vie et les mobilités. En phase chantier, les nuisances peuvent se cumuler. La ville de Bassens et Bordeaux Métropole qui travaillent en étroite collaboration veilleront à limiter au maximum les nuisances des chantiers pour les riverains.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- **Mesure d'évitement : Evitement des arbres à gîtes potentiel à chiroptères et à oiseaux (Chardonnet élégant et Verdier d'Europe) et intégration de ces arbres au projet paysager**

- **Mesure de réduction : Respect d'un calendrier en phase travaux** pour la faune = pas d'intervention sur les espaces verts au printemps (mars à juillet) période de nidification des oiseaux et des chauves-souris

Se reporter à la notice environnementale en annexe 7 pour plus détails

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Se reporter à la notice environnementale en annexe 7.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Notice environnementale
Annexe 8 : Diagnostic écologique par SIMETHIS
Annexe 9 : Diagnostic technique et urbain du quartier Prévert
Annexe 10 : Etude de faisabilité des lots 3 et 4B

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

**PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU SECTEUR PREVERT**

**COMMUNE DE BASSENS**

**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS**

**ARTICLE L.122-3 ET TABLEAU ANNEXE A L'ARTICLE R.122-2 DU CODE DE  
L'ENVIRONNEMENT**



Juillet 2019

Indices	Date	Objet de l'indice	Document		
			Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
0	16/04/2019	Dossier version provisoire	DBJ	DBJ	CDR
1	22/07/2019	Dossier version définitive	DBJ	DBJ	CDR





## 4.2 Objectifs du projet

Le secteur Prévert s'insère au sein du quartier de l'Avenir inscrit comme quartier prioritaire politique de la ville de Bassens et de Bordeaux Métropole.

Le projet est un renouvellement urbain qui vise à réhabiliter un parc de logements obsolètes et à remplacer les logements les plus délabrés par la construction de logements neufs ainsi qu'à requalifier les espaces publics. Le projet prévoit en phase d'exploitation de disposer d'une offre en logements réhabilités et neuf supplémentaires de 38 logements. Il offre des logements qualitatifs en préservant et en valorisant les espaces verts, dans un secteur bien desservi et amené à renforcer son rôle de pôle central du nord du centre-bourg de la commune.

Ce projet répond à plusieurs besoins, notamment de produire des logements supplémentaires, de renforcer et sécuriser les déplacements doux et d'offrir des espaces verts valorisés et aménagés, lieux de rencontre et d'apaisement. Le projet fait l'objet d'une zone urbaine spécifique au PLU de Bordeaux Métropole (UP60) et répond au POA Habitat du PLU. Il apporte une trame verte bénéfique au paysage, au cadre de vie et aux déplacements doux.

Pour plus de précisions se reporter à la notice environnementale en annexe 7.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet comprend plusieurs étapes d'intervention :

- La démolition de 133 logements représentant 8 731 m<sup>2</sup> de SDP
- La démolition de deux salles publiques représentant 1 288 m<sup>2</sup> de SDP (dont une de 600 m<sup>2</sup> déjà démolie)
- La réhabilitation de 66 logements représentant 7 533 m<sup>2</sup> de SDP
- La réhabilitation récente de 12 logements
- La requalification de la voirie publique et des voies d'accès aux îlots
- Le raccordement aux réseaux secs et humides communautaires en collaboration avec les concessionnaires
- La création de 171 logements (collectifs et individuels) représentant 13 756 m<sup>2</sup> de SDP
- La mise en oeuvre d'aménagement paysagers et d'une voie verte périphérique
- La construction du PALS (Pôle d'Animation et de Lien Social) représentant 450 m<sup>2</sup> dont 200 m<sup>2</sup> de reconversion de logements de fonction

Pour plus de précisions se reporter à la notice environnementale en annexe 7.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit en phase d'exploitation de disposer d'une offre en logements réhabilités de 66 logements (7 533 m<sup>2</sup>), en plus de 12 logements récemment réhabilités, et de 171 logements neufs (13 756 m<sup>2</sup>) soit 38 logements supplémentaires suite aux démolitions et par rapport à l'état actuel.

Le projet répond aux besoins de stationnement sur les espaces publics et les îlots privés en cohérence et conformité avec les prescriptions du PLU de BM.

Le projet prévoit la requalification des espaces publics et la création de voirie complémentaire à la voirie interne de desserte du secteur.

Le projet prévoit un parti d'aménagement paysager consacrant une très large place aux espaces verts et paysagers apportant des lieux de rencontre et de vie apaisés. L'aménagement des espaces publics renforce et sécurise les déplacements doux et l'intermodalité.

Le projet améliore les conditions de logements, de déplacement et le cadre de vie des habitants.

Pour plus de précisions se reporter à la notice environnementale en annexe 7.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à :

- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Permis de construire

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Périmètre total du site	8 ha
Surfaces démolies	SDP de 10 019 m <sup>2</sup>
Surfaces réhabilitées	SDP de 7 533 m <sup>2</sup>
Nouvelles constructions (logements)	SDP de 13 756 m <sup>2</sup>
Construction d'un PALS	450 m <sup>2</sup> dont 200 m <sup>2</sup> de reconversion
Places de stationnement public créées	88 places aériennes
Places de stationnement privé créées	148 places aériennes

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Quartier Prévert  
Rue de la pomme d'or / Rue Moura/  
Rue Lafayette / Rue Prévert /  
Rue Yves Montand  
33 530 BASSENS

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 4° 9 1' 20 " 72 Lat. - 0° 5 1' 53 " 59

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

BASSENS

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

BASSENS

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans un rayon de 4 kms, le seul site pouvant avoir un lien écologique (en raison de la proximité et similarité de contexte) avec le secteur Prévert correspond à la ZNIEFF des coteaux de Lormont située à 4 kms.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bassens n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un parc, une réserve ou une zone de conservation halieutique.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bassens est dotée d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la commune de Bassens - 2013 - 2018 validé en juin 2013. Le secteur Prévert présente une ambiance sonore modérée et n'est pas recensé comme site à enjeu.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie nord du périmètre du projet est concernée par la servitude de protection associée au monument historique "Château Morin" situé au nord du quartier (château hors périmètre du projet, en ruine suite à un incendie) .
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le diagnostic des zones humides réalisé selon les critères réglementaires "végétation" et "pédologie" a mis en exergue l'absence de zone humide sur le périmètre du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bassens accueille à proximité des quais de Garonne de nombreuses activités industrielles. Elle est ainsi concernée par deux PPRT : • PPRT de Bassens : DPA, FORESA et SIMOREP : le périmètre du projet n'est pas concerné par ce PPRT • PPRT de CEREXAGRI : le périmètre du projet n'est pas concerné par ce PPRT  La commune de Bassens est couverte par le PPRI de la Presqu'île d'Ambes. Le périmètre du projet n'est pas concerné par ce PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'est pas concerné par un site BASOL ni BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Conformément à l'arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005, la commune de Bassens est incluse dans la zone de répartition des eaux du bassin Adour Garonne, pour l'aquifère Oligocène Entre Deux Mers.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'est pas situé dans le périmètre d'un captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'est pas concerné par un site inscrit.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à 1,8 km à l'est du site FR200700 La Garonne 200681 et à 1.6 kms au sud-est du site FR7200686 Marais du Bec d'Ambès.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'est pas concerné par un site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est un aménagement de surface qui ne comprend pas d'ouvrages souterrains donc aucun prélèvement des eaux souterraines en phase travaux et exploitation n'est prévu à ce jour. La programmation sera alimentée depuis le réseau d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est un aménagement de surface qui ne comprend pas d'ouvrages souterrains, aucune fouille pouvant impacter les masses d'eaux souterraines durant les travaux ni aucun ouvrage souterrain en phase exploitation n'est prévue à ce jour.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bilan des terres n'est pas encore connu à l'heure actuelle mais le projet est un aménagement de surface qui ne devrait pas présenter de mouvements des terres notables.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bilan des terres n'est pas encore connu à l'heure actuelle mais le projet est un aménagement de surface qui ne devrait pas présenter de mouvements des terres notables.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic écologique et zones humides a été mené sur un cycle de 6 mois de mars à septembre. Il a montré le caractère urbanisé du périmètre du projet avec une faible valeur écologique. En revanche, il a mis en exergue la présence d'arbres avec gîtes potentiels de chiroptères en bordure nord et sud du périmètre du projet et d'oiseaux (2 espèces). La conception du plan masse permet d'éviter ces arbres et de les intégrer. La phase travaux peut occasionner des dérangements de la faune. La trame verte et paysagère prévue sera bénéfique à la faune. Se reporter à la notice en annexe 7.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne présente pas d'incidence écologique sur les sites Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en du renouvellement urbain d'un secteur résidentiel déjà urbanisé et artificialisé. Le projet paysager consacre une large place aux aménagements paysagers et espaces verts (bilan des surfaces non disponible à ce jour).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par les PPRT existants sur la commune de Bassens.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet est concerné par le risque de gonflement des argiles (aléa faible à moyen). Il n'est pas concernée par le PPRI de la presqu'île d'Ambès.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'est pas concerné par un site pollué connu.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit le renouvellement des logements et des espaces publics. Il représente un gain de 38 logements par rapport à l'état actuel. Ces habitants supplémentaires représenteront des véhicules en plus. Ce gain est trop faible pour avoir des incidences significatives sur le trafic et le réseau de voirie.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La nature du projet de renouvellement urbain n'a pas vocation à créer du bruit. Les cartes de bruit de BM ont montré que la zone présente des niveaux sonores modérés. Le périmètre du projet n'est pas concerné par un site à enjeu au PPBE de Bassens.



	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet correspond à la requalification des espaces publics et au renouvellement des logements. Il ne générera pas de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet correspond à la requalification des espaces publics et au renouvellement des logements. Il ne générera pas de nuisances vibratoires.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet correspond à la requalification des espaces publics et au renouvellement des logements. Les émissions lumineuses seront équivalentes aux émissions lumineuses actuelles (générées par les logements et l'éclairage public). Le remplacement progressif de l'éclairage public par des leds et de l'éclairage bi-puissance (baisse intensité en milieu de nuit) est prévu.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne comprend pas d'infrastructures de transport ou d'activités industrielles pouvant générer des polluants atmosphériques.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est une opération de renouvellement urbain qui ne générera pas de rejets liquides.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet générera des eaux usées, comme à l'état actuel, qui seront collectées dans le réseau communautaire en concertation avec Bordeaux Métropole.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet générera des ordures ménagères, comme à l'état actuel, qui seront collectées en accord avec le service de collecte de Bordeaux Métropole.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie nord du périmètre du projet est concernée par le périmètre de protection du château Morin (MH). Ce périmètre, retranscrit comme servitude au PLU de BM, fait l'objet de prescriptions prises en compte dans la conception du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est une opération de renouvellement urbain d'un secteur résidentiel déjà urbanisé. Il ne modifie pas l'usage des sols.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le renouvellement du secteur Prévert s'insère dans un contexte plus large du renouvellement urbain du quartier de l'Avenir, inscrit comme quartier prioritaire. On peut noter le projet de démolition - reconstruction - extension de l'école Rosa Bonheur, le projet de renouvellement urbain du quartier Prévôt, le programme immobilier "Villas Caudalie", le projet urbain de la Lisière Nord, les aménagements extérieurs de surface du hameau des Sources, la réhabilitation de la cité Beauval en cours (se reporter à la notice environnementale en annexe 7 pour plus de détails).

Les incidences cumulées sont positives en phase d'exploitation pour le milieu humain, le cadre de vie et les mobilités. En phase chantier, les nuisances peuvent se cumuler. La ville de Bassens et Bordeaux Métropole qui travaillent en étroite collaboration veilleront à limiter au maximum les nuisances des chantiers pour les riverains.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- **Mesure d'évitement : Evitement des arbres à gîtes potentiel à chiroptères et à oiseaux (Chardonnet élégant et Verdier d'Europe) et intégration de ces arbres au projet paysager**

- **Mesure de réduction : Respect d'un calendrier en phase travaux** pour la faune = pas d'intervention sur les espaces verts au printemps (mars à juillet) période de nidification des oiseaux et des chauves-souris

Se reporter à la notice environnementale en annexe 7 pour plus détails

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Se reporter à la notice environnementale en annexe 7.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Notice environnementale Annexe 8 : Diagnostic écologique par SIMETHIS Annexe 9 : Diagnostic technique et urbain du quartier Prévert Annexe 10 : Etude de faisabilité des lots 3 et 4B

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Bassens

le,

Signature

**PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU SECTEUR PREVERT**

**COMMUNE DE BASSENS**

**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS**

**ARTICLE L.122-3 ET TABLEAU ANNEXE A L'ARTICLE R.122-2 DU CODE DE  
L'ENVIRONNEMENT**



**ANNEXES OBLIGATOIRES**

Juillet 2019





**ANNEXE 1 : INFORMATIONS RELATIVES**  
**AU MAITRE D'OUVRAGE**





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de  
l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

#### Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

#### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio  
n

Nom de la voie

ESPLANADE CHARLES DE GAULLE

Code postal

3 3 0 4 5

Localité

BORDEAUX CEDEX

Pays

FRANCE

Tél

Fax

Courriel

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

DEFOUG

Prénom

Anne-Hélène

Qualité

Cheffe de projet renouvellement urbain de Bassens quartier de l'Avenir

Tél

05.57.80.81.69 / 06.77.92.28.93

Fax

05.57.80.81.58

Courriel

ahdefoug@bordeaux-metropole.fr

**En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.**

## Co-maîtrise d'ouvrage

--

--

--

--

--

--

--

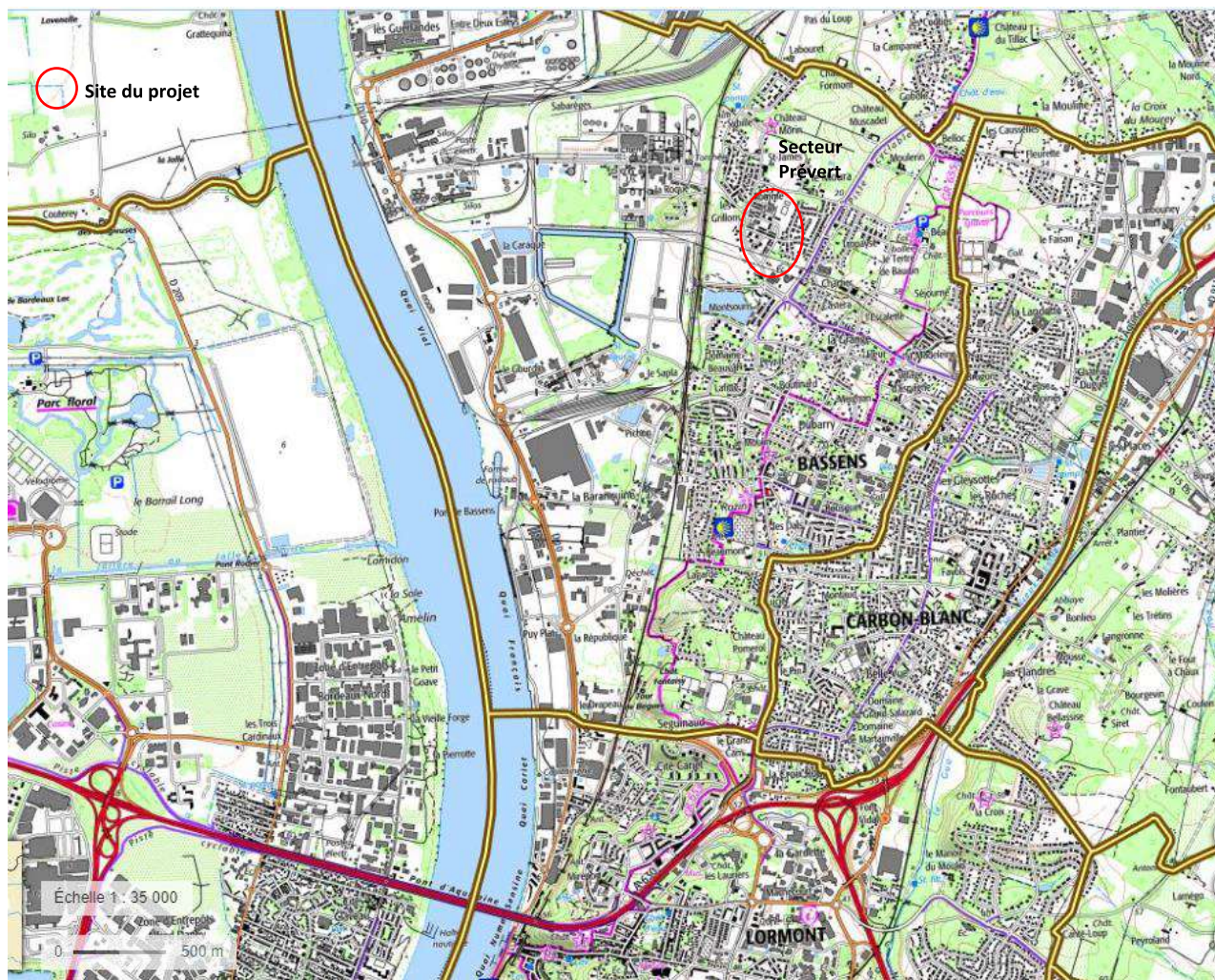
--

## **ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION**



# ANNEXE 2

## PLAN DE SITUATION



Localisation du secteur Prévert à Bassens sur fond aérien (source : Geoportail)





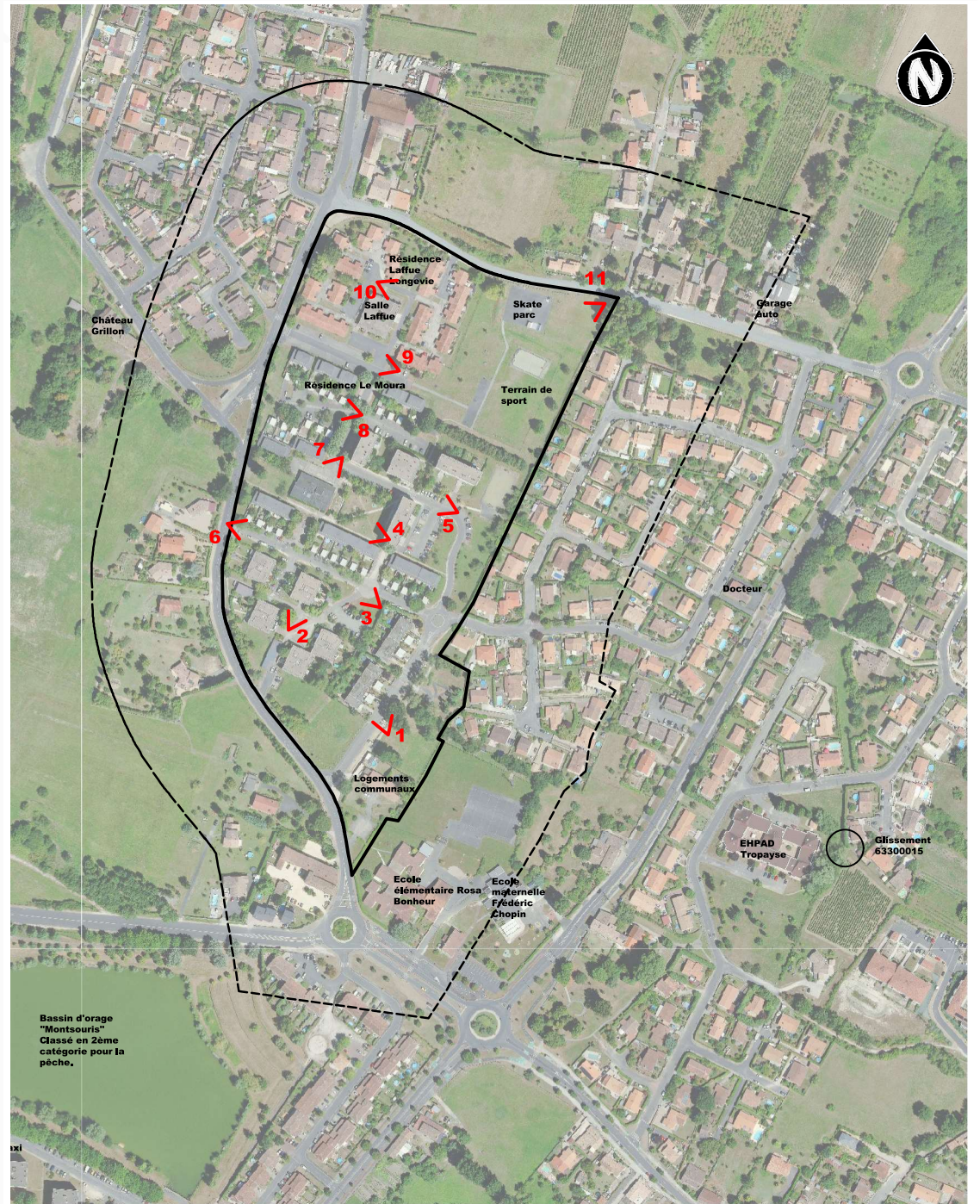
Vue aérienne du périmètre d'étude du secteur Prévart (source : Googlemap.fr)



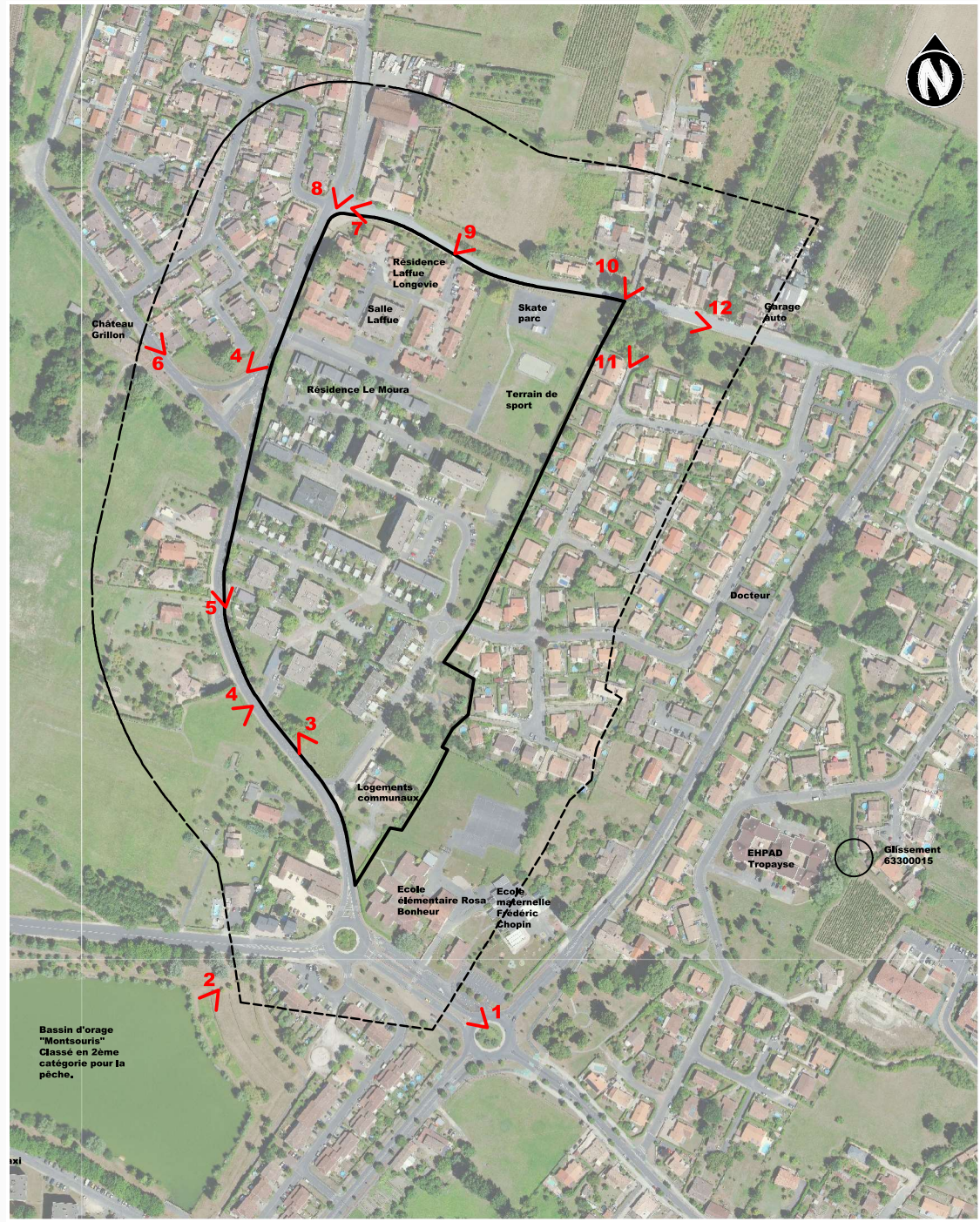
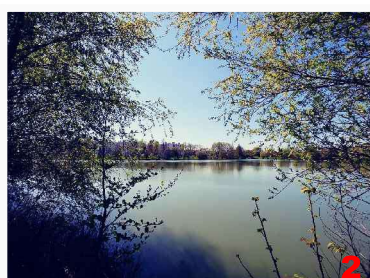


**ANNEXE 3 : REPORTAGE**  
**PHOTOGRAPHIQUE**











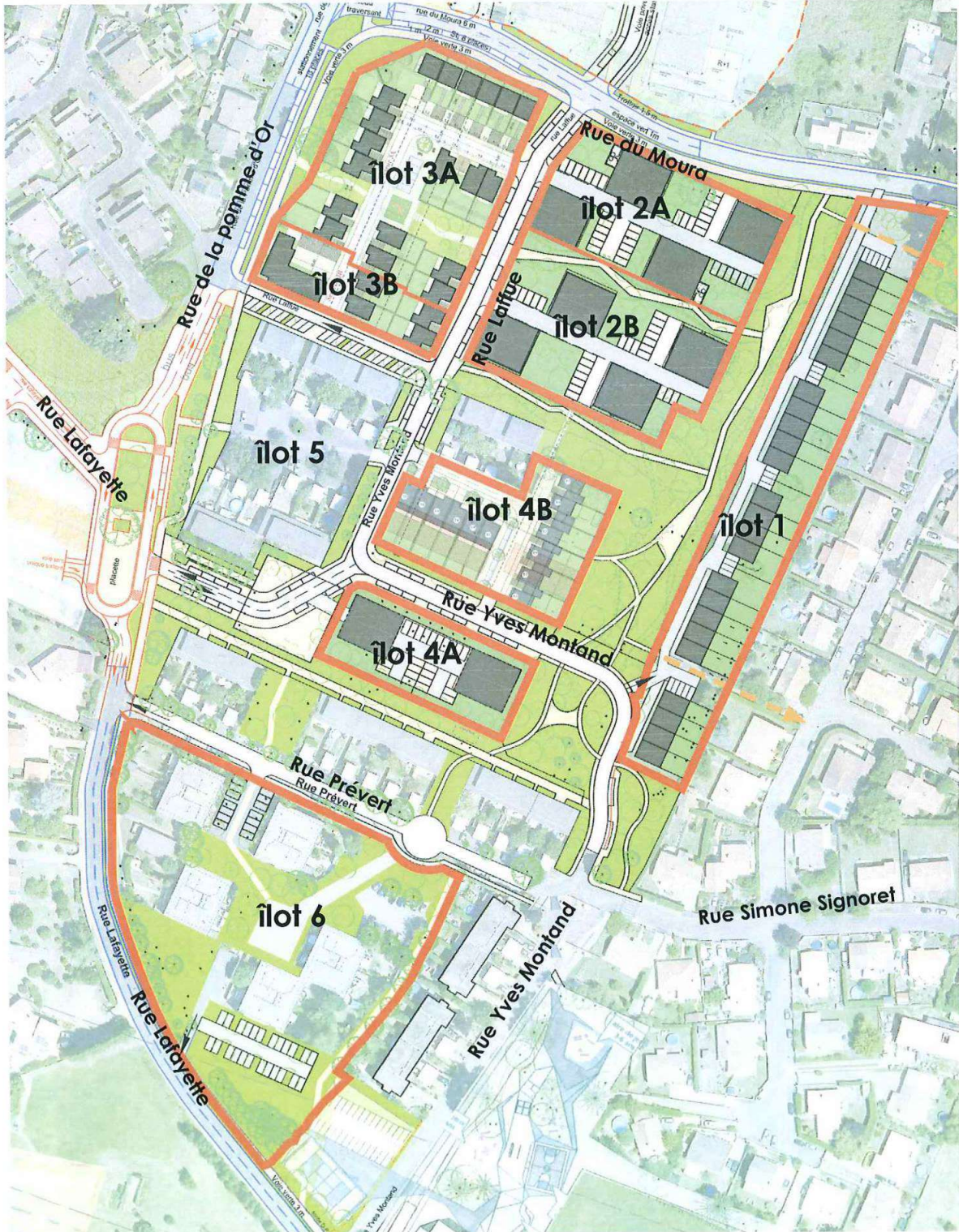


## **ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET**

# ANNEXE 4

## PLAN DU PROJET

### COMPOSITION DES ÎLOTS





# PLAN MASSE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT version 2015



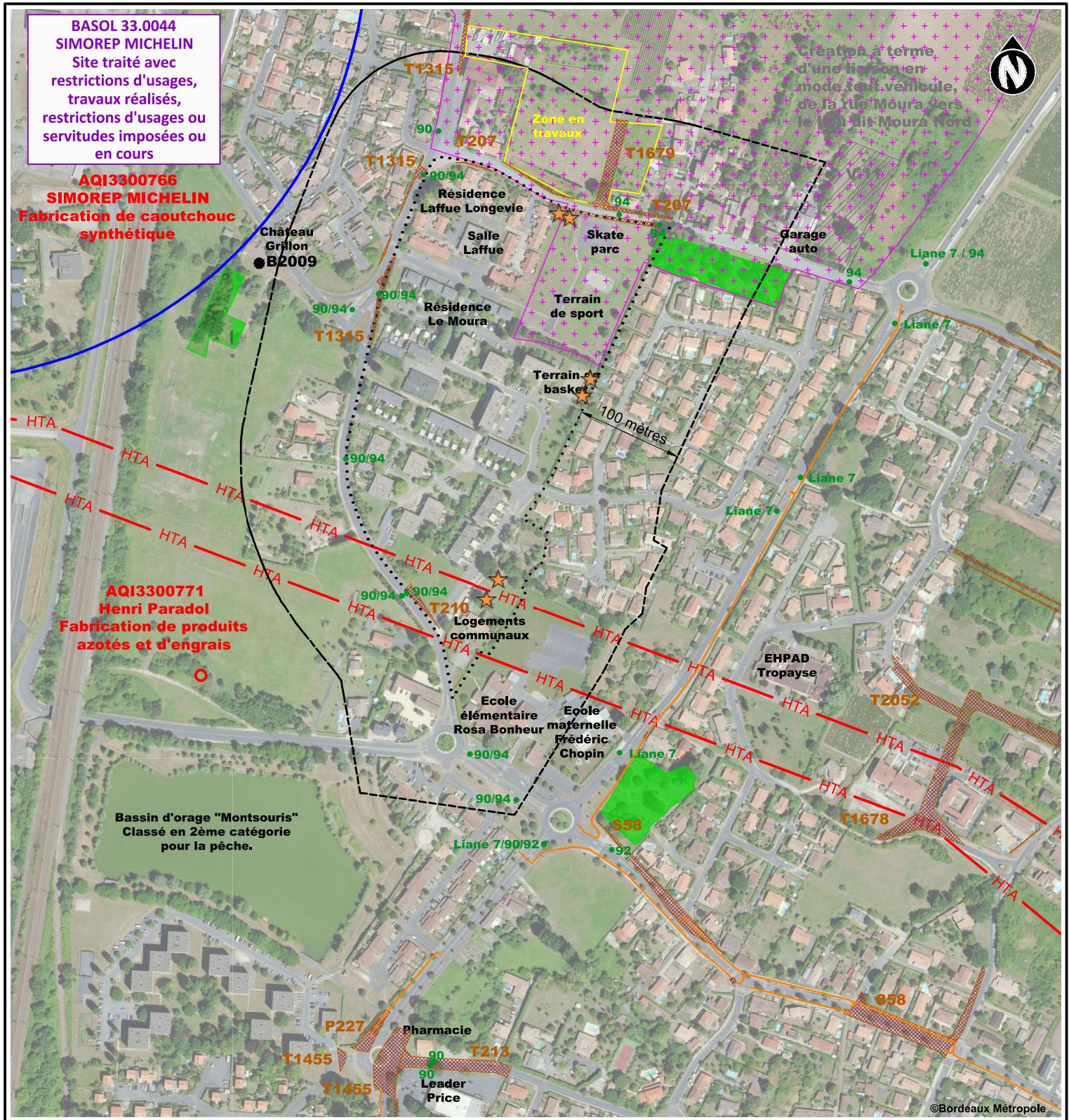




## **ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS**







- |     |  |       |                                       |
|-----|--|-------|---------------------------------------|
| ⋯⋯⋯ | Périmètre du projet  | ▲     | Site Biasis                           |
| ⌘   | Monuments historiques inscrits/classés et périmètre de protection                                  | ○     | Site Basol                            |
| ●   | Eléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection architecturale | HTA — | Ligne Haute tension                   |
| ■   | Espaces boisés classés   | ▨     | Emplacement réservé de voirie         |
| —   | Servitudes résultant de l'établissement des risques technologiques                                 | ▨     | Servitude de localisation             |
| ⋯⋯⋯ | Bande de 100 mètres  | ●     | Arrêt bus                             |
|     |  | —     | Piste cyclable                        |
|     |  | ★     | Arbres à gîtes potentiels chiroptères |



ANNEXE 5 - PLAN DES ABORDS





**ANNEXE 6 : LOCALISATION DU PROJET**  
**PAR RAPPORT AU SITE NATURA 2000 LE PLUS**  
**PROCHE**



## Zonages de protection

Diagnostic écologique  
Commune de Bassens  
Secteur Prévert - Septembre 2018



-  Périmètre d'étude
-  Réseau hydrographique
-  Zone tampon de 5 km
-  Site Natura 2000 - Directive Habitat

## **ANNEXE 7 : NOTICE ENVIRONNEMENTALE**





**PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU SECTEUR PREVERT**

**COMMUNE DE BASSENS**

**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS**

**ARTICLE L.122-3 ET TABLEAU ANNEXE A L'ARTICLE R.122-2 DU CODE DE  
L'ENVIRONNEMENT**



**NOTICE ENVIRONNEMENTALE DE PRESENTATION DU SITE, DU PROJET ET DE  
SES INCIDENCES POTENTIELLES**

Juillet 2019

Indices	Date	Objet de l'indice	Document		
			Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
0	16/04/2019	Dossier version provisoire	DBJ	DBJ	CDR
1	22/07/2019	Dossier version définitive	DBJ	DBJ	CDR

## **SOMMAIRE GENERAL**

1	PREAMBULE.....	5
2	LOCALISATION .....	5
3	RUBRIQUES APPLICABLES DU TABLEAU DES SEUILS ET CRITERES ANNEXE A L'ARTICLE R.122-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET DIMENSIONNEMENT CORRESPONDANT DU PROJET.....	8
4	CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET .....	8
4.1	Nature du projet.....	8
4.2	Contexte et objectifs du projet .....	12
4.3	Description du projet.....	12
4.3.1	Dans sa phase de réalisation .....	12
4.3.2	Dans sa phase d'exploitation.....	14
5	SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION ENVISAGEE.....	19
5.1	Occupation et usages des sols actuels .....	19
5.2	Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée.....	19
5.2.1	Le milieu naturel.....	19
5.2.2	Le milieu physique.....	25
5.2.3	Les risques naturels.....	27
5.2.4	Le patrimoine culturel .....	29
5.2.5	Les activités humaines et les risques technologiques.....	29
5.2.6	Les nuisances sonores .....	30
5.2.7	Les mobilités.....	32
5.2.8	Sites et sols pollués.....	34
5.2.9	Synthèse : la zone du projet et ses abords.....	37
6	CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE.....	39
6.1	Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes.....	39
6.1.1	Incidences sur les ressources naturelles .....	39
6.1.2	Incidences sur le milieu naturel.....	39
6.1.3	Incidences sur les risques naturels.....	40
6.1.4	Incidences sur l'environnement humain et le cadre de vie .....	40
6.1.5	Incidences sur les pollutions.....	41
6.1.6	Incidences sur le patrimoine culturel et paysager .....	41
6.1.7	Effets sur les déplacements.....	41
6.2	Les incidences du projet identifiées sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus.....	41
7	SYNTHESE-AUTO EVALUATION.....	42

## **TABLE DES ILLUSTRATIONS**

Figure 1 : Localisation du site du projet (source : Geoportail) .....	5
Figure 2 : Localisation du secteur Prévert à Bassens sur fond aérien (source : Geoportail) .....	5
Figure 3 : Localisation du réseau de desserte du secteur Prévert (source : diagnostic technique, juin 2013) .....	6
Figure 4 : Vue aérienne du périmètre du projet Prévert (source : Googlemap.fr) .....	7
Figure 5 : Plan de masse du projet de renouvellement urbain du secteur Prévert .....	9
Figure 6 : Composition du projet de renouvellement urbain du secteur Prévert .....	10
Figure 7 : Plan de principe du renouvellement urbain du quartier prioritaire de l'Avenir .....	11
Figure 8 : Synthèse du renouvellement urbain du quartier prioritaire de l'Avenir .....	12
Figure 9 : Plan des déplacements projetés .....	14
Figure 10 : Plan de la desserte en transports en commun projetée .....	15
Figure 11 : Perspectives d'insertion paysagère et urbaine de l'îlot 3 (Etude de faisabilité, Nechtan, mars 2018) .....	16
Figure 12 : Perspectives d'insertion paysagère et urbaine des îlots 3 et 4 (Etude de faisabilité, Nechtan, mars 2018) .....	17
Figure 13 : Perspectives d'insertion paysagère et urbaine de l'îlot 4 (Etude de faisabilité, Nechtan, mars 2018) .....	18
Figure 14 : Tableau de synthèse des ZNIEFF et ZICO dans un rayon de 5 kms (source : diagnostic écologique Simethis) .....	19
Figure 15 : Cartographie des ZNIEFF et ZICO dans un rayon de 5 kms (source : diagnostic écologique Simethis) .....	20
Figure 16 : Cartographie des zonages réglementaires dans un rayon de 5 kms (source : diagnostic écologique Simethis) .....	21
Figure 17 : Les grandes continuités écologiques du SCOT de Bordeaux Métropole .....	22
Figure 18 : Cartographie des habitats naturels (source : diagnostic écologique par Simethis) .....	23
Figure 19 : Cartographie de de synthèse des enjeux écologiques (source : diagnostic écologique Simethis) .....	24
Figure 20 : Courbes de niveaux (source : geoportail.fr) .....	25
Figure 21 : Altitude des terrains du secteur de Bassens (source : cartes-topographiques.fr) .....	25
Figure 22 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000ème du BRGM .....	26
Figure 23 : Localisation des captages d'eau et leur usages (étude sites et sols pollués par Arcagée, mars 2014) .....	27
Figure 24- : Carte de l'aléa gonflement des argiles du secteur Prévert (source : infoterre.brgm.fr) .....	27
Figure 25 : Extrait de la carte de synthèse des évènements inondation (PPRI Presqu'île d'Ambès) .....	28
Figure 26 : Monuments historique et sites archéologiques (source : base SIGMA) .....	29
Figure 27 : Bruit industriel : Indicateur Lden (période 24h) - Zones susceptibles de dépasser la valeur de seuil .....	30
Figure 28 : Bruit ferroviaire : Indicateur Lden (période 24h) - Zones susceptibles de dépasser la valeur de seuil .....	30
Figure 29 : Bruit routier : Indicateur Lden (période 24h) - Zones susceptibles de dépasser la valeur de seuil .....	30
Figure 30 : Cartographie des zones à enjeux, extrait du PPEB de Bassens .....	31
Figure 31 : Parcours piéton su secteur Prévert (source : diagnostic technique et urbain, janvier 2013) .....	32
Figure 32 : Offre en stationnement actuel (source : diagnostic technique et urbain, janvier 2013) .....	33
Figure 33 : Extrait du plan de zonage du PLU de Bordeaux Métropole .....	34
Figure 34 : Carte de synthèse des enjeux .....	38



# 1 PREAMBULE

La présente note porte sur le projet de renouvellement urbain du secteur Prévert sur la commune de Bassens en Gironde.

Le projet d'aménagement s'insère dans un secteur résidentiel péri-urbain au nord du centre-ville de Bassens.

Le projet est envisagé et porté par Bordeaux Métropole dans le cadre plus large du renouvellement urbain du quartier prioritaire de l'Avenir, avec le concours de la ville de Bassens.

# 2 LOCALISATION

Le projet est situé sur la commune de Bassens dans le département de la Gironde, au sein de la région Nouvelle Aquitaine.

Le site du projet est situé au nord de la commune, à 1,5 km au nord du centre bourg, à proximité des axes de déplacement structurants Nord Sud, dans un environnement de lotissements pavillonnaires, et de secteurs à urbaniser (Saint James, Prévot).

Figure 1 : Localisation du site du projet (source : Geoportail)

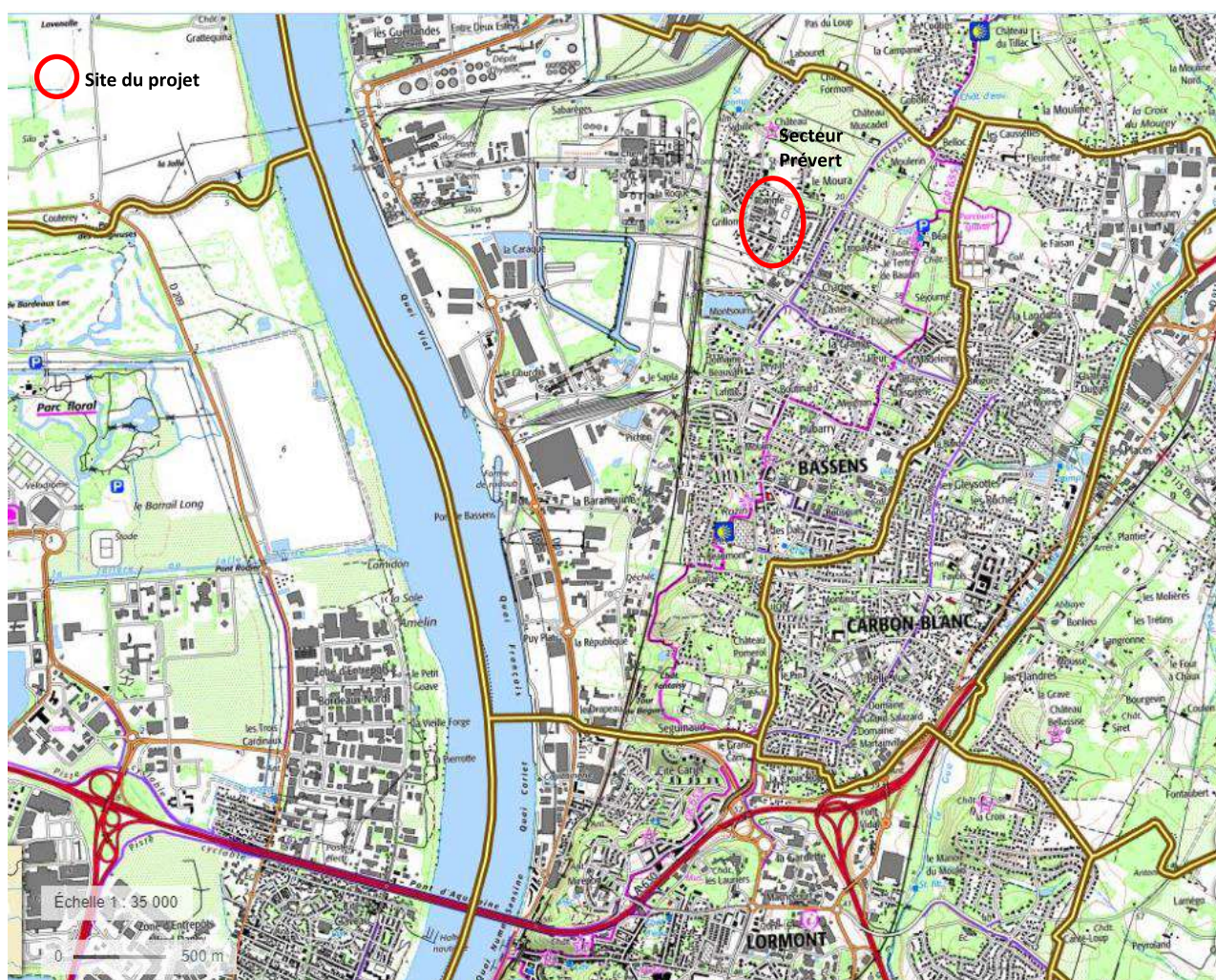


Figure 2 : Localisation du secteur Prévert à Bassens sur fond aérien (source : Geoportail)



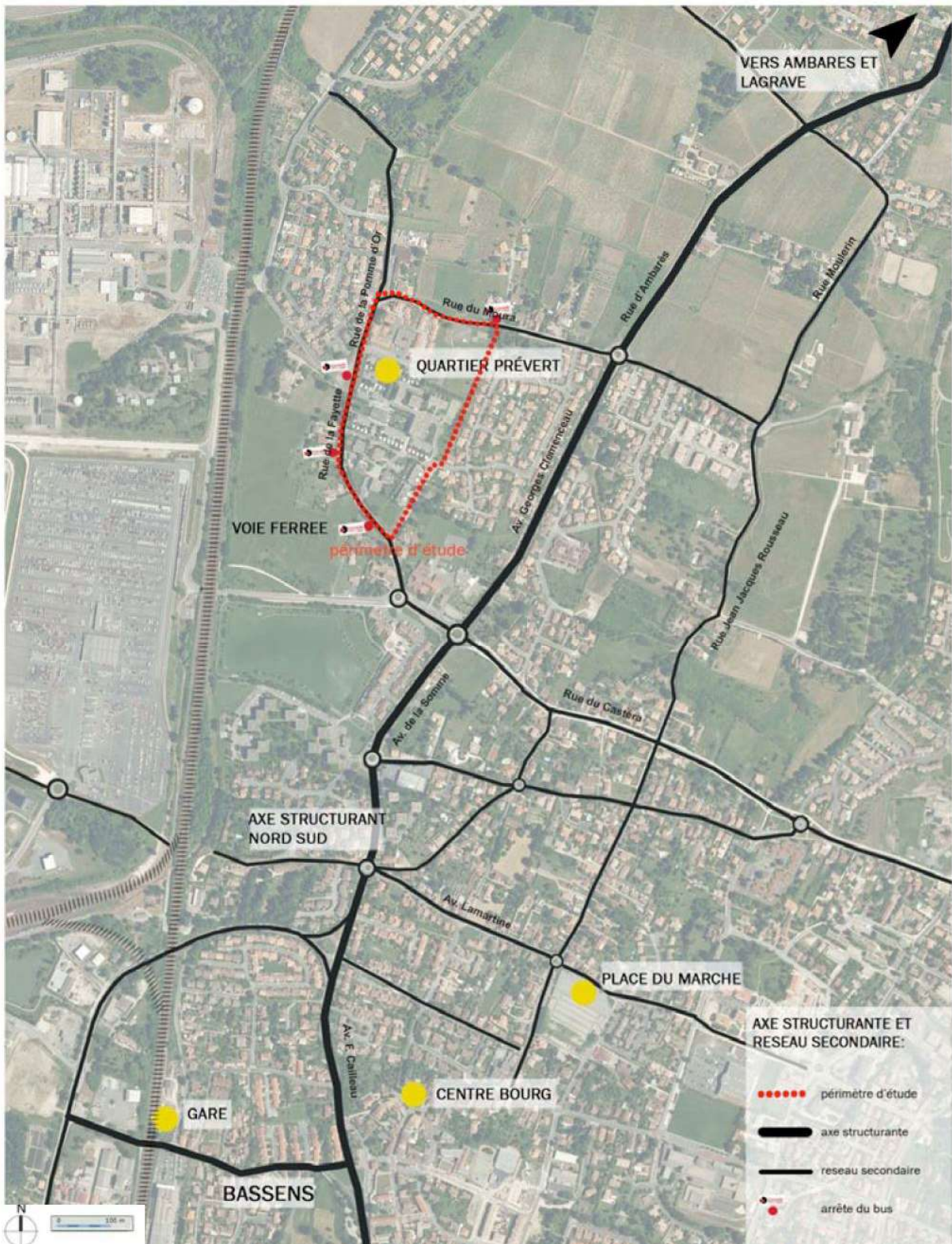


Figure 3 : Localisation du réseau de desserte du secteur Prévart (source : diagnostic technique, juin 2013)



Le périmètre du projet est bordé par les voies suivantes :

- La rue du Moura au nord
- La rue de la Pomme d'or à l'ouest
- La rue de Lafayette au sud-ouest
- Des pavillons bordant la rue Jacques Brel à l'est



Figure 4 : Vue aérienne du périmètre du projet Prévart (source : Googlemap.fr)

Le site est localisé sur le plan de situation en annexe 2. Le projet et ses abords sont visibles sur le plan des abords en annexe 4.



### 3 RUBRIQUES APPLICABLES DU TABLEAU DES SEUILS ET CRITERES ANNEXE A L'ARTICLE R.122-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET DIMENSIONNEMENT CORRESPONDANT DU PROJET

Le projet s'étend sur un périmètre de 9,9 hectares et prévoit la création d'une surface de plancher de 17 956 m<sup>2</sup>. Il entre dans les rubriques suivantes de la nomenclature cas par cas :

<u>N° de rubrique et sous rubrique</u>	<u>Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique</u>
<b>39° b)</b> Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme est comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup>	L'opération prévoit l'aménagement global de 13 756 m <sup>2</sup> de SDP dédiés uniquement à du logement individuel et collectif. Le programme » prévoit également la démolition de logements (8731 m <sup>2</sup> ), de deux salles communales (1 288 m <sup>2</sup> ) et la réhabilitation de 7 533 m <sup>2</sup> de logements, le tout sur un périmètre d'environ 8 ha
<b>41 a)</b> Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités ou plus	Le projet prévoit la création de 68 places de stationnement sur les espaces publics

## 4 CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

### 4.1 NATURE DU PROJET

Le projet correspond au renouvellement urbain du secteur Prévert à Bassens. Ce projet de densification en logements et de réaménagement des espaces publics entre dans le cadre plus large du renouvellement urbain du quartier prioritaire de l'Avenir.

Le projet Prévert prévoit :

- La démolition de 133 logements représentant 8 731 m<sup>2</sup> de SDP
- La démolition de deux salles publiques représentant 1 288 m<sup>2</sup> de SDP dont une salle de 600 m<sup>2</sup> déjà démolie,
- La réhabilitation de 66 logements représentant 7 533 m<sup>2</sup> de SDP ainsi que 12 logements déjà réhabilités,
- La création de 171 logements (collectifs et individuels) représentant 13 756 m<sup>2</sup> de SDP
- La modification de la voirie publique (création de petites voies complémentaires)
- La construction du PALS (Pôle Animation et de Lien Social) représentant une SDP de 450 m<sup>2</sup> dont 200 m<sup>2</sup> de reconversion de logements communaux de fonction.

Les plans du renouvellement urbain du secteur Prévert et du quartier prioritaire de l'Avenir sont présentés dans les pages qui suivent.

Figure 5 : Plan de masse du projet de renouvellement urbain du secteur Prévert





Figure 6 : Composition du projet de renouvellement urbain du secteur Prévert

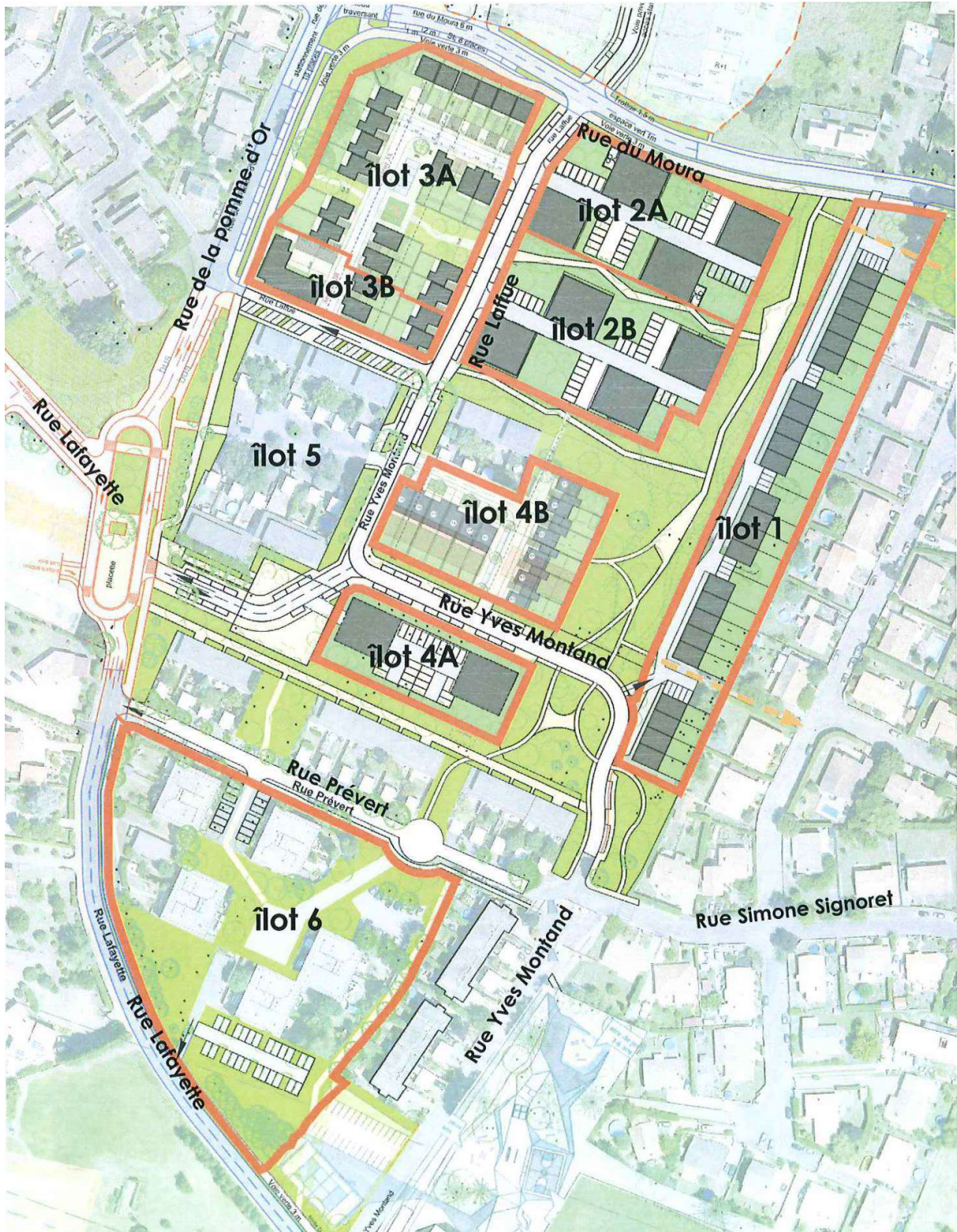




Figure 7 : Plan de principe du renouvellement urbain du quartier prioritaire de l'Avenir

PLAN DE RECOLEMENT DES OPÉRATIONS ENGAGÉES AUX ABORDS DU QUARTIER DU MOURA





## Le quartier prioritaire de l'Avenir

Lisières nord : ouverture à l'urbanisation

Prévert : projet de renouvellement urbain

Prévôt : projet d'aménagement / développement économique

Ecoles : projet de démolition-reconstruction / rénovation-extension

Hameau des Sources : projet de requalification des espaces extérieurs

Beauval : projet de renouvellement urbain



Figure 8 : Synthèse du renouvellement urbain du quartier prioritaire de l'Avenir

### 4.2 CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET

Le quartier Prévert (qui regroupe le quartier du Moura et la résidence Laffue) a vocation, par sa densité, sa porosité aux déplacements piétons et ses espaces publics, à confirmer un rôle de pôle de centralité pour les quartiers Nord de Bassens.

La desserte en bus est jugée aujourd'hui satisfaisante (proximité des arrêts et fréquence des bus).

Le projet vise à réhabiliter un parc de logements obsolètes et à remplacer les logements les plus délabrés par la construction de logements neufs.

S'insérant dans le cadre plus large du renouvellement urbain du quartier de l'Avenir, le projet du secteur Prévert vise à apporter une offre qualitative en logements, à requalifier et compléter les espaces publics, à valoriser une trame verte et paysagère, dans un secteur bien desservi et amené à renforcer son rôle de pôle central du Nord de la commune.

### 4.3 DESCRIPTION DU PROJET

#### 4.3.1 Dans sa phase de réalisation

Les études de conception du projet sont encore à un niveau de définition préliminaire. Le déroulement de la phase chantier n'est pas encore défini et sera précisé lors des phases d'études ultérieures (avant-projet et projet).

##### ➤ Accès au chantier

Les accès au chantier se feront depuis la voirie existante : rue de la Pomme d'or, rue du Moura, rue Lafayette, rue Prévert, rue Yves Montand, rue Laffue.

➤ Durée du chantier

A titre indicatif, le début prévisionnel des travaux est prévu pour fin 2019 (pour le PALS) pour une durée de 5 ans.

➤ Démolitions

Le détail des démolitions est le suivant :

- Résidence Laffue (Logévie puis Domofrance) : 61 logements semi-individuels qui vont être démolis – 2560 m<sup>2</sup> SHON
- Résidence Yves Montand (Logévie puis Domofrance) : 72 logements collectifs qui vont être démolis – 6171 m<sup>2</sup> SHON
- Salle Laffue : va être démolie. – 688 m<sup>2</sup>
- La Parenthèse : la salle a été démolie en 2017 (dans le cadre du projet) : environ – 600 m<sup>2</sup>

➤ Réhabilitations

Le détail des réhabilitations est le suivant :

- Résidence Yves Montand (Aquitanis) : 12 maisons, conservées (réhabilitées).
- Résidence Clos Prévert (Logévie, puis Domofrance) : 35 logements collectifs qui doivent être réhabilités : 3720 m<sup>2</sup> SHON
- Résidence Lafayette (Logévie puis Domofrance) : 31 logements individuels qui doivent être réhabilités : 3813 m<sup>2</sup> SHON

➤ Constructions

Le détail des constructions est le suivant :

- Logements de fonction près de l'école : vont être restructurés et agrandis pour accueillir le PALS : actuellement environ 200 m<sup>2</sup>, le PALS fera environ 450 m<sup>2</sup> donc + 250 m<sup>2</sup>
- Construction de l'îlot 1 : 24 logements individuels en R+1 de 80 m<sup>2</sup> SP donc + 1 920 m<sup>2</sup>
- Construction des îlots 2A et 2B : 80 logements collectifs en R+2+attique de 75 m<sup>2</sup> donc + 6 000 m<sup>2</sup>
- Construction des îlots 3 : 8 logements collectifs et 23 individuels : environ + 2600 m<sup>2</sup> SHON
- Construction de l'îlot 4A (24 logements collectifs) + 1 800 m<sup>2</sup>
- Construction de l'îlot 4B (12 logements individuels) : SHON + 1 186 m<sup>2</sup>

➤ Modification de la voirie existante

La voirie sera modifiée selon les aménagements suivants :

- Suppression des voies intérieures à la résidence Laffue, éventuellement également la rue Laffue (à voir)
- Création des barreaux suivants :
  - . barreau de voirie entre rue Yves Montand et rue du Moura
  - . barreau de voirie entre rue Yves Montand et rue Prévert (à l'emplacement de la Parenthèse)
  - . voies internes aux résidences

➤ Nuisances durant le chantier

La parcelle du projet s'insère dans une continuité péri-urbaine. Le secteur est constitué essentiellement de pavillons individuels, de lotissements pavillonnaires et de petits collectifs.

Les entreprises en charge des travaux devront veiller à organiser leur chantier de manière à réduire au maximum les nuisances pour les tiers. Les nuisances potentiellement présentes au cours du chantier sont précisées au chapitre 6.1.

#### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation

Le projet porté par la ville de Bassens correspond au renouvellement urbain du secteur Prévert à Bassens. Le projet prévoit en phase d'exploitation de disposer d'une offre en logements réhabilités et neuf supplémentaires de 38 logements par rapport à l'existant.

Le projet comporte une composante végétale importante par des espaces verts régulièrement présents, avec des aménagements paysagers visant à offrir des lieux de promenade et de rencontre apaisés.

En termes de mobilité en phase d'exploitation, la voirie actuelle sera maintenue (rue Yves Montand, rue Prévert, rue de la Pomme d'Or, rue Laffue, rue du Moura) complété par des tronçons complémentaires qui permettront une transparence du quartier et une desserte de l'ensemble des îlots. En termes de mode doux, les usagers pourront bénéficier des espaces verts, et notamment la « coulée verte » nord-sud, et un axe est-ouest : cheminements doux piétons vélos prévus.

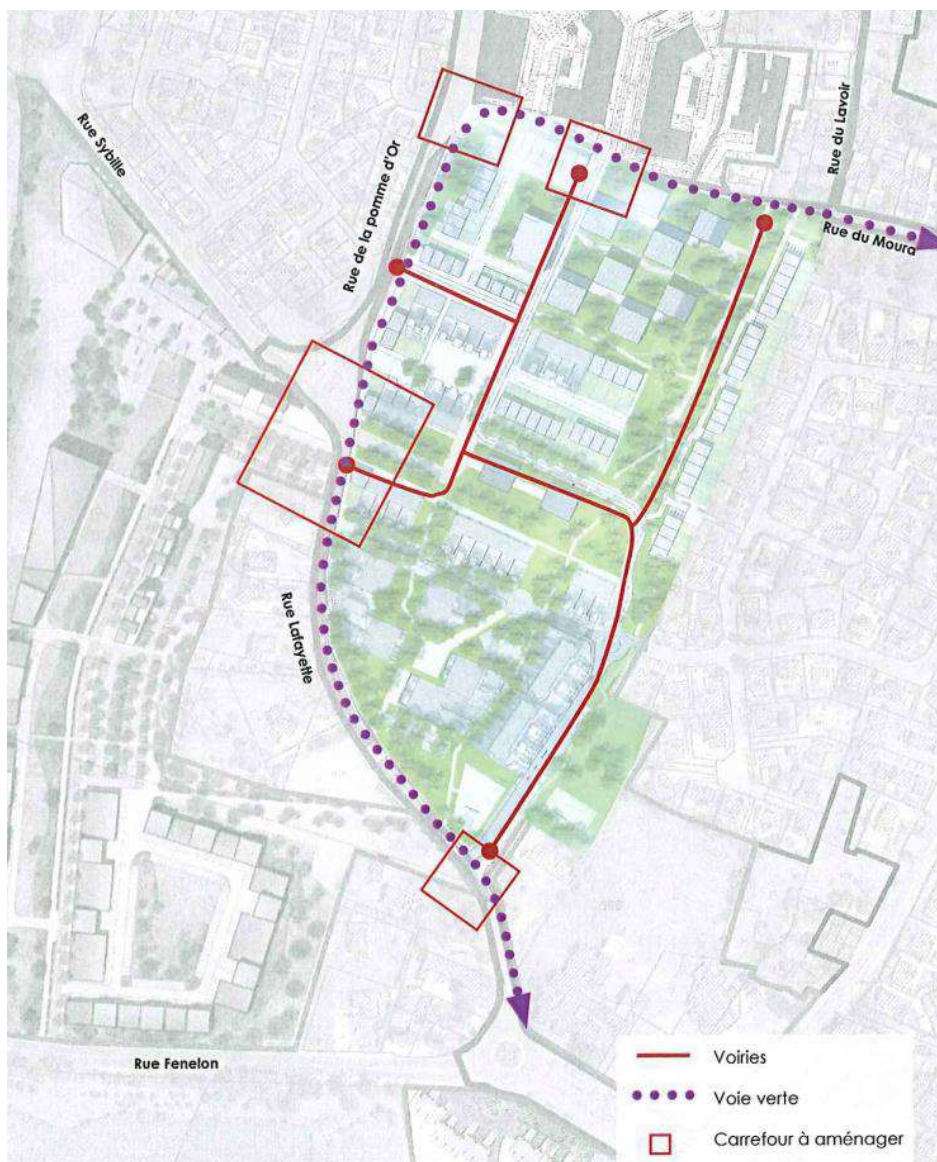


Figure 9 : Plan des déplacements projetés



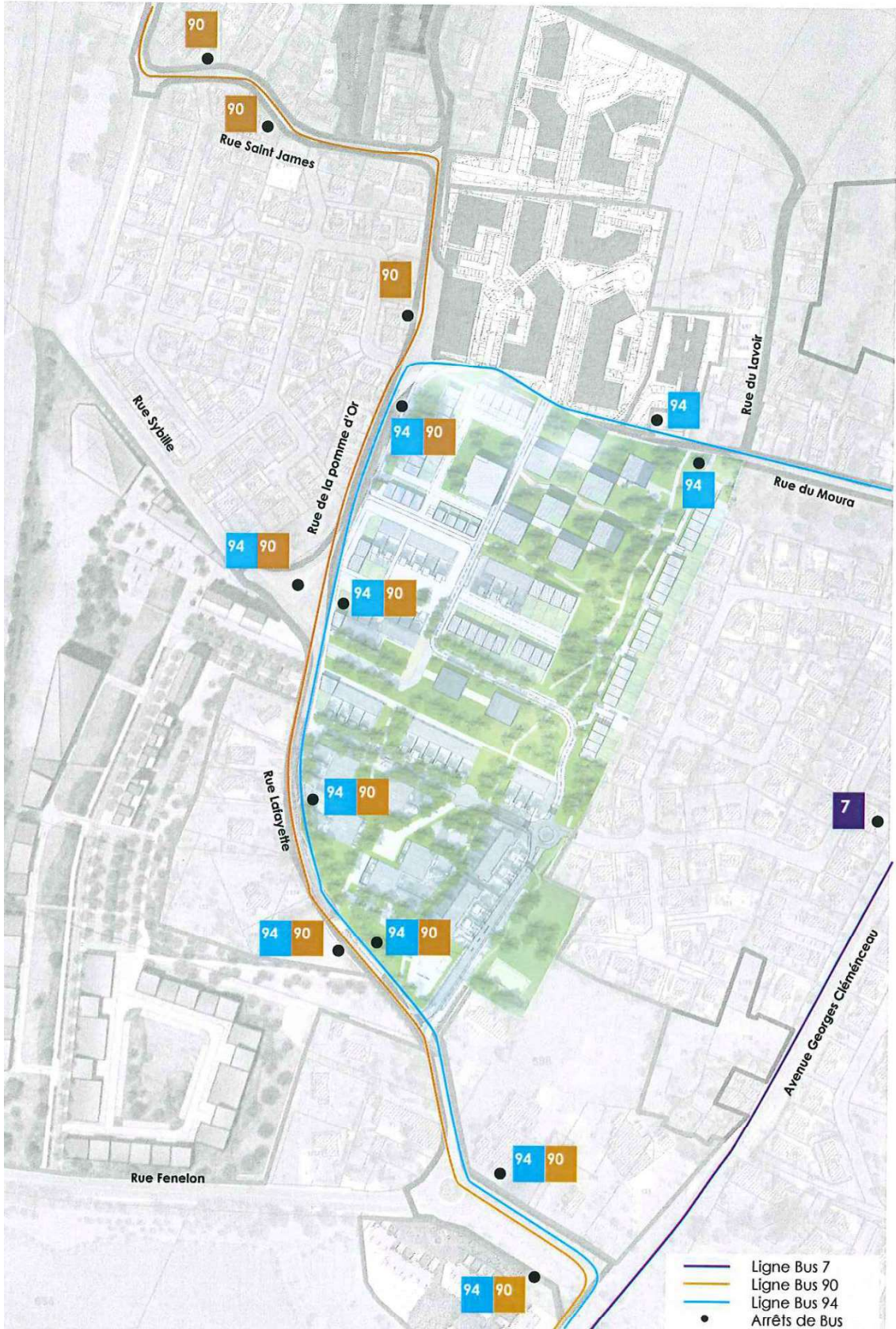


Figure 10 : Plan de la desserte en transports en commun projetée



La conception du projet a été menée en conformité avec les préconisations du PLU de Bordeaux Métropole en matière de stationnement. Les logements comprendront du stationnement privé. Du stationnement public latéral est également prévu sur la voirie publique.

Les caractéristiques des réseaux (énergies, assainissement...) seront définies lors de phases d'études ultérieures (avant-projet, projet). Des échanges ont déjà eu lieu avec les concessionnaires afin d'anticiper les besoins en réseaux.

Les illustrations suivantes permettent d'apprécier l'insertion urbaine, architecturale et paysagère du projet urbain (îlots 3 et 4).

Perspectives Secteur 3 - vue 1



Perspectives Secteur 3 - vue 2



Figure 11 : Perspectives d'insertion paysagère et urbaine de l'îlot 3 (Etude de faisabilité, Nechtan, mars 2018)





Perspectives Secteur 4 - vue 1



Figure 12 : Perspectives d'insertion paysagère et urbaine des îlots 3 et 4 (Etude de faisabilité, Nechtan, mars 2018)





Perspectives Secteur 4 - vue 3



Figure 13 : Perspectives d'insertion paysagère et urbaine de l'îlot 4 (Etude de faisabilité, Nechtan, mars 2018)

## 5 SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION ENVISAGEE

### 5.1 OCCUPATION ET USAGES DES SOLS ACTUELS

Le secteur d'étude étant en grande partie urbanisé et correspond à un quartier résidentiel qui comprend :

- Des parcs urbains arborés, des pelouses et des massifs ornementaux,
- Des jardins privés,
- Des bâtiments (habitations, abris de jardin etc.),
- Des zones imperméabilisées correspondant aux trottoirs, à la voirie, aux équipements sportifs et aux parkings.

### 5.2 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LA ZONE D'IMPLANTATION ENVISAGEE

#### 5.2.1 Le milieu naturel

##### 5.2.1.1 Zones naturelles d'inventaire

Les mesures d'inventaire ne sont pas associées à un statut de protection particulier. Il s'agit des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique), qui correspondent à des espaces particulièrement intéressants pour la flore et la faune, et des ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) qui correspondent à des espaces rassemblant d'importants effectifs d'oiseaux d'intérêt européen.

**Les zonages d'inventaires suivants sont présents à proximité immédiate du site (dans un rayon de 5 km).**

Parmi les sept périmètres cités ci-dessus, deux peuvent présenter des similarités avec le site et sont en connexion éventuelle avec celui-ci. Il s'agit de la ZNIEFF 2 - Coteaux de Lormont, Cenon et Floirac et de la ZNIEFF 1 - Coteau de Lormont. Ces deux périmètres seront pris en compte dans la poursuite des études relatives à un aménagement.

Nom et code du site	Distance au site projet	Type de milieux	Connexion écologique avec le projet
ZICO n°ZO0000621 – Marais du nord de Bordeaux et marais bordelais : Marais d'Ambès et Saint-Louis-de-Monferrand	3,4 km	Marais, prairies humides	Absence de lien écologique (milieux différents et absence de connexion via le réseau hydrographique)
ZNIEFF de type 1 n° 720008231 – Coteaux de Lormont	4 km	Coteaux calcaires	<b>Lien écologique potentiel du fait de la proximité et de la similarité de contexte (coteaux en rive droite de la Garonne)</b>
ZNIEFF de type 1 n° 720030052 – Prairies humides et plans d'eau de Blanquefort et Parempuyre	4,2 km	Marais, prairies humides	Absence de lien écologique (milieux différents et absence de connexion via le réseau hydrographique)
ZNIEFF de type 2 n° 720001964 – Zones humides d'Ambès à Saint-Louis-de-Monferrand	1,5 km	Marais, prairies humides	Absence de lien écologique (milieux différents et absence de connexion via le réseau hydrographique)
ZNIEFF de type 2 n° 720002382 – Marais du Médoc de Blanquefort à Macau	3,3 km	Marais, prairies humides	Absence de lien écologique (milieux différents et absence de connexion via le réseau hydrographique)
ZNIEFF de type 2 n° 720020119 – Coteaux de Lormont, Cenon et Floirac	4 km	Coteaux calcaires	<b>Lien écologique potentiel du fait de la proximité et de la similarité de contexte (coteaux en rive droite de la Garonne)</b>
ZNIEFF de type 2 n° 720030039 – Réseau hydrographique de la Jalle, du camp de Souge à la Garonne, et marais de Bruges	4,5 km	Marais, prairies humides	Absence de lien écologique (milieux différents et absence de connexion via le réseau hydrographique)

Figure 14 : Tableau de synthèse des ZNIEFF et ZICO dans un rayon de 5 kms (source : diagnostic écologique Simethis)



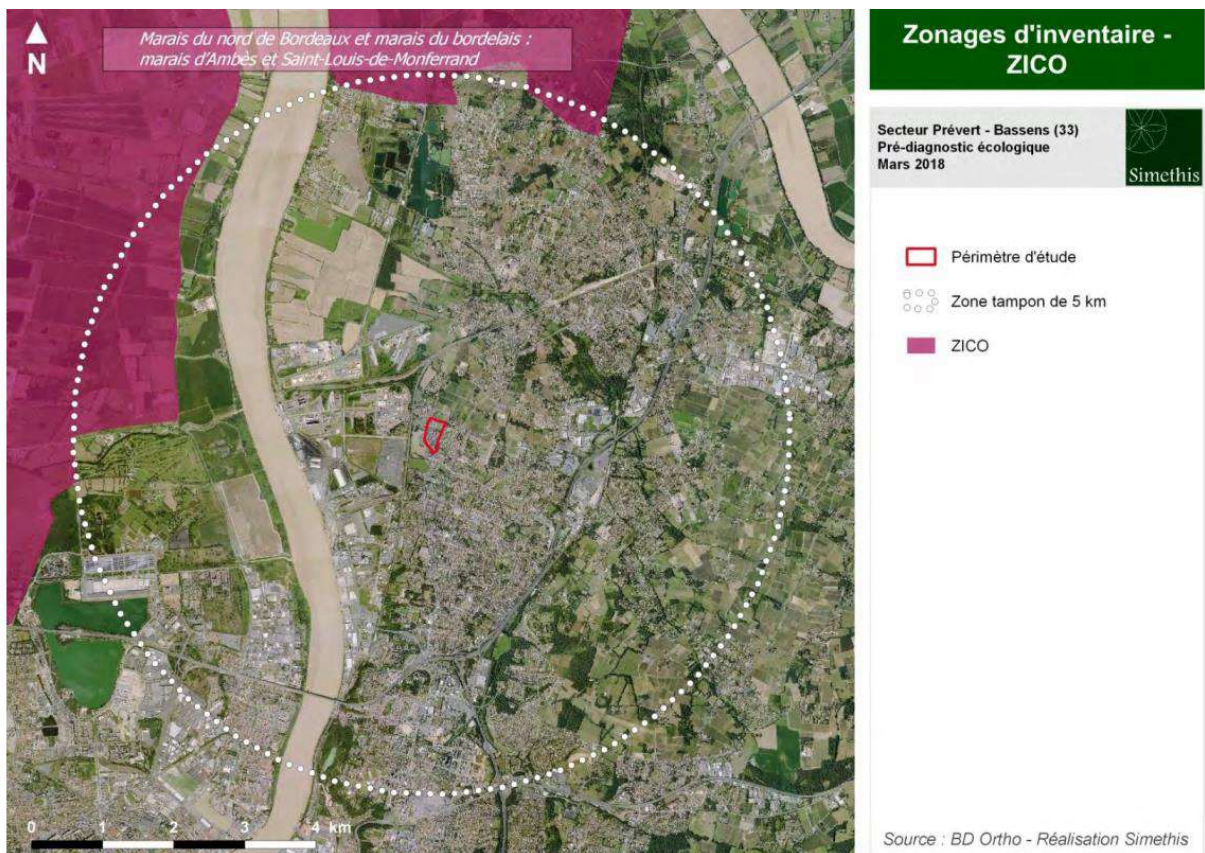


Figure 15 : Cartographie des ZNIEFF et ZICO dans un rayon de 5 kms (source : diagnostic écologique Simethis)



### 5.2.1.2 Zones de protection

Les mesures de protection assurent la préservation des espaces reconnus dans les zonages qui les caractérisent, ou soumettent toute perturbation de ces derniers à des procédures réglementaires spécifiques.

Nom et code du site	Distance au site projet	Type de milieux	Connexion écologique avec la zone d'étude
ZSC n° FR7200700 - La Garonne	1,8 km	Eaux douces fluviales	Lien écologique potentiel du fait de la proximité et de la connexion via le réseau hydrographique (bien que discontinu)
ZSC n°FR7200686 - Marais du Bec d'Ambès	1,6 km	Marais et prairies humides	Absence de lien écologique (milieux différents et absence de connexion via le réseau hydrographique)

Parmi les deux périmètres cités ci-dessus, le périmètre du site Natura 2000 de la Garonne sera pris en compte dans la poursuite des études. En effet, bien que les milieux soient très différents et plus ou moins déconnectés au vu de la différence de milieux et d'altitude, ils sont relativement proches.

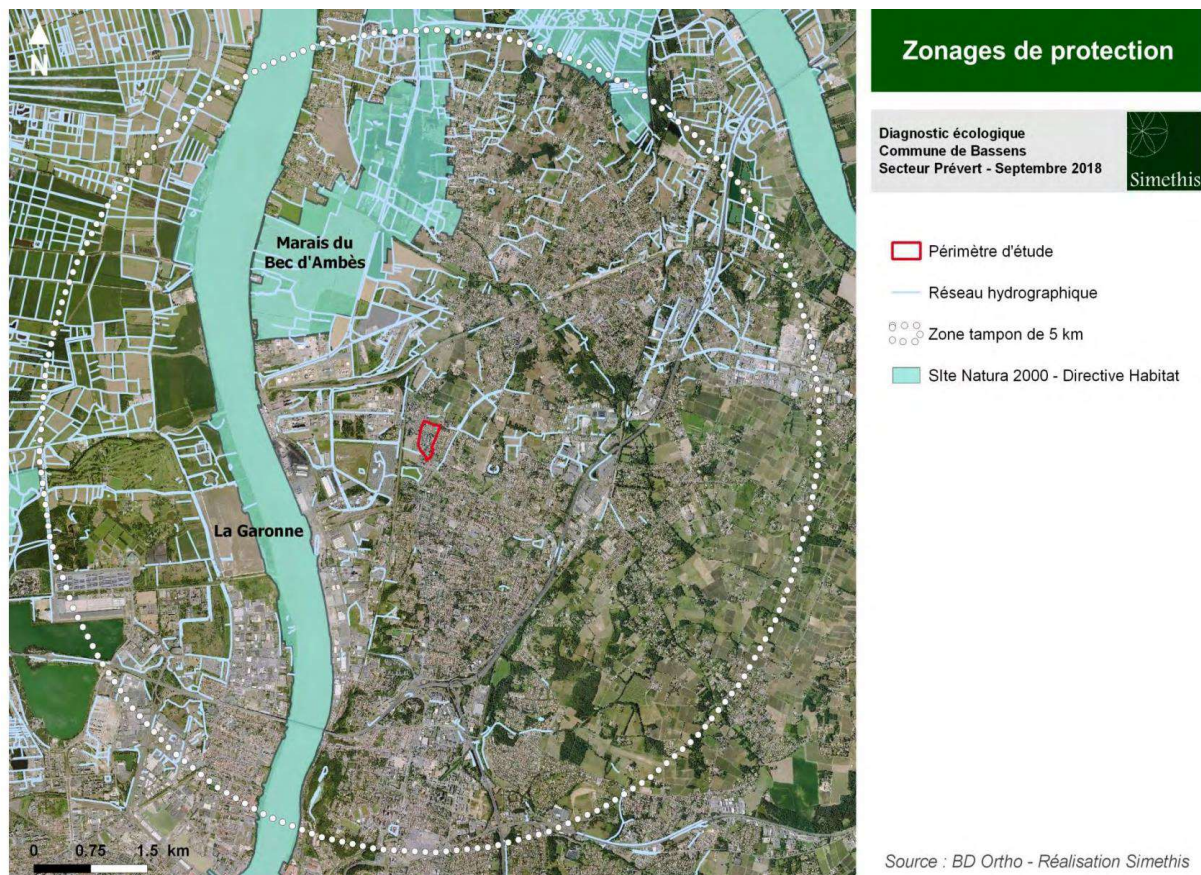


Figure 16 : Cartographie des zonages réglementaires dans un rayon de 5 kms (source : diagnostic écologique Simethis)

### 5.2.1.3 Continuités écologiques



Figure 17 : Les grandes continuités écologiques du SCOT de Bordeaux Métropole

#### Secteur Prévert

**Le site est situé dans une zone urbanisée et n'est pas concerné par un corridor écologique.**

### 5.2.1.4 Identification et délimitation des zones humides

Un diagnostic « zones humides » a été réalisé par le bureau d'étude BECHELER Conseils (présenté dans le diagnostic écologique en annexe 8). **Aucune zone humide n'a été identifiée.** D'après les expertises de terrain, les conclusions sont les suivantes :

- Critère "végétation" : 0 m<sup>2</sup> de zones humides ;
- Critère "sol" : 0 m<sup>2</sup> de zones humides ;
- Critère cumulatif « sol » et « végétation » : 0 m<sup>2</sup> de zones humides.



### 5.2.1.5 Inventaires écologiques sur site

Un diagnostic écologique et des zones humides a été réalisé en 2018-2019 par le cabinet d'écologie Simethis. Cette étude est présentée en annexe 8.

Le bureau d'études a réalisé l'étude de la faune, de la flore et des habitats naturels et des zones humides sur la base d'investigations écologiques, botaniques et pédologiques. Des investigations spécifiques pour les chiroptères ont été menées, compte-tenu des potentialités offertes par les boisements.

#### ⇒ **Caractérisation des biotopes et habitats naturels**

Les formations sur le site sont considérées comme des formations semi-naturelles, faisant l'objet d'un entretien régulier.

Le secteur correspond à un quartier résidentiel où l'on retrouve globalement :

- Des parcs urbains arborés, des pelouses et des massifs ornementaux,
- Des jardins privés,
- Des bâtiments (habitations, abris de jardin etc.),
- Des zones imperméabilisées correspondant aux trottoirs, à la voirie, aux équipements sportifs et aux parkings.

Les différentes formations végétales ont été répertoriées et cartographiées ci-après :

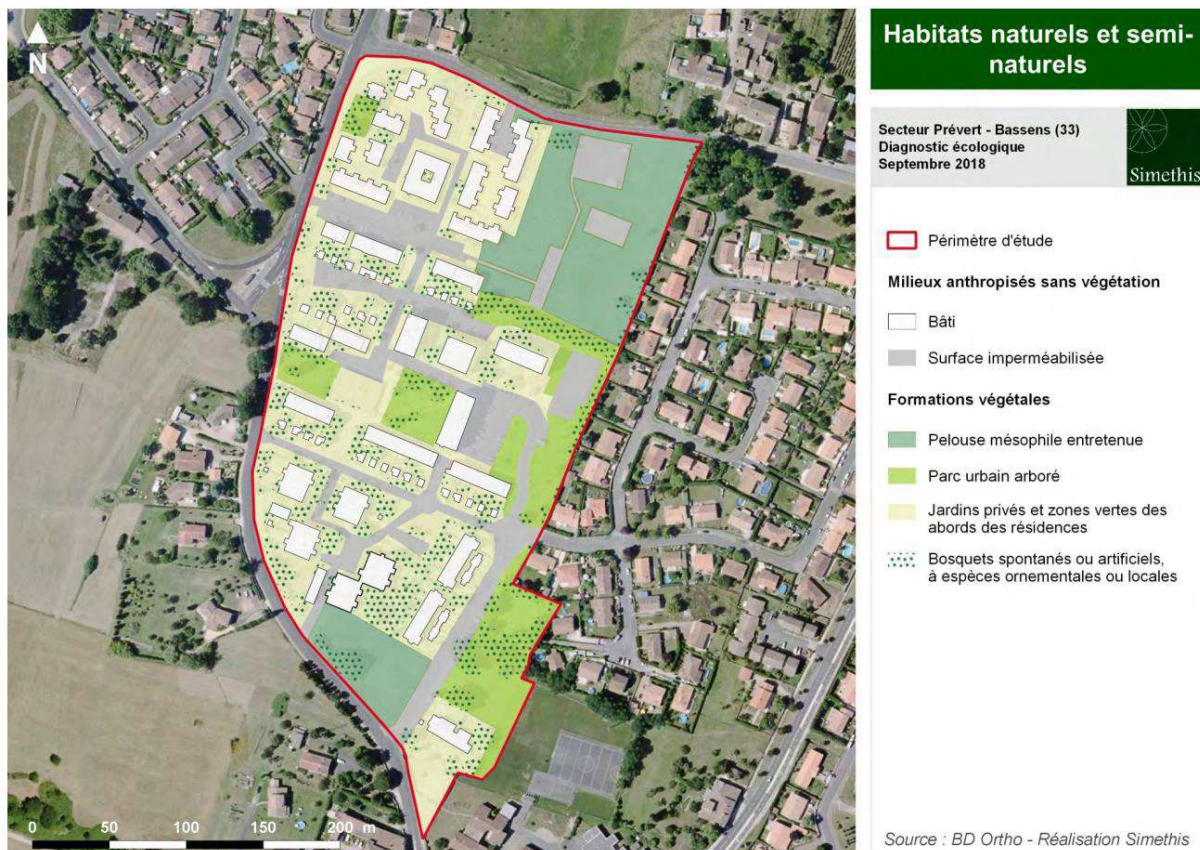


Figure 18 : Cartographie des habitats naturels (source : diagnostic écologique par Simethis)

### ⇒ Synthèse des enjeux écologiques

La synthèse des enjeux écologiques identifiés est présentée ci-après. Pour plus de détails, se reporter au diagnostic en annexe 8.

- Enjeux flore et habitats naturels
  - . Présence d'habitats naturels de faible diversité (pelouses fauchées régulièrement et jardins publics plus ou moins arborés) ;
  - . Absence de zone humide selon les critères « végétation » et « sols » sur le site ;
  - . Absence d'espèces floristiques d'intérêt patrimonial ;
- Enjeux faune
  - . Présence d'un cortège assez diversifié en ce qui concerne les oiseaux, avec la présence **d'habitats de nidification (haies et fourrés arbustifs) pour le verdier d'Europe et le chardonneret élégant**, deux espèces à fort intérêt patrimonial en raison de leurs niveaux de menace à l'échelle française (liste rouge UICN France) ;
  - . Absence d'espèce d'amphibien sur la zone d'étude (absence de biotopes favorables) ;
  - . Présence du lézard des murailles, espèce de reptile très commune protégée à l'échelle nationale ;
  - . Une richesse spécifique entomologique (odonates, rhopalocères et orthoptères) peu diversifiée et sans enjeu notable ;
  - . **Un enjeu concernant les chiroptères avec l'identification de six arbres à gîte potentiels** et par l'utilisation du site comme zone de chasse par au moins trois espèces

L'ensemble de ces enjeux écologiques identifiés sont localisés sur la carte suivante.



Figure 19 : Cartographie de de synthèse des enjeux écologiques (source : diagnostic écologique Simethis)



## 5.2.2 Le milieu physique

### 5.2.2.1 La topographie

Le site présente une topographie marquée par l'écoulement de la Garonne et correspond aux terrains de la plaine alluviale. **Les terrains sont pentés vers l'ouest en direction de la Garonne**, comme l'illustre l'extrait ci-dessous. Ils présentent une topographie générale variant de 10 à 15 m NGF.



Figure 20 : Courbes de niveaux (source : geoportail.fr)

L'illustration ci-dessous permet de bien visualiser la plaine alluviale de la Garonne entre le fleuve et les coteaux.

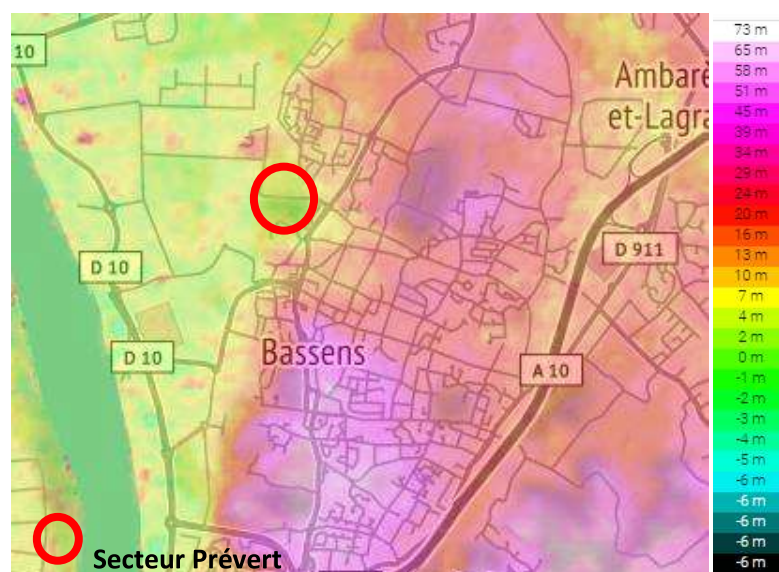


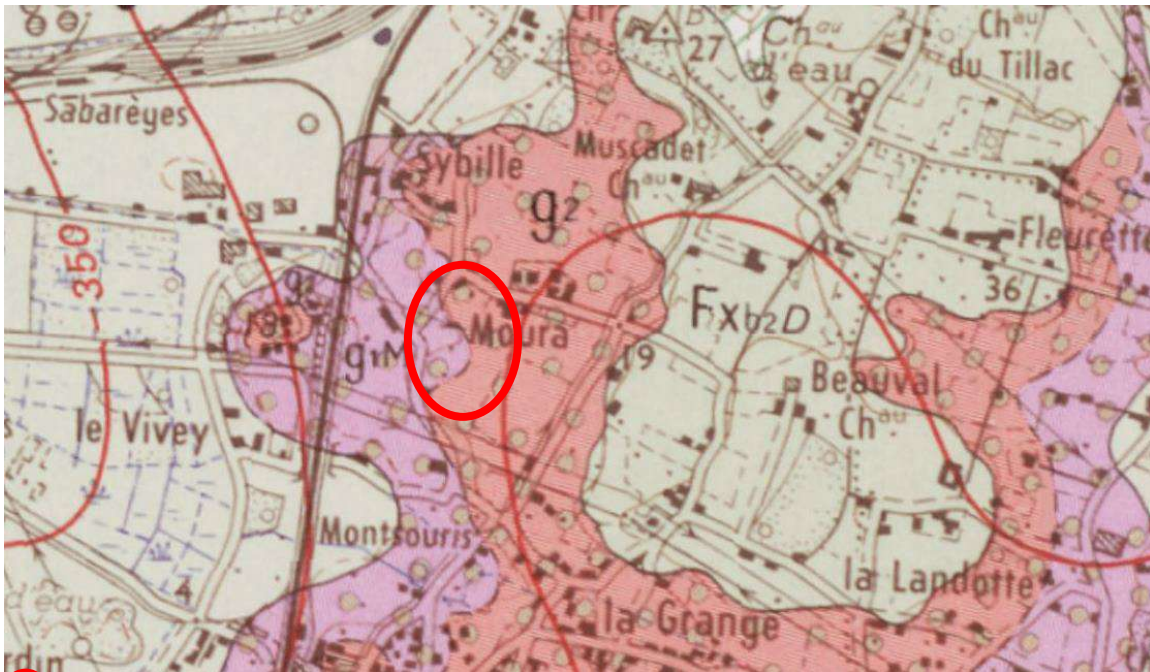
Figure 21 : Altitude des terrains du secteur de Bassens (source : cartes-topographiques.fr)



### 5.2.2.2 La géologie et l'hydrogéologie

D'après la carte géologique du BRGM au 1/50 000ème de Bordeaux, le site est situé sur des molasses du Fronsadais et sur du calcaire à Astéries.

- g2: Oligocène moyen : Stampien. Calcaire à Astéries, calcaire à «Archiacines ». A l'affleurement ce calcaire fin constitue la base des coteaux de la rive droite entaillés par de nombreuses carrières et se retrouve également dans l'Entre-Deux-Mers.
- g1M : Molosse du Fronsadais. Elle affleure dans les vallées affluentes du cours inférieur de la Dordogne (Cubzadais, Nord de l'Entre-Deux-Mers) ainsi que sur les rives de la Gironde et de la Jalle de Saint-Médard. Cette formation est de constitution très variable. La géométrie de ses dépôts est de type lenticulaire. Elle est essentiellement composée de sables. Dans la partie inférieure s'observe le développement de niveaux argileux.




 Secteur Prévert

Figure 22 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000ème du BRGM

Les principaux aquifères attendus au droit du secteur Prévert sont :

- des zones saturées en eau peuvent exister localement et/ou temporairement dans le sommet des argiles de Mattes et dans les alluvions sableuses. Par leur faible profondeur (entre 1 et 2 m), elles sont considérées comme vulnérables aux pollutions de surface. La qualité de leurs eaux est connue comme médiocre. Leur sens d'écoulement suit globalement la pente du versant vers l'ouest ;
- l'aquifère des sables, graviers, galets et calcaires de l'Eocène dont les eaux souterraines profondes sont exploitées pour l'alimentation en eau potable et sont d'excellente qualité (utilisation réglementée et régulièrement contrôlée) ; elles sont en principe peu vulnérables aux pollutions de surface en raison de l'intercalation de formations peu perméables, dont les marnes oligocènes.

Hormis les zones saturées locales dans les alluvions, **la première nappe susceptible d'être rencontrée au droit du site est la nappe profonde des sables, graviers, galets et calcaires de l'Eocène, nappe captive dont le niveau de pression s'établit vers 2 à 3 m de profondeur.**

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du secteur Prévot, une étude de diagnostic des sites et sols pollués a été réalisée par le cabinet Arcagée. Elle a mise en exergue la présence d'un forage privé au sein du secteur Prévot comme le montre l'extrait cartographique ci-dessous.



Figure 23 : Localisation des captages d'eau et leur usages (étude sites et sols pollués par Arcagée, mars 2014)

Dans la base de données Infoterre du BRGM, ce forage est identifié sous le numéro BSS001XYKM (ancien numéro : 08033X0142/P). La fiche disponible en ligne indique qu'il s'agit d'un ouvrage réalisé en 1961 à une profondeur de 3,70 mètres. Aucune information relative à son usage actuel n'est disponible.

### 5.2.2.3 Milieu aquatique

**Aucun cours d'eau ou écoulement naturel ne traverse le site du projet.**

### 5.2.3 Les risques naturels

La commune de Bassens est classée en zone sismique de niveau 2- faible.

Le secteur Prévot est concerné par le risque de gonflement des argiles avec un aléa faible à moyen.

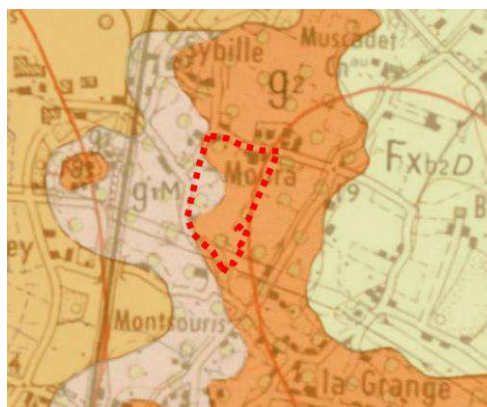


Figure 24- : Carte de l'aléa gonflement des argiles du secteur Prévot (source : infoterre.brgm.fr)



Le secteur Prévert n'est pas concerné par le risque inondation comme le montre l'extrait ci-dessous, issu du PPRI de la presqu'île d'Ambès.

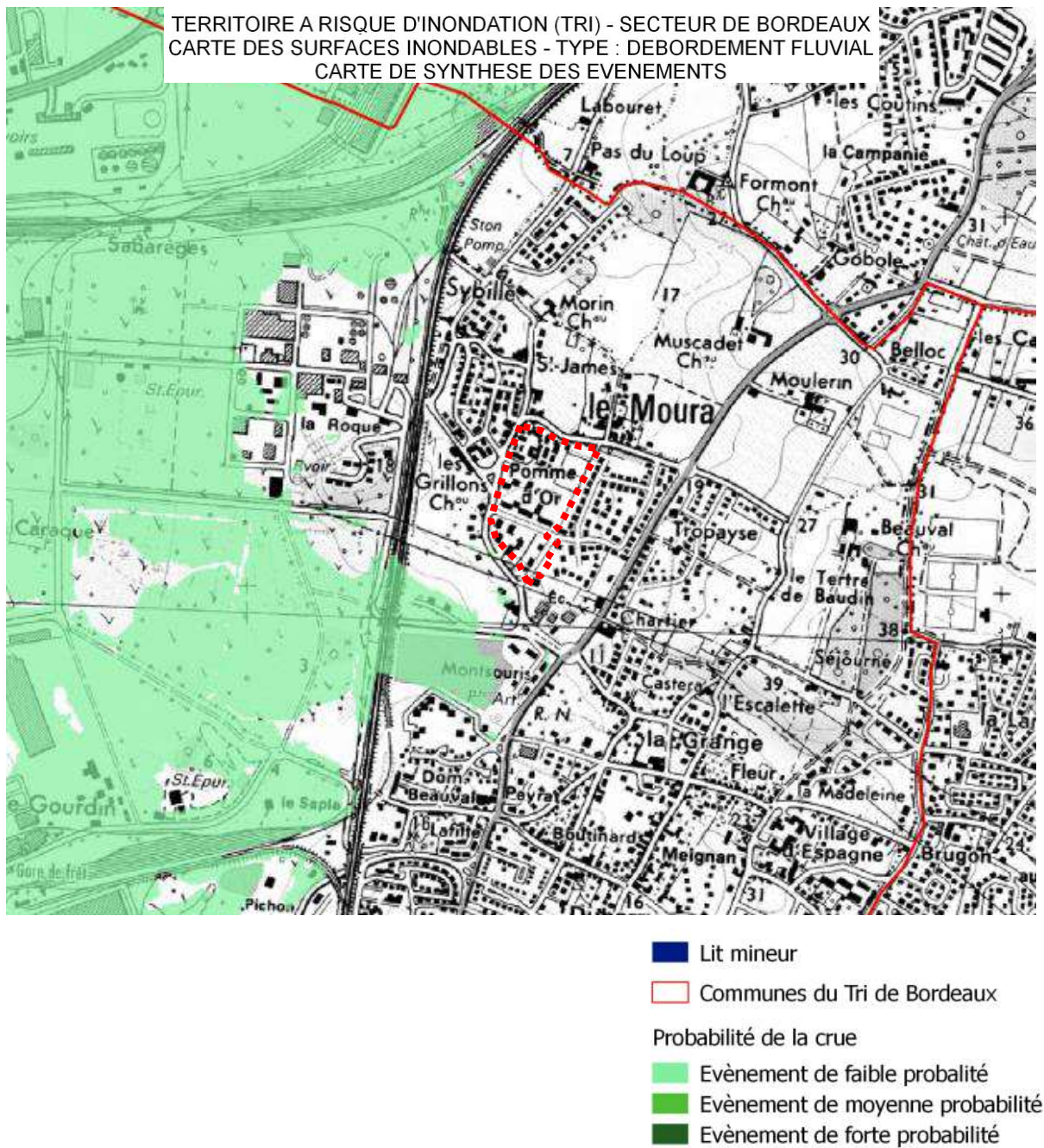


Figure 25 : Extrait de la carte de synthèse des évènements inondation (PPRI Presqu'île d'Ambès)



## 5.2.4 Le patrimoine culturel

Le site n'est concerné par aucun monument historique ou site archéologique.

En revanche, la partie nord du secteur Prévert est concernée par le périmètre de protection du château Morin, monument historique partiellement inscrit depuis 1965 (1965/06/01 : inscrit MH : Les façades et les toitures ainsi que les boiseries intérieures). Ce château est en ruine depuis un incendie l'ayant fortement impacté il y a une vingtaines d'années.

La cartographie montre également que le secteur Prévert n'est pas concerné par un site archéologique connu. En revanche, le secteur présente des potentialités.



 Périmètre de protection de monument historique


 Site archéologie connu ou zone de fort potentiel archéologique

Figure 26 : Monuments historique et sites archéologiques (source : base SIGMA)

Notons que le périmètre de protection du monument historique, qui correspond à une servitude au PLU de Bordeaux Métropole, a été affiné pour le PLU. Il n'est pas représenté par un périmètre circulaire de 500 mètres mais par une servitude associée à certaines parcelles. Ce périmètre est visible sur la carte de synthèse des abords en annexe 4 ainsi que dans la synthèse des enjeux au chapitre 5.2.9 « Synthèse : la zone du projet et ses abords » en page 37.

## 5.2.5 Les activités humaines et les risques technologiques

Le secteur Prévert est un quartier résidentiel à usage d'habitation qui ne comprend pas de zones commerciales ou de services.

En revanche, la commune de Bassens accueille à proximité des quais de Garonne de nombreuses activités industrielles. Elle est ainsi concernée par deux PPRT :

- PPRT de Bassens : DPA, FORESA et SIMOREP : le secteur Prévert n'est pas concerné par ce PPRT
- PPRT de CEREXAGRI : le secteur Prévert n'est pas concerné par ce PPRT



## 5.2.6 Les nuisances sonores

### 5.2.6.1 Cartes de bruit

Les cartes de bruit disponibles auprès de Bordeaux Métropole montrent que le secteur Prévert est situé en d'ambiance sonore modérée et qu'il **n'est pas concerné par le risque de dépassement des niveaux sonore en raison du bruit routier, ferroviaire et industriel.**

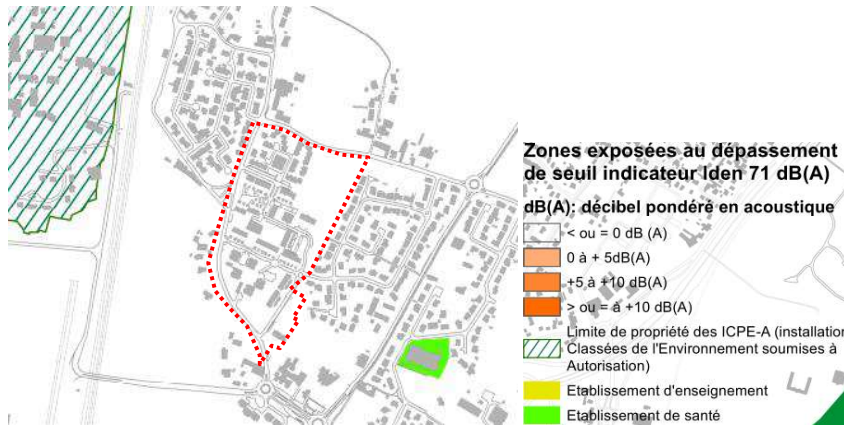


Figure 27 : Bruit industriel : Indicateur Lden (période 24h) - Zones susceptibles de dépasser la valeur de seuil

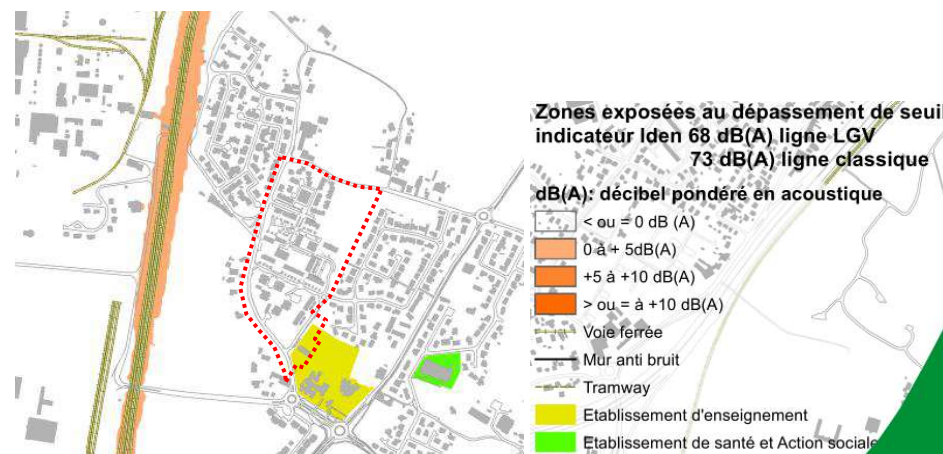


Figure 28 : Bruit ferroviaire : Indicateur Lden (période 24h) - Zones susceptibles de dépasser la valeur de seuil

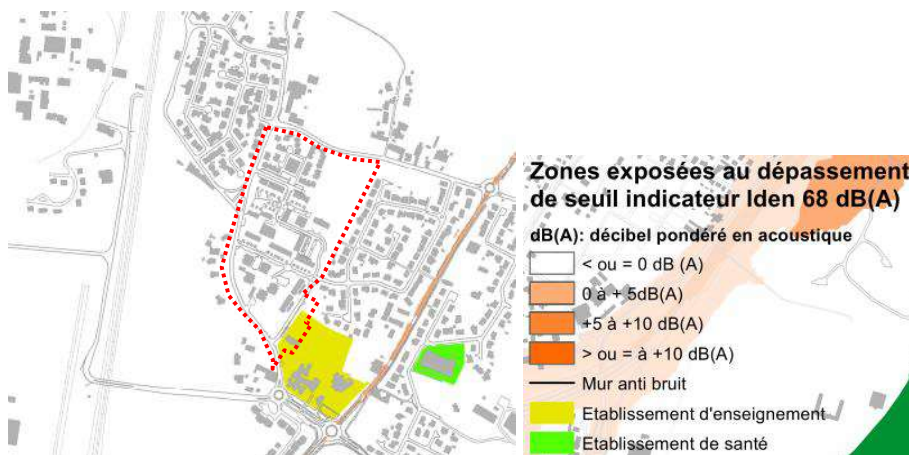


Figure 29 : Bruit routier : Indicateur Lden (période 24h) - Zones susceptibles de dépasser la valeur de seuil

### 5.2.6.2 PPBE

La commune de Bassens est dotée d'un Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la commune de Bassens 2013 – 2018. **Le secteur Prévert n'est pas inscrit comme zone à enjeu sonore sur laquelle des actions sont à mener.**

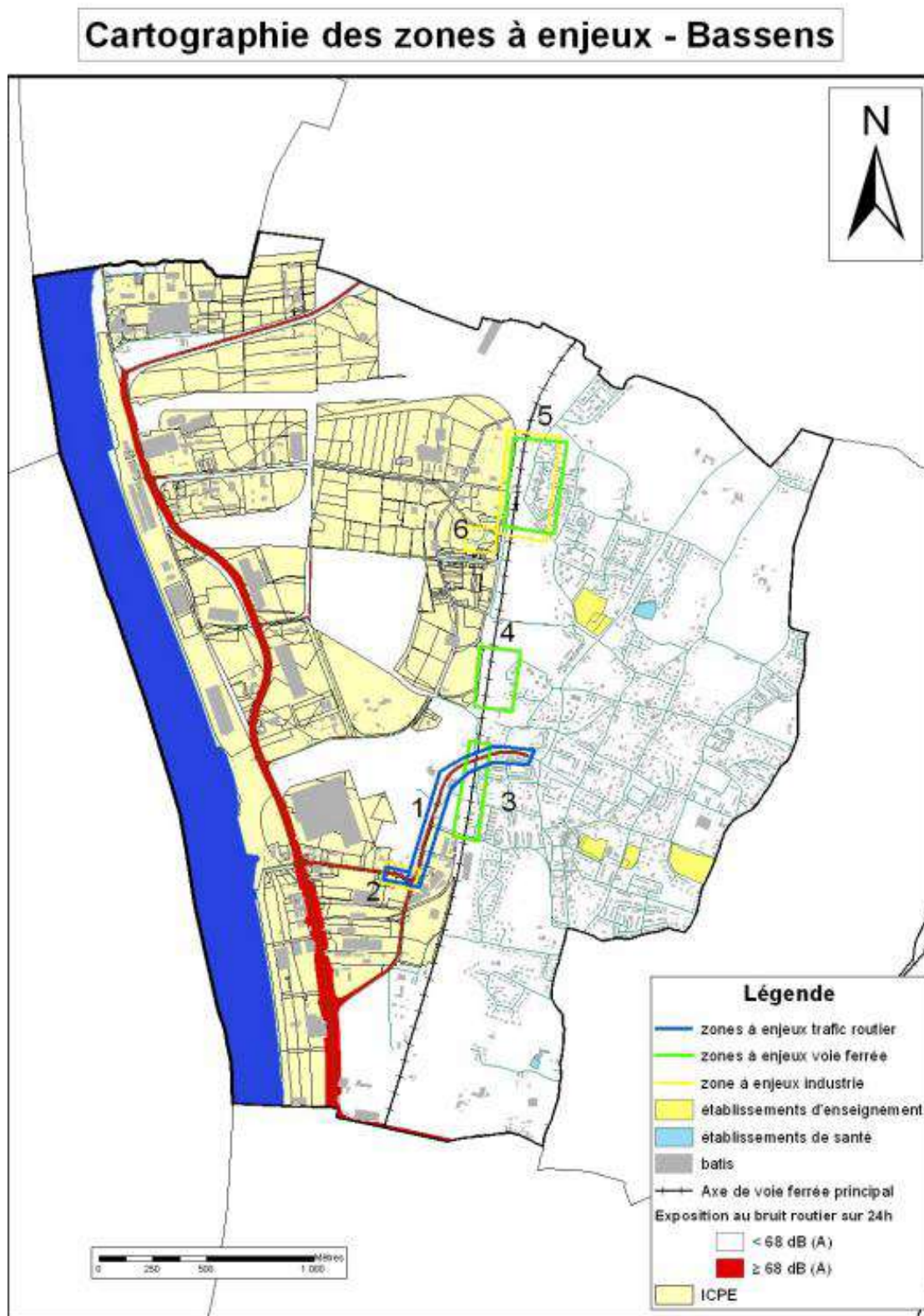


Figure 30 : Cartographie des zones à enjeux, extrait du PPEB de Bassens

### 5.2.7 Les mobilités

Le diagnostic du secteur Prévert a montré que le site présente une bonne desserte par le réseau routier, les transports en commun. Par ailleurs, Le quartier est traversé dans sa largeur et sa longueur par de nombreuses liaisons piétonnes internes et externes (vers le groupe scolaire, vers les arrêts de bus) qu'il faudra maintenir ou sécuriser.



Figure 31 : Parcours piéton su secteur Prévert (source : diagnostic technique et urbain, janvier 2013)

Le diagnostic technique et urbain a montré que le nombre total de stationnements est de 290 places, soit 1,45 place par logement.

Ce nombre est jugé insuffisant autour du clos Prévert (actuellement : 53 places pour 35 logements), de la résidence Yves Montand (actuellement : 93 places pour 73 logements). Il est également insuffisant pour la résidence Laffue.





Figure 32 : Offre en stationnement actuel (source : diagnostic technique et urbain, janvier 2013)

## 5.2.8 Sites et sols pollués

- Sites BASOL

La base de données BASOL, du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, regroupe les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs. **Le site n'est pas concerné par des sols pollués.**

- Sites BASIAS

La base de données BASIAS du BRGM, recense les sites industriels et les activités de service. **Le site n'est pas concerné par un site BASIAS.**

### 5.2.8.1 Les documents d'urbanisme

- Plan Local d'Urbanisme

**Le secteur Prévart se situe en Zone Urbaine Particulière UP 60 « secteur Bassens - Jacques Prévert » au PLU3.1 de Bordeaux Métropole.**

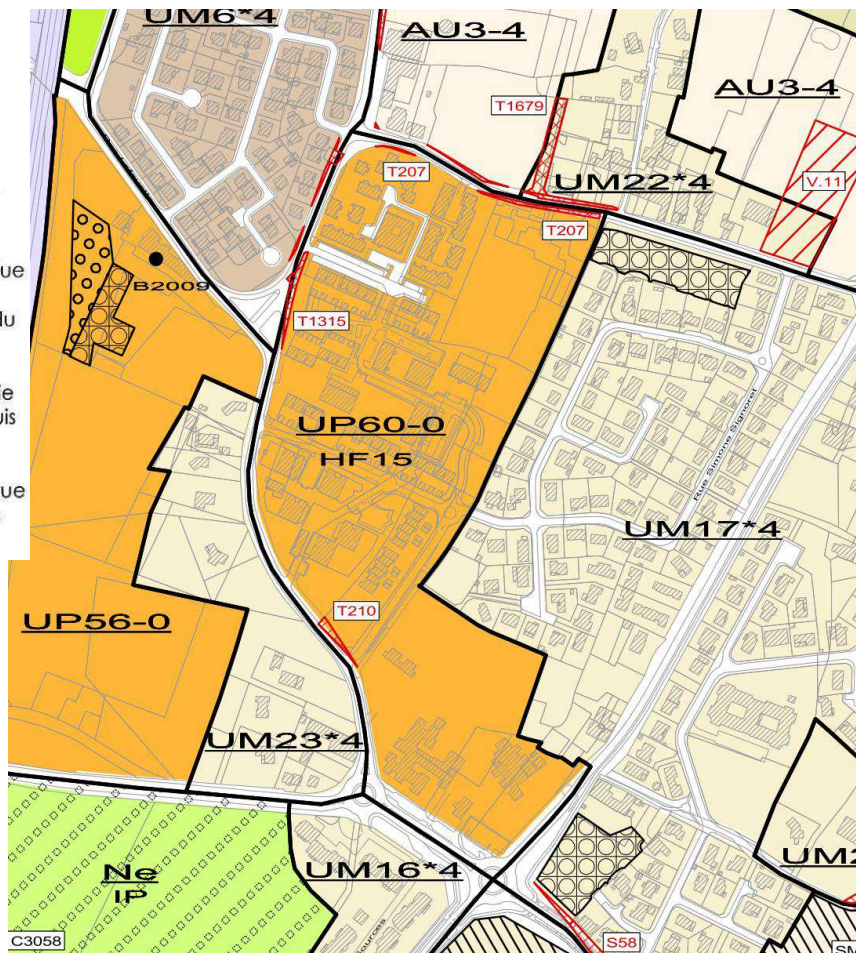
Liste des emplacements réservés de voirie:

**T1315:** Elargissement de la Rue de la pomme d'Or entre les rues du Moura et Sybille (10m)

**T207:** Elargissement de la rue du Moura entre la Rue de la pomme d'Or et la rue du Lavoir (12m)

**T 1679:** Création d'une voie de désenclavement depuis le Rue du Moura (8m)

**T210:** Elargissement de la rue Lafayette , angle rue Yves Montand (12m)



#### 2.2.1. Constructions, installations et aménagements neufs

Emprise bâtie (EB)	Non réglementée
Recul (R)	$R \geq 0$
Retrait latéral (L1) Retrait fond parcelle (L2)	$L1 \text{ et } L2 \geq 0$
Espace en pleine terre	Non réglementé
Hauteur façade (H <sub>f</sub> )	H <sub>f</sub> indiquée au plan de zonage

Figure 33 : Extrait du plan de zonage du PLU de Bordeaux Métropole



Le POA Habitat du PLU de Bordeaux Métropole rappelle le déficit en logements et prescrit des objectifs en matière de logements à produire. La fiche correspondant à la ville de Bassens est présentée ci-après.



Programme d'orientations et d'actions - Habitat

## Bassens

### Rappel des enjeux communaux

- Mener à bien la réhabilitation des quartiers Beauval et Moura - Prévart.
- Poursuivre la diversification de l'offre dans la commune, sans pour autant négliger le logement social, nécessaire aux besoins endogènes de la population (décohabitation des jeunes en particulier).
- Veiller à la satisfaction des besoins des jeunes (petits logements).
- Anticiper le vieillissement de la population, en particulier par adaptation des logements (prévoir dans les opérations des logements en rez-de-chaussée).
- Traiter les situations de mal-logement.
- Maintenir un taux de logements sociaux à environ 38%.
- Mettre en sécurité les habitations concernées par les PPRT.

### Favoriser la production de logements

#### Objectifs de production de logements

Logements à produire annuellement  
dont logements locatifs conventionnés  
dont logements en accession abordable

50
18
16

#### Objectifs de diversité du logement social

PLA-I	
PLUS	
PLS	10% maximum

#### Politique spécifique en faveur de la production

Recenser le foncier disponible à terme.

Favoriser la production de logements et assurer la mixité sociale par les servitudes de mixité sociales inscrites au PLU.

#### Action en faveur de l'accession abordable

Initier une négociation avec les promoteurs pour que les opérations immobilières comportent une part de logements en accession abordable.

#### Objectifs de reconstitution de l'offre sociale vendue

La vente du patrimoine social ne pourra avoir lieu que pour les logements individuels et donnera lieu à une négociation sur les modalités de vente.

#### Foncier à mobiliser pour réaliser les objectifs de construction neuve

Les objectifs de production nécessitent la mobilisation de 6 ha de foncier, localisés principalement dans les secteurs de renouvellement et développement de la commune. Le potentiel foncier total des zones urbaines est quant à lui estimé à 15 ha, ce qui implique la mise en oeuvre d'une stratégie foncière d'accompagnement.

#### Objectifs à atteindre en matière de qualité résidentielle

La taille des logements doit correspondre aux besoins de la population. Il convient de prévoir dans les opérations des logements modulables afin que les habitants puissent modifier la typologie de leur logement (exemple : possibilité de transformer un T2 en T3). Les constructions doivent également prévoir des matériaux de qualité.

#### Objectifs à atteindre en matière de qualité environnementale

Favoriser le "bien-vivre" dans les opérations, préserver le patrimoine végétal et paysager. Il convient d'intégrer au mieux les nouvelles constructions dans le paysage environnant.

### Agir en faveur du parc existant

#### Quartiers faisant l'objet d'une opération de rénovation urbaine ou inscrit en politique de la ville

Le Moura / Prévart ; Beauval ; le Bousquet ; Meignan.

Ces quartiers sont inscrits dans le Contrat de Ville Métropolitain, les deux derniers au titre de la veille active.



### Quartiers d'habitat social susceptibles de connaître une intervention sur leur bâti ou leurs espaces extérieurs

Le Moura / Prévert : projet lauréat de l'appel à projets développement durable du Conseil général. 9 puis 61 démolitions ; 28 puis 51 reconstructions ; 130 réhabilitations avec une attention particulière sur les questions de précarité énergétique.

Beauval : quartiers sans projet défini à ce jour mais relevant d'une intervention à court ou moyen terme.

Meignan : projet de rénovation urbaine achevé, mais quartier restant toutefois fragile, nécessitant de maintenir une veille sociale et urbaine et une vigilance en termes de GUP.

### Actions d'amélioration du parc privé

La commune est touchée par un PPRT approuvé le 22/12/2010 concernant les établissements "SIMOREP MICHELIN DPA ET FORESA". Dans ce cadre, le lotissement de la Pomme d'or/ Saint James est impacté par la zone d'aléa faible des effets de suppression. Pour réduire les risques et améliorer la sécurité des habitants, une étude par un bureau d'étude a été réalisée afin d'évaluer la réalisation de travaux sur les 50 maisons concernées par le risque.

Un deuxième PPRT concernant l'entreprise CEREXAGRI a été approuvé. Une étude de vulnérabilité des habitations situées dans le périmètre a été réalisée afin d'évaluer les travaux de protection pour les riverains (risques de suppression). Le financement de ces travaux implique un partage entre les industriels et les collectivités pour éviter toute prise en charge financière par les propriétaires concernés, en complément du crédit d'impôt. La commune de Bassens est site pilote national.

### Secteurs d'insalubrité ou d'habitat précaire à traiter

La commune n'a pas de secteur d'habitat précaire. Cependant, la commune, dotée d'un service d'hygiène et de santé, traite des demandes ponctuelles pour remédier à des facteurs d'insalubrité dans des secteurs précis.

## Produire une offre adaptée à la diversité des publics

### Typologies conseillées

	logement locatif social	accession abordable	production libre
petits logements (T1 et T2)	x		
logements moyens (T3 et T4)	xx	xx	xx
grands logements (T5 et +)	x		x

### Actions en faveur du logement des jeunes et/ou des étudiants

N'ayant pas de demande de la part d'étudiants, la commune ne développe pas d'action spécifique en faveur du logement étudiant.

Toutefois, pour le logement des jeunes, une part raisonnable de T2 doit être prévue dans les opérations immobilières publiques ou privées.

### Actions en faveur du logement des personnes âgées et/ou handicapées

Action à mener pour offrir des logements adaptés aux personnes âgées ou handicapées (logements en RDC notamment). L'acquisition future par la commune de la parcelle de terrain jouxtant la maison de retraite Tropayse pourrait permettre de mener à bien cette action.

### Aires d'accueil à aménager

Une aire d'accueil doit être aménagée pour respecter le schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Mais les propositions faites par la commune n'ont pas été acceptées par la préfecture.

### Aires de grand passage à aménager

Un emplacement pour une aire de grand passage est inscrit Boulevard des Industries et doit faire l'objet d'une étude plus fine pour confirmer et préciser sa localisation.

### Principes d'attribution des logements locatifs sociaux

Assurer la mixité sociale dans les opérations.

### 5.2.9 Synthèse : la zone du projet et ses abords

Les enjeux multithématiques du site sont les suivants :

#### ➤ Milieu naturel

- Aucune zone naturelle d'inventaire et de protection qui concerne directement le site
- Enjeux flore et habitats naturels
  - Présence d'habitats naturels de faible diversité (pelouses fauchées régulièrement et jardins publics plus ou moins arborés) ;
  - Absence d'espèces floristiques d'intérêt patrimonial ;
- Pas de zone humide identifiée
- Pas de corridor écologie au sein du secteur Prévert
- Enjeux faune
  - Présence d'un cortège assez diversifié en ce qui concerne les oiseaux, avec la présence **d'habitats de nidification (haies et fourrés arbustifs) pour le verdier d'Europe et le chardonneret élégant**, deux espèces à fort intérêt patrimonial en raison de leurs niveaux de menace à l'échelle française (liste rouge UICN France) ;
  - Absence d'espèce d'amphibien sur la zone d'étude (absence de biotopes favorables) ;
  - **Présence du lézard des murailles, espèce de reptile très commune protégée à l'échelle nationale ;**
  - Une richesse spécifique entomologique (odonates, rhopalocères et orthoptères) peu diversifiée et sans enjeu notable ;
  - **Un enjeu concernant les chiroptères avec l'identification de six arbres à gîte potentiels** et par l'utilisation du site comme zone de chasse par au moins trois espèces

#### ➤ Milieu physique

- Topographie variable entre 10 et 15 m NGF avec une pente générale des terrains vers la Garonne à l'Ouest
- Pas de cours d'eau
- Zone de sismicité de niveau 2 (faible)
- Pas de sols pollués
- Aléa retrait-gonflement des argiles faible à moyen en raison de la présence d'argiles dans les molasses du Fronsadais

#### ➤ Patrimoine culturel

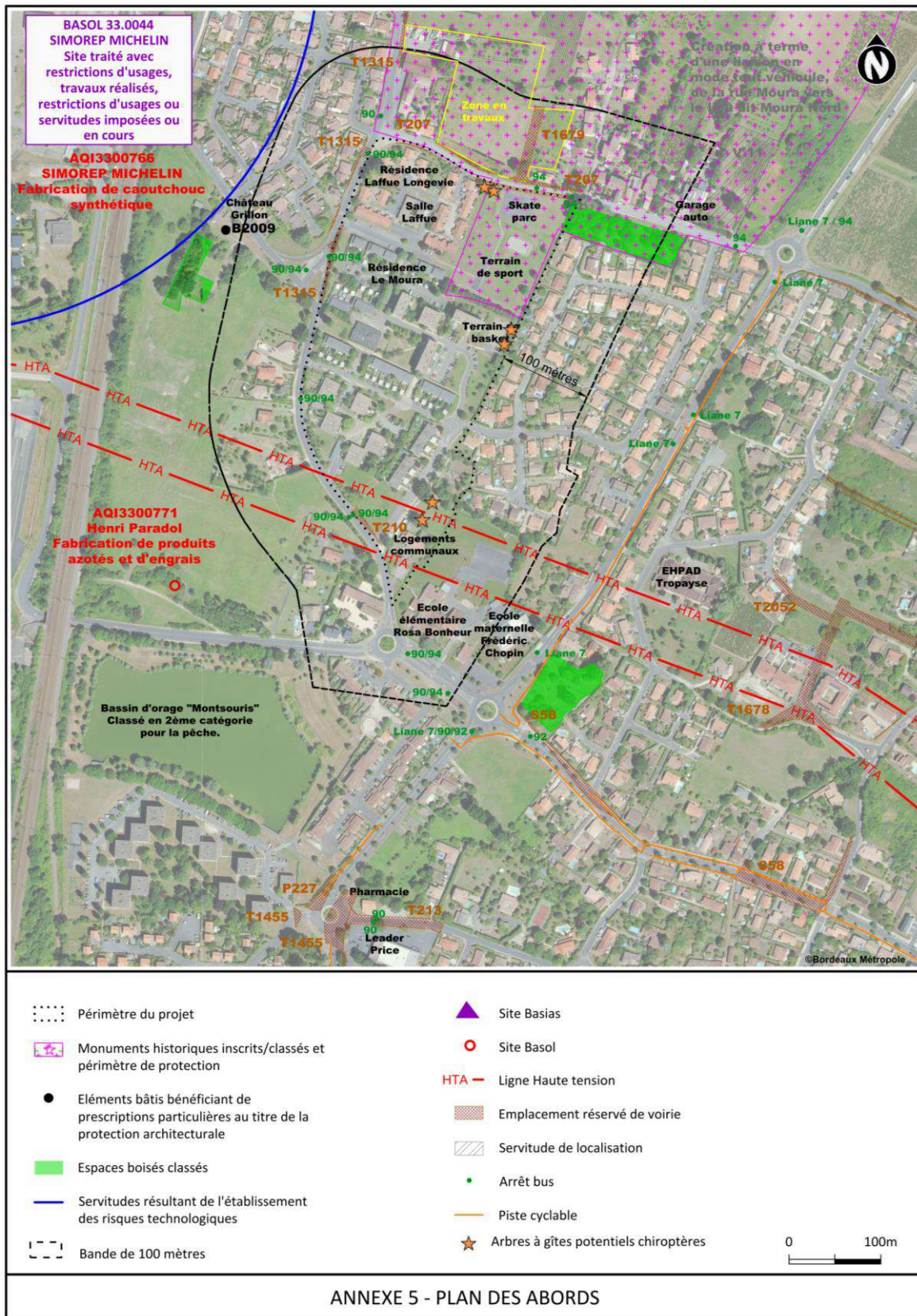
- Pas de monument historique ou site archéologique connu au sein du secteur Prévert mais secteur environnant présentant des potentialités archéologiques
- Périmètre de protection du monument historique « Château Morin (situé au nord du secteur Prévert) et couvrant des parcelles au nord du périmètre du projet

#### ➤ Milieu humain

- Secteur Prévert faisant l'objet d'une Zone Urbaine Particulière UP 60 « secteur Bassens - Jacques Prévert » au PLU3.1 de Bordeaux Métropole.
- Abords du site entièrement résidentiel (habitat individuel et collectif)
- Pas d'activité au sein du secteur Prévert



Figure 34 : Carte de synthèse des enjeux





## 6 CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

### 6.1 LE PROJET ENVISAGE EST-IL SUSCEPTIBLE D'AVOIR LES INCIDENCES SUIVANTES

#### 6.1.1 Incidences sur les ressources naturelles

##### 6.1.1.1 Eaux superficielles et souterraines

Le périmètre du projet n'est pas concerné par un écoulement naturel.

Le projet fera l'objet d'un réseau d'assainissement : collecte intégrale des eaux usées et des eaux pluviales de chaussée. Les eaux usées des bâtiments seront rejetées au réseau public d'assainissement. Les eaux pluviales de surface seront collectées, régulées à 3 l/s/ha et rejetées dans le réseau communautaire comme à l'état actuel.

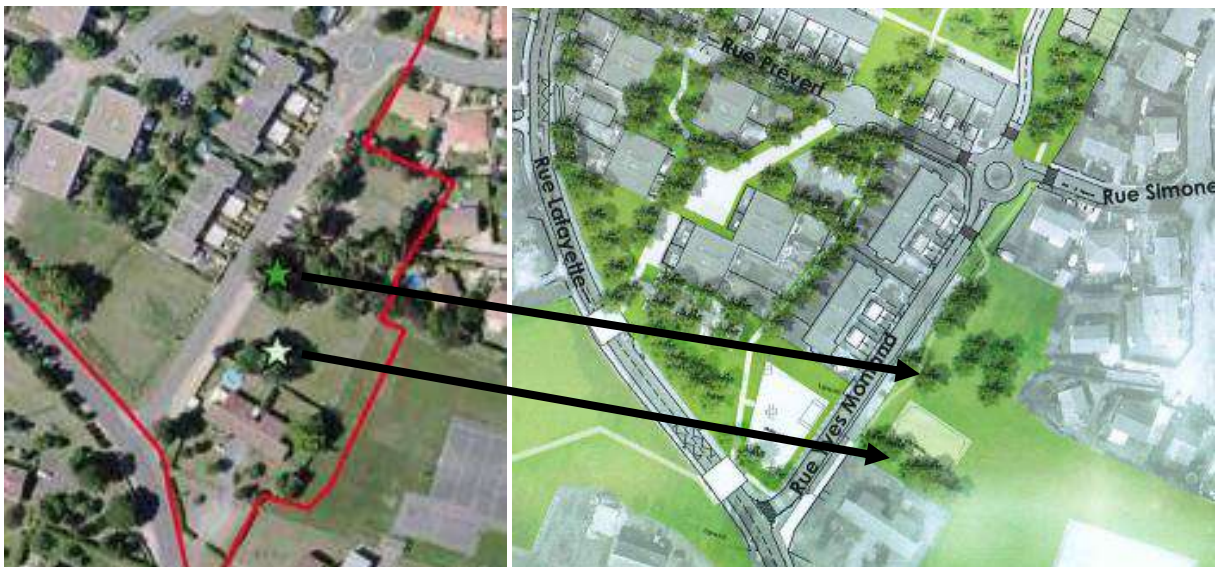
Concernant les ressources en matériaux, le bilan des terres et des matériaux n'est pas disponible à l'heure actuelle. Cependant, le projet est un aménagement de surface qui ne comprend pas d'ouvrages souterrains.

#### 6.1.2 Incidences sur le milieu naturel

La réalisation d'investigations écologiques avant la conception du projet a permis de mettre en exergue les enjeux à éviter. Ont ainsi pu être identifiés des arbres remarquables à éviter pour la présence de de gîtes potentiels à chiroptères.

La conception du projet permet d'éviter ces arbres.

Comme le montre les extraits ci-dessous de localisation des arbres et du plan masse correspondant, les arbres situés au sud-est du périmètre du projet sont évités et peuvent être intégrés au projet paysager.



En ce qui concerne les arbres situés en bordure nord du périmètre du projet, ils correspondent à une parcelle en espaces verts avec arbres épars au sein desquels ils peuvent être conservés.



Enfin, les deux arbres à gîtes potentiels identifiés en bordure est du périmètre correspondent à des jardins de maisons. Ils pourront être évités et conservés au sein des jardins.



Le projet est amené à évoluer à la marge et s'attachera à préserver les gîtes potentiels pour tenir compte des préconisations (notamment sur les haies et les alignements d'arbres).

### 6.1.3 Incidences sur les risques naturels

Le projet ne présente pas d'incidences sur ce thème. L'aléa lié au gonflement des argiles sera intégré dans la conception des bâtiments.

### 6.1.4 Incidences sur l'environnement humain et le cadre de vie

Le périmètre du projet est intégralement urbanisé à l'état actuel et s'insère au sein du tissu résidentiel. La nature même du projet, un renouvellement urbain, vise à réhabiliter, requalifier et créer des logements et des espaces publics de qualité, valorisant les espaces verts et apportant un confort et un bien-être aux habitants.

Le projet générera des nuisances durant la phase de chantier mais il aura une incidence positive sur le cadre de vie en phase d'exploitation.

Le projet correspond à une offre en logements supplémentaire, complémentaire à l'offre existante, dans un contexte de déficit en logements. Il répond aux besoins en logements mis en exergue dans le POA Habitat de Bordeaux Métropole.

En termes de desserte par les réseaux, des échanges ont déjà eu lieu avec les concessionnaires (SUEZ et ENEDIS) afin que les besoins d'alimentation du projet en réseau soient compatibles avec les réseaux existants et pris en compte par les concessionnaires.

#### **6.1.5 Incidences sur les pollutions**

Le périmètre du projet ne présente pas de sol pollué connu et ne présente pas d'incidences sur ce thème. En revanche, lors des travaux préparatoires et des déblaiements, la découverte de pollutions ne peut être exclue. Le cas échéant, les pollutions et terres polluées devront être évacuées vers les filières adaptées.

#### **6.1.6 Incidences sur le patrimoine culturel et paysager**

Le périmètre du projet ne comprend pas de monument historique ou de site archéologique connu. En revanche, la partie nord du périmètre est concerné par la servitude de périmètre de protection du château Morin. La conception architecturale, urbaine et paysagère du projet prend en compte cette servitude et les prescriptions du PLU de Bordeaux Métropole.

En cas de découverte archéologique fortuite, la réglementation devra être appliquée. Pour rappel, en application de la loi validée du 27 septembre 1941, toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée dans le cadre des travaux devra être immédiatement déclarée à la commune et aux services de l'Etat compétents. Dans ce cadre, la DRAC (service régional de l'archéologie) pourra en application de l'article 14 de la loi « faire visiter les lieux où les découvertes ont été effectuées, ainsi que les locaux où les objets ont été déposés et prescrire toutes les mesures utiles à leur conservation ». La non-application des dispositions de la loi et la destruction des vestiges archéologiques est passible des peines prévues par l'article 322.2 du Code pénal concernant la protection des collections publiques contre les actes de malveillance.

#### **6.1.7 Effets sur les déplacements**

Le site présente une bonne accessibilité à l'état actuel par le réseau de voirie, les transports en commun et les deux-roues. Cette bonne accessibilité sera complétée par une meilleure lisibilité et une sécurisation (signalisation, limitation de vitesse) lors du réaménagement des espaces publics.

Le réseau de mobilité douce sera sécurisé et accompagné d'aménagements verts et paysagers qui renforceront sa lisibilité et les conditions de confort.

Le projet met à niveau le stationnement privé et public en répondant aux prescriptions du PLU de Bordeaux Métropole.

Plus généralement, le réaménagement et le redimensionnement des voies limitrophes sont intégrés dans les projets. La question de l'évolution de l'offre en transports en commun (parcours / tracé, fréquence...) est à l'étude.

### **6.2 LES INCIDENCES DU PROJET IDENTIFIEES SONT-ELLES SUSCEPTIBLES D'ETRE CUMULEES AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS**

Le projet s'insère dans le cadre plus général du renouvellement urbain du quartier prioritaire de l'Avenir porté par Bordeaux Métropole et la ville de Bassens. La conception des projets se fait en collaboration permanente des deux collectivités pour assurer une bonne cohérence du renouvellement urbain.

Les incidences cumulées sont positives en phase d'exploitation pour le milieu humain, le cadre de vie et les mobilités. En phase chantier, les nuisances peuvent se cumuler. La ville de Bassens et Bordeaux Métropole qui travaillent en étroite collaboration veilleront à limiter au maximum les nuisances des chantiers pour les riverains.



## 7 SYNTHÈSE-AUTO EVALUATION

Le secteur Prévert est intégralement urbanisé à l'état actuel et s'insère au sein du tissu résidentiel à 1,5 kms au nord du centre-bourg de Bassens.

Ce secteur s'insère au sein du quartier de l'Avenir, identifié comme quartier prioritaire, et devant faire l'objet d'un renouvellement urbain à court terme.

Le projet Prévert prévoit de détruire les constructions et logements les plus obsolètes, de réhabiliter une partie des logements, d'en construire de nouveaux et de requalifier les espaces publics. Ce projet répond à plusieurs besoins, notamment de produire des logements supplémentaires, de renforcer et sécuriser les déplacements doux et d'offrir des espaces verts valorisés et aménagés, lieux de rencontre et d'apaisement. Le projet fait l'objet d'une zone urbaine spécifique au PLU de Bordeaux Métropole (UP60) et répond au POA Habitat du PLU. Il apporte une trame verte bénéfique au paysage, au cadre de vie et aux déplacements doux.

Le diagnostic écologique et zones humides a montré que le périmètre du projet, urbanisé et résidentiel, ne comprend pas de zones humides et présente une valeur écologique faible. Le site présente toutefois des espaces verts et boisements épars qui constituent des zones de reproduction et de nourrissage de l'avifaune commune. Des arbres ont été identifiés comme gîtes potentiels pour les chauves-souris, en bordure nord du périmètre ainsi qu'en bordure sud. L'analyse du plan masse montre qu'en situation projet ces arbres sont évités et peuvent d'intégrer dans le projet paysager.

Le nord du périmètre est concerné par les servitudes de protection du château Morin, monument historique situé plus au nord du secteur Prévert. Ces prescriptions sont prises en compte dans la conception du projet urbain, architectural et paysager.

Le projet présente des incidences globales positives en phase d'exploitation. Les incidences négatives auront lieu en phase chantier. Le respect de deux mesures écologiques permet de limiter très fortement les incidences écologiques du projet :

- L'évitement des arbres identifiés comme gîtes potentiels et leur intégration dans le projet paysager qui est entièrement compatible avec le plan masse
- Le respect d'un calendrier évitant le printemps pour ne pas impacter la nidification des oiseaux et chauve-souris (mars à juillet)

**Le respect de ces mesures écologiques et des mesures en phase chantier (limitation des nuisances pour les riverains, application de la réglementation en cas de découvertes archéologiques, prise en charge en cas de découvertes de pollutions, ....) devrait permettre des impacts résiduels très faibles et acceptables.**

## **ANNEXE 8 : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE**







**DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE**  
Secteur Prévert  
*Commune de Bassens (33)*



**BECHELER CONSEILS**  
Géologie – Pédologie  
Conseils et Etudes  
Protection et Valorisation des Terres



Parc d'activité du Courneau, Impasse du Calonge, 33 610 CANEJAN - 05 56 89 94 09 - Twitter : @Bureau\_Simethis - Mail : contact@simethis.fr

**Septembre 2018**

## TABLE DES MATIERES

<b>I.</b>	<b>PRESENTATION DU SITE D'ETUDE.....</b>	<b>3</b>
1.1.	LOCALISATION DU SITE D'ETUDE .....	3
1.2.	PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT .....	6
1.2.1.	<i>Les zonages d'inventaires</i> .....	6
1.2.2.	<i>Les zonages réglementaires</i> .....	9
1.3.	CONNAISSANCES NATURALISTES EXISTANTES SUR LE SITE .....	11
1.3.1.	<i>Données flore connues</i> .....	11
1.3.2.	<i>Données faune connues</i> .....	11
1.3.3.	<i>Espèces patrimoniales à rechercher sur la zone d'étude</i> .....	11
<b>II.</b>	<b>METHODOLOGIE D'EXPERTISE .....</b>	<b>12</b>
2.1.	METHODE DE TERRAIN .....	12
2.2.	METHODE D'EVALUATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES .....	13
<b>III.</b>	<b>DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE.....</b>	<b>14</b>
3.1.	CARACTERISATION DES BIOTOPES.....	14
3.2.	ZONES HUMIDES .....	17
3.3.	FLORE .....	22
3.3.1.	<i>Flore patrimoniale</i> .....	22
3.3.2.	<i>Flore invasive</i> .....	22
3.4.	FAUNE .....	23
3.4.1.	<i>Oiseaux</i> .....	23
3.4.2.	<i>Herpétofaune</i> .....	27
3.4.3.	<i>Insectes</i> .....	28
3.4.4.	<i>Mammifères (hors chiroptères)</i> .....	29
3.4.5.	<i>Chiroptères</i> .....	30
<b>IV.</b>	<b>SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES .....</b>	<b>36</b>
<b>V.</b>	<b>IMPLICATIONS REGLEMENTAIRES .....</b>	<b>38</b>
<b>VI.</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>39</b>

## TABLE DES CARTES

CARTE 1 : LOCALISATION DU PERIMETRE D'ETUDE A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE .....	4
CARTE 2 : LOCALISATION DU PERIMETRE D'ETUDE A L'ECHELLE LOCALE .....	5
CARTE 3 : CARTOGRAPHIE DES ZICO DANS UN RAYON DE 5 KM AUTOUR DE L'EMPRISE PROJET .....	7
CARTE 4 : CARTOGRAPHIE DES ZNIEFF DANS UN RAYON DE 5 KM AUTOUR DE L'EMPRISE PROJET .....	8
CARTE 5 : CARTOGRAPHIE DES ZONAGES REGLEMENTAIRES DANS UN RAYON DE 5 KM AUTOUR DE L'EMPRISE PROJET .....	10
CARTE 6 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS PRESENTS SUR LE SECTEUR PREVERT .....	16
CARTE 7 : CARTE GEOMORPHOLOGIQUE DU NORD DE LA COMMUNE DE BASSENS .....	19
CARTE 8 : LOCALISATION DE L'AVIFAUNE PATRIMONIALE NICHEUSE ET DES HABITATS D'ESPECES .....	26
CARTE 9 : LOCALISATION DES ARBRES GITES BATI POTENTIELS ET AVERES AINSI QUE LES GITES ARBORICOLES POTENTIELS .....	34
CARTE 10 : CARTOGRAPHIE DE SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES DU SITE .....	37
CARTE 11 : SECTEURS PROSPECTES LORS DE L'ECOUTE ACTIVE .....	45

## TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES ZONAGES D'INVENTAIRES RECENSES DANS UN RAYON DE 5 KM AUTOUR DE L'EMPRISE PROJET .....	6
TABLEAU 2 : SYNTHESE DE ZONAGES REGLEMENTAIRES DANS UN RAYON DE 5 KM AUTOUR DE L'EMPRISE PROJET .....	9
TABLEAU 3 : DATES DE PROSPECTION ET OBJECTIFS DES SORTIES .....	12
TABLEAU 4 : TABLEAU DE SYNTHESE D'EVALUATION DES HABITATS NATURELS, DE LA FLORE ET DE LA FAUNE .....	13
TABLEAU 5 : CARACTERISATION DES FORMATIONS VEGETALES PRESENTES SUR LE SECTEUR PREVERT .....	14
TABLEAU 6 : LISTE DES ESPECES A CARACTERE INVASIF OBSERVEES SUR LE SECTEUR PREVERT .....	22
TABLEAU 7 : LISTE DES ESPECES D'OISEAUX OBSERVEES AU SEIN DE L'AIRE D'ETUDE .....	23
TABLEAU 8 : LISTE DES ESPECES DE REPTILES OBSERVEES AU SEIN DU SITE D'ETUDE .....	27
TABLEAU 9 : LISTE DES ESPECES DE PAPILLONS DE JOUR OBSERVEES AU SEIN DU SITE D'ETUDE .....	28
TABLEAU 10 : LISTE DES ESPECES D'ORTHOPTERES OBSERVEES AU SEIN DU SITE D'ETUDE .....	29
TABLEAU 11 : LISTE DES ESPECES CONTACTEES SUR LA ZONE D'ETUDE ET STATUTS DE PROTECTION ET DE CONSERVATION .....	30
TABLEAU 12 : CODES D'ABONDANCE UTILISES POUR MENTIONNER LE RECOUVREMENT DES ESPECES VEGETALES DANS LES RELEVES .....	40
TABLEAU 13 : DESCRIPTION DES HABITATS INVENTORIES PAR LES POINTS D'ECOUTE .....	46
TABLEAU 14 : TABLEAU DE BIO-EVALUATION DE LA FLORE .....	49
TABLEAU 15 : TABLEAU DE BIO-EVALUATION DE LA FAUNE .....	51
TABLEAU 16 : LISTE D'ESPECES CONTACTEES SUR LA ZONE D'ETUDE AINSI QUE LEUR COMPORTEMENT LORS DE L'ECOUTE ACTIVE .....	55



## **I. PRESENTATION DU SITE D'ETUDE**

---

La ville de Bassens a missionné le bureau d'études Simethis pour la réalisation d'un diagnostic écologique sur l'emprise d'un projet de développement et de renouvellement urbain au niveau du secteur dit « Prévert ». La commune souhaite connaître les enjeux écologiques présents au sein de l'emprise projet, d'une surface totale d'environ 8 hectares.

Le présent document constitue le rapport final de diagnostic écologique faisant état des enjeux faune, flore, habitats et sols décelés à l'issue de des inventaires réalisés entre mars et septembre 2018.

Une étude faune/flore ainsi qu'une étude pédologique ont pour cela été réalisées. Le volet pédologique, réalisé par Becheler Conseils, est présenté en annexe 5 et une synthèse en est faite dans le chapitre relatif à la détermination des zones humides (III. 2.).

### **1.1. Localisation du site d'étude**



La zone d'étude se situe sur la commune de Bassens (Gironde), au nord-est de l'agglomération de Bordeaux, en rive droite de la Garonne.



## Localisation du secteur Prévert

Pré-diagnostic écologique  
Commune de Bassens  
Secteur Prévert - Mars 2018



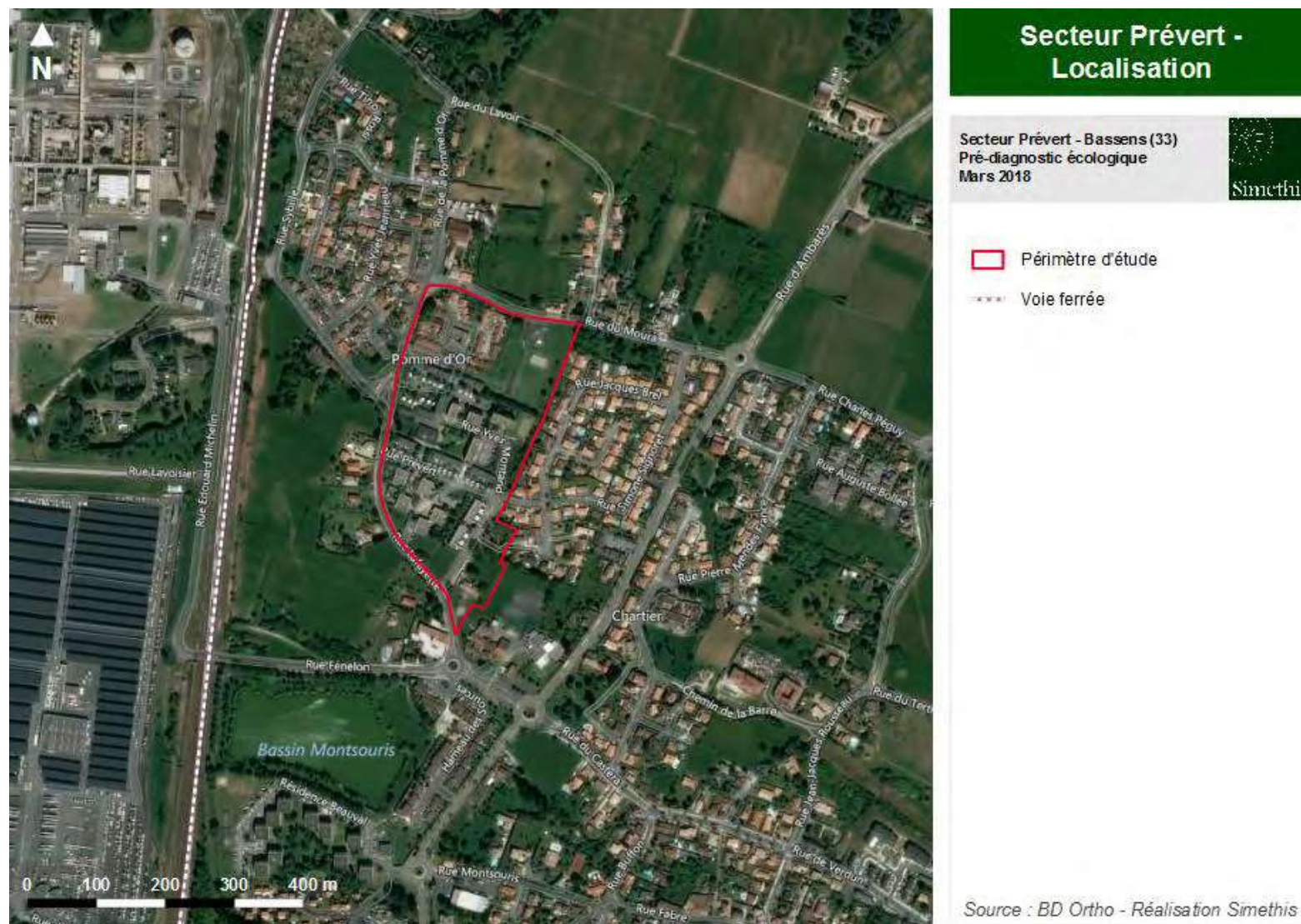
-  Périmètre d'étude
-  Limites communales

Source : BD Ortho - Réalisation Simethis

Carte 1 : Localisation du périmètre d'étude à l'échelle intercommunale



Plus précisément, le secteur d'étude Prévert appartient au quartier prioritaire de l'Avenir qui se situe au nord de la commune de Bassens. L'aire d'étude de 8 hectares correspond à un îlot d'habitations avec jardins et parcs urbains.



Carte 2 : Localisation du périmètre d'étude à l'échelle locale



## 1.2. Périmètres d'inventaires et de protection de l'environnement

### 1.2.1. Les zonages d'inventaires

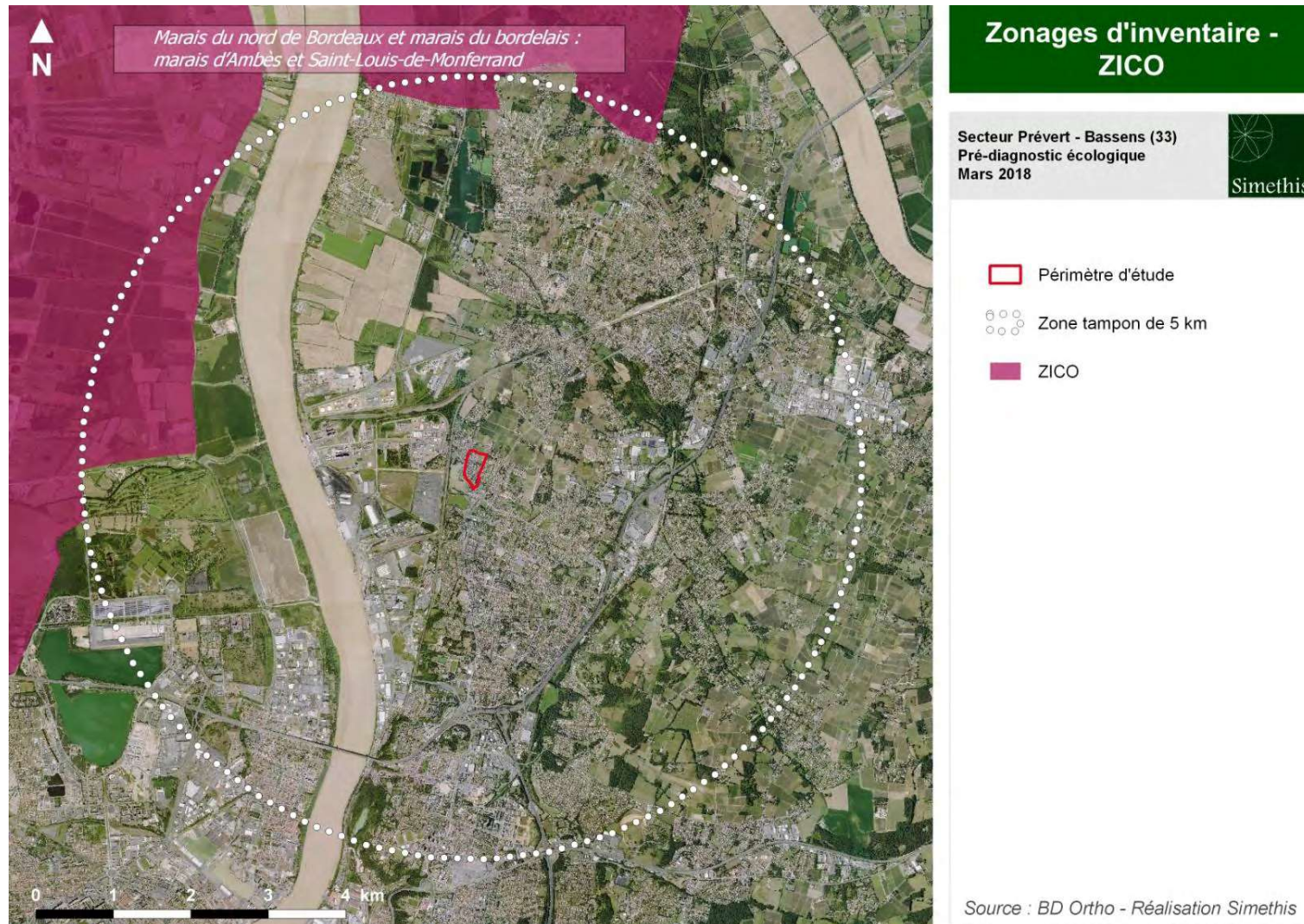
Les mesures d'inventaire ne sont pas associées à un statut de protection particulier. Il s'agit des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique), qui correspondent à des espaces particulièrement remarquables pour la flore et la faune, et des ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) qui correspondent à des espaces rassemblant d'importants effectifs d'oiseaux d'intérêt européen.

Les zonages d'inventaires suivants sont présents à proximité immédiate du site (dans un rayon de 5 km, voir carte 3) :

Tableau 1 : Synthèse des zonages d'inventaires recensés dans un rayon de 5 km autour de l'emprise projet

Nom et code du site	Distance au site projet	Type de milieux	Connexion écologique avec le projet
ZICO n°ZO0000621 – Marais du nord de Bordeaux et marais bordelais : Marais d'Ambès et Saint-Louis-de-Monferrand	3,4 km	Marais, prairies humides	Absence de lien écologique (milieux différents et absence de connexion via le réseau hydrographique)
ZNIEFF de type 1 n° 720008231 – Coteaux de Lormont	4 km	Coteaux calcaires	<b>Lien écologique potentiel du fait de la proximité et de la similarité de contexte (coteaux en rive droite de la Garonne)</b>
ZNIEFF de type 1 n° 720030052 – Prairies humides et plans d'eau de Blanquefort et Parempuyre	4,2 km	Marais, prairies humides	Absence de lien écologique (milieux différents et absence de connexion via le réseau hydrographique)
ZNIEFF de type 2 n° 720001964 –Zones humides d'Ambès à Saint-Louis-de-Monferrand	1,5 km	Marais, prairies humides	Absence de lien écologique (milieux différents et absence de connexion via le réseau hydrographique)
ZNIEFF de type 2 n° 720002382 – Marais du Médoc de Blanquefort à Macau	3,3 km	Marais, prairies humides	Absence de lien écologique (milieux différents et absence de connexion via le réseau hydrographique)
ZNIEFF de type 2 n° 720020119 – Coteaux de Lormont, Cenon et Floirac	4 km	Coteaux calcaires	<b>Lien écologique potentiel du fait de la proximité et de la similarité de contexte (coteaux en rive droite de la Garonne)</b>
ZNIEFF de type 2 n° 720030039 – Réseau hydrographique de la Jalle, du camp de Souge à la Garonne, et marais de Bruges	4,5 km	Marais, prairies humides	Absence de lien écologique (milieux différents et absence de connexion via le réseau hydrographique)

Parmi les sept périmètres cités ci-dessus, deux peuvent présenter des similarités avec le site et sont en connexion éventuelle avec celui-ci. Il s'agit de la ZNIEFF 2 - Coteaux de Lormont, Cenon et Floirac et de la ZNIEFF 1 - Coteau de Lormont. Ces deux périmètres seront pris en compte dans la poursuite des études relatives à un aménagement.



Carte 3 : Cartographie des ZICO dans un rayon de 5 km autour de l'emprise projet





Carte 4 : Cartographie des ZNIEFF dans un rayon de 5 km autour de l'emprise projet



### 1.2.2. Les zonages réglementaires

Les mesures de protection assurent la préservation des espaces reconnus dans les zonages qui les caractérisent, ou soumettent toute perturbation de ces derniers à des procédures réglementaires spécifiques.

Tableau 2 : Synthèse de zonages réglementaires dans un rayon de 5 km autour de l'emprise projet

Nom et code du site	Distance au site projet	Type de milieux	Connexion écologique avec la zone d'étude
ZSC n° FR7200700 - La Garonne	1,8 km	Eaux douces fluviales	Lien écologique potentiel du fait de la proximité et de la connexion via le réseau hydrographique (bien que discontinu)
ZSC n°FR7200686 – Marais du Bec d'Ambès	1,6 km	Marais et prairies humides	Absence de lien écologique (milieux différents et absence de connexion via le réseau hydrographique)

Parmi les deux périmètres cités ci-dessus, le périmètre du site Natura 2000 de la Garonne sera pris en compte dans la poursuite des études. En effet, bien que les milieux soient très différents et plus ou moins déconnectés au vu de la différence de milieux et d'altitude, ils sont relativement proches.



Carte 5 : Cartographie des zonages réglementaires dans un rayon de 5 km autour de l'emprise projet

### **1.3. Connaissances naturalistes existantes sur le site**

Les bases de données collaboratives ont été sollicitées afin de connaître la présence/absence de données faune/flore connues sur le site ou ses alentours immédiats.

#### **1.3.1. Données flore connues**

Une demande d'extraction de données a été faite via l'Observatoire de la Flore Sud-Atlantique (OFSA) le 14 mars 2017. La réponse du 1<sup>er</sup> juin fait état de l'absence de donnée d'espèce patrimoniale sur la zone étudiée. La présence d'ail rose (*Allium roseum*) à proximité du site (Parc Beauval et lieu-dit la République) a cependant été soulignée : cette espèce, protégée en Aquitaine, peut se retrouver en contexte de friche urbaine, milieu présent sur le site d'étude.

#### **1.3.2. Données faune connues**

Une consultation de la base de données collaborative FauneAquitaine a été effectuée le 5 mars 2018, ne mentionnant aucune donnée d'espèce faunistique patrimoniale sur le secteur Prévert ainsi qu'aux alentours. Une demande de données auprès de l'OAFS a également été effectuée, sans réponse à l'heure actuelle.

#### **1.3.3. Espèces patrimoniales à rechercher sur la zone d'étude**

Le secteur d'étude étant en grande partie urbanisé, les espèces patrimoniales recherchées seront essentiellement :

- Espèces floristiques :
  - Les espèces appartenant à la famille des orchidées ;
- Espèces faunistiques :
  - Avifaune : Espèces nicheuses appartenant au cortège des parcs et jardins ;
  - Héropétofaune : Recherche des espèces d'amphibiens dites pionnières et anthropophiles (Crapaud calamite et Alyte accoucheur) et de reptiles comme la Couleuvre verte et jaune ;
  - Entomofaune : Recherche des arbres à insectes saproxylophages ;
  - Mammifères : Recherche des arbres à cavités pour le groupe des chiroptères.



## II. METHODOLOGIE D'EXPERTISE

### 2.1. Méthode de terrain

3,5 jours de terrain ont été mobilisés entre mars 2018 et septembre 2018, afin de procéder à l'échantillonnage de la biodiversité du site.

Tableau 3 : Dates de prospection et objectifs des sorties

Date	Objectifs	Météo
06/03/2018 0,5 jour 2 chargés d'étude	→ Description des habitats + relevé floristique → Observations de l'avifaune, des mammifères (hors chauves-souris), des reptiles → Recherche d'indices de présence de coléoptères saproxylophages	Ciel dégagé, vent, température : 13°C
26/03/2018 0,5 jour 2 chargés d'étude	→ Prospection nocturne amphibiens et rapaces nocturnes	Ciel dégagé, vent faible, température : 10°C
13/04/2018 0,5 jour 1 chargé d'étude	→ Ecoute oiseaux nicheurs n°1	Ensoleillé, température : 14°C
14/05/2018 0,25 jour 1 chargé d'étude	→ Ecoute oiseaux nicheurs n°2 → Prospection faune	Nuageux, température : 13°C
24/05/2018 0,5 jour 2 chargés d'étude	→ Description des habitats + relevé floristique → Recherche des espèces floristiques patrimoniales → Entomofaune + mammifères, herpétofaune	Ensoleillé, température : 27°C ?
21/06/2018 0,5 jour 2 chargés d'étude	→ Recherche des espèces floristiques patrimoniales → Prospection faune (mammifères, reptiles, entomofaune)	Couvert puis ensoleillé, température : 20 - 25°C
31/07/2018 0,5 jour 2 chargés d'étude	→ Prospection faune (mammifères, reptiles, entomofaune)	Ensoleillé, vent nul, température : 30°C
18/09/2018 0,25 jour 1 chargé d'étude	→ Prospection faune (mammifères, reptiles, entomofaune)	Ensoleillé, vent nul, température : 27°C

L'intégralité des protocoles méthodologiques de recueil des données faune/flore utilisés sur le site est consignée en **Annexe 1** du document.

## 2.2. Méthode d'évaluation des enjeux écologiques

L'approche utilisée par Simethis consiste à croiser la valeur écologique des espèces avec la fonctionnalité des biotopes du site pour ces dernières (reproduction, repos, alimentation ou simple lieu de transit).

L'évaluation de la valeur écologique des espèces est basée sur l'examen de listes de référence, établies à l'échelle internationale, nationale et locale (régionale et départementale). Ces listes (arrêtés de protection réglementaire, listes rouges, études scientifiques locales, etc) sont présentées en **Annexe 2**. La caractérisation de la fonctionnalité des biotopes est basée sur le travail de terrain des écologues.

*Tableau 4* : Tableau de synthèse d'évaluation des habitats naturels, de la flore et de la faune

Classe d'enjeu	Critères de classement	
Majeur	Habitat	Sans objet
	Flore	Biotope pour une ou plusieurs espèces végétales protégées nationalement et en Europe (Annexe II de la DH)
	Faune	Habitat de reproduction et/ou de repos avéré pour une ou plusieurs espèces protégées nationalement et peu présentes à l'échelle locale (déterminantes ZNIEFF, citées au minimum VU aux listes rouges locales, etc.)
Fort	Habitat	Zone humide critère Végétation
	Flore	Biotope pour une ou plusieurs espèces végétales protégées localement (région / département) ou pour une ou plusieurs espèces très rares localement.
	Faune	Habitat de reproduction et/ou de repos avéré pour une ou plusieurs espèces protégées nationalement et/ou peu communes au niveau national et européen
Moyen	Habitat	Zone humide dégradée
	Flore	Biotopes naturels pour une ou plusieurs espèces végétales non protégées et peu commune localement
	Faune	Biotopes naturels non utilisés pour la reproduction et le repos d'espèces patrimoniales
		Habitat de reproduction et/ou de repos avéré pour plusieurs espèces protégées nationalement et très communes au niveau local
Faible	Habitat	Habitat naturel fortement perturbé
	Flore	Sans enjeux floristiques décelés
	Faune	Biotopes modifiés, cultivés ou entretenus intensivement à faible capacité d'accueil pour la faune
Très faible	Habitat	Habitat naturel fortement perturbé et artificialisé
	Flore	Biotopes avec une capacité d'accueil très faible pour le développement d'une faune et une flore diversifiée
	Faune	

### III. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

#### 3.1. Caractérisation des biotopes

Les formations sur le site sont considérées comme des formations semi-naturelles, faisant l'objet d'un entretien régulier.

Le secteur correspond à un quartier résidentiel où l'on retrouve globalement :




- Des parcs urbains arborés, des pelouses et des massifs ornementaux,
- Des jardins privés,
- Des bâtiments (habitations, abris de jardin etc.),
- Des zones imperméabilisées correspondant aux trottoirs, à la voirie, aux équipements sportifs et aux parkings.

Les différentes formations végétales ont été répertoriées et cartographiées ci-après. Les relevés phytosociologiques sont également disponibles en **Annexe 3** du document.

*Tableau 5 : Caractérisation des formations végétales présentes sur le secteur Prévert*

Formations	Photos	Descriptions
<p><b>Pelouses mésophiles régulièrement entretenues</b></p> <p>Code CB : 85.12</p> <p>Surface : 1,4 ha</p>		<p><u>Type</u> : Pelouse des espaces verts de type friche rudérale régulièrement fauchée et entretenue</p> <p><u>Espèces indicatrices</u> : Trèfle des prés, Pâturin, Fromental, Luzerne d'Arabie, Grande mauve, Orge queue de rat, Pâquerette, Liseron des champs, etc.</p> <p><u>ZH</u> : Non</p>



Formations	Photos	Descriptions
<p><b>Parcs arborés urbains</b></p> <p>Code CB : 85.2</p> <p>Surface : 1,2 ha</p>		<p><u>Type</u> : Jardins publics plus ou moins arborés, à strate herbacée mésophile régulièrement entretenue</p> <p><u>Espèces indicatrices</u> : Marronniers, chênes, liquidambar, tilleuls, platanes, magnolias, laurier palme, etc.</p> <p><u>ZH</u> : Non</p>
<p><b>Jardins privés</b></p> <p>Code CB : 85.3</p> <p>Surface : 2,9 ha</p>		<p><u>Type</u> : Jardins privés d'agrément avec, entre autres, des potagers, haies, espèces ornementales, arbres, arbustes, parterres de fleurs, pelouses etc.</p> <p><u>Espèces indicatrices</u> : Laurier palme, Thuya, Pittosporum, Rosiers, etc.</p> <p><u>ZH</u> : Non</p>
<p><b>Surfaces imperméabilisées et bâti</b></p> <p>Code CB : /</p> <p>Surface : 2,9 ha</p>		<p><u>Type</u> : Routes, bâtiments et zones à revêtement imperméabilisé, sans végétation</p> <p><u>Espèces indicatrices</u> : /</p> <p><u>ZH</u> : Non</p>





## Habitats naturels et semi-naturels


Secteur Prévert - Bassens (33)  
Diagnostic écologique  
Septembre 2018



 Périmètre d'étude


### Milieus anthropisés sans végétation


 Bâti

 Surface imperméabilisée

### Formations végétales

 Pelouse mésophile entretenue

 Parc urbain arboré

 Jardins privés et zones vertes des abords des résidences

 Bosquets spontanés ou artificiels, à espèces ornementales ou locales

Source : BD Ortho - Réalisation Simethis

Carte 6 : Cartographie des habitats naturels et semi-naturels présents sur le secteur Prévert

### 3.2. Zones humides

La délimitation des zones humides sur le site est effectuée d'après l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

#### Critère végétation

Grâce aux inventaires phytosociologiques qui ont été réalisés au printemps 2018, les habitats naturels présents ont été déterminés et comparés à la liste des habitats caractéristiques des zones humides fournie par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1 octobre 2009.

**Aucun habitat ou espèce floristique caractéristique de zone humide n'a été identifié sur le secteur Prévert.**

#### Critère pédologique

*Le rapport pédologique complet réalisé par Becheler Conseils est présenté en annexe 5.*

Les principaux éléments du diagnostic zone humide sur critère pédologique sont les suivants :

#### ❖ Contexte géologique

La commune de Bassens correspond à l'extrémité nord occidentale du plateau à ossature calcaire de l'Entre-Deux-Mers. Ce plateau est constitué par une formation calcaire de l'Oligocène dite du « Calcaire à Astéries » dont l'épaisseur peut atteindre plusieurs dizaines de mètres. Il est bordé par la basse plaine de la Garonne et s'abaisse progressivement du Sud vers le Nord. Les altitudes de 80 m à Floirac ne sont plus que de 20-30 m à Bassens.

Ce calcaire repose sur un ensemble fluviatile complexe sableux et argileux : les molasses du Fronsadais ». Parfois un mince niveau d'origine lacustre s'intercale entre les molasses et le Calcaire à Astéries : les argiles et calcaires dits de Castillon.

Le sommet du plateau est caractérisé par un recouvrement alluvial d'âge quaternaire. Ce sont les nappes alluviales et terrasses anciennes de la Garonne et de la Dordogne.



## ❖ Contexte géomorphologique

Cette analyse permet notamment de définir les grands types de sols se développant préférentiellement sur les différentes unités géomorphologiques décrites. Cela est, dans le contexte du site d'étude, d'une importance certaine car les sols superficiels actuellement observables ont souvent été plus ou moins fortement remaniés par les aménagements urbains, réalisés depuis les années 60-70.

Les systèmes géomorphologiques retrouvées au niveau du secteur Prévert sont les suivants (carte 7) :

- Système du plateau calcaire : *Les pentes douces*

Il s'agit de pentes d'érosion, créées à partir de calcaires relativement tendres et homogènes, où la déclivité est régulière. Les sols dominants sont des calcisols argileux, épais, associés ponctuellement à des calcosols avec une couverture détritique, limoneuse assez peu épaisse.

- Système des pentes molassiques argileuses

Le substratum des niveaux calcaires est représenté dans l'aire d'étude par la formation des « molasses du fronsadais ». Ici, seule est affleurante la partie sommitale très argileuse dont l'épaisseur attestée par un sondage de 1991 (Banque du sous-sol) est supérieure à 10 m. Les sols développés classiquement sur cette formation sont des calcisols argileux, avec des inclusions réduites de calcosols. Ce n'est qu'associés avec des flaques colluviales qu'ils peuvent correspondre à des zones humides.

- Système colluvial
  - o *Auréole colluviale de raccordement avec la plaine de la Garonne*

Développée entre 4 et 9 m d'altitude, elle forme une pente douce, bien réglée par l'équilibre sédimentation et érosion. Les sols sont des sables argileux, parfois limoneux, généralement de type sols bruns rédoxiques. Il est à noter la présence de quelques « flaques » colluviales, peu épaisses, en résidus sur les argiles molassiques.

- o *Entailles érosives partiellement colmatées*

Ces entailles sont en relation avec le dernier maximum glaciaire qui, il y a 18 000 ans, a correspondu à une profonde incision de la vallée de la Garonne. Ces entailles en forme de V aigu, ont été creusées dans le système des molasses argileuses et remontent assez haut, sur le plateau calcaire. Leur comblement partiel est tardif.



## ❖ Les sols du site Prévert

La quasi-totalité des sols, terme au sens agronomique strict, a été bouleversée lors des travaux d'urbanisation du site depuis les années 70.

Ce bouleversement de type « décapage-décaissage-remblai », rend impossible une interprétation des taches éventuelles d'hydromorphie, quant à leur intensité et leur position dans le sol.

Par conséquent, la règle générale de la définition de l'humidité du sol d'une zone humide sur critères pédologiques par l'Arrêté Ministériel du 24 juin 2008, modifié le 1 octobre 2009, n'est pas ici applicable. Le diagnostic d'humidité ne peut donc découler que d'une analyse des conditions « hydro-géomorphologiques » prévues pour certains cas particuliers.

Cependant, bien que bouleversés il y a une cinquantaine d'années, les sols des espaces verts du site, font preuve d'une activité biologique surprenante. Ceci vient illustrer un potentiel de résilience intéressant. Toutefois rien n'indique que ce potentiel soit suffisant pour pallier les effets d'un nouveau bouleversement.

Trois types de sols ont été identifiés :

- Sols type 1 : Calcisols argileux développés à partir d'une roche-mère argileuse

Ces sols occupent la majeure partie du site. Compte tenu du système de pente, ils ne correspondent pas à des situations permettant de définir une zone humide au titre de l'Arrêté Ministériel.

- Sols type 2 : Colluviosols présumés, peu épais, sur argiles

Ce type non reconnu par sondage, à cause des zones construites et des jardins, est déduit de la seule analyse géomorphologique et topographique sur le site. Il correspondrait dans le système colluvial, à une probable « flaque » de matériel colluvionné, sables argileux, au droit d'une petite dépression dans les argiles. Compte tenu du contexte actuel d'occupation des sols, il est difficile d'y définir une zone humide au titre de l'Arrêté. Il se peut toutefois que ce sol présumé soit à l'origine de remontées d'humidité dans des habitations de la rue Prévert.

- Sols type 3 : Colluviosols-fluviosols rédoxiques



Ce type a été mis en évidence et cartographié à partir de l'analyse géomorphologique et de la description d'un sondage géotechnique de 1971, au nord-ouest du site Prévert. Il correspond au système d'entailles profondes, en V aigu, de plus de 5 m de profondeur, ouvertes dans les argiles.

Le remplissage colluvial est constitué d'un matériel sableux, granoclassé : sables fins au fond, puis sables très fins et limons en surface. Ceci traduit une mise en place par un ruisseau, aujourd'hui disparu. Ce contexte géologique et morphologique est très favorable à l'existence initiale d'une zone humide sur le secteur concerné. Compte tenu de l'aménagement du site, cette ZH n'existe plus en tant qu'unité fonctionnelle.

❖ Conclusion - Volet pédologie

Au sein du site Prévert, la synthèse des divers éléments de l'analyse ne permet pas de mettre en évidence de sols d'intérêt environnemental spécifique. Ceci en dépit d'une disposition initiale, antérieure aux années 70, suggérant la présence d'une zone humide, au titre de l'Arrêté actuellement en vigueur, organisé autour d'une entaille érosive colmatée.

**Aucun sol caractéristique de zone humide sur le plan pédologique n'a donc été identifié sur le secteur d'étude.**

Synthèse délimitation zone humide - Volets sols et végétation

Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle remplit les deux critères (sol et végétation).

**Par conséquent, aucune zone humide n'a été identifiée sur le secteur Prévert.**

### 3.3. Flore

#### 3.3.1. Flore patrimoniale

Parmi les espèces recensées au cours des différentes prospections, aucune ne relève d'un enjeu de conservation particulier

#### 3.3.2. Flore invasive

On notera la présence d'espèces ayant un caractère invasif telles que l'ailanthe glanduleux ou l'arbre aux papillons. Néanmoins, leur effectif et leur répartition sur ce site fortement anthropisé ne permettent pas de mettre en exergue un impact notable sur les espèces locales.

Le tableau ci-dessous présente les principales espèces exotiques envahissantes ou invasives rencontrées sur le secteur Prévert.

*Tableau 6 : Liste des espèces à caractère invasif observées sur le secteur Prévert*

(CAILLON A. & LAVOUÉ M., 2016 - Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine. Version 1.0 - Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. 33 pages)

Nom latin	Nom vernaculaire	Coefficient de rareté en Aquitaine	Hierarchie
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glanduleux	PC	PEE avérée
<i>Baccharis halimifolia</i>	Baccharis à feuilles d'arroche	PC	PEE avérée
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre aux papillons	AC	PEE avérée
<i>Catalpa bignonioides</i>	Catalpa commun	R	PEE potentielle
<i>Cortaderia selloana</i>	Herbe de la pampa	PC	PEE avérée
<i>Cyperus eragrostis</i>	Souchet robuste	C	PEE potentielle
<i>Eleusine tristachya</i>	Eleusine à deux épis	PC	PEE potentielle
<i>Euonymus japonicus</i>	Fusain du Japon	R	PEE potentielle
<i>Paspalum distichum</i>	Paspale à deux épis	AC	PEE avérée
<i>Pittosporum tobira</i>	Pittosporum de Chine	RR	PEE potentielle
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier cerise	AC	PEE avérée
<i>Quercus rubra</i>	Chêne rouge d'Amérique	AC	PEE potentielle

### 3.4. Faune

#### 3.4.1. Oiseaux

21 espèces d'oiseaux ont été identifiées sur le site d'étude. Parmi les espèces recensées, 14 sont protégées au niveau national et 7 ont un statut d'espèce chassable.

Le cortège d'oiseaux présent sur le site est composé majoritairement d'espèces à caractère anthropophile, nichant à proximité de l'Homme.

Ainsi les bâtiments sont utilisés par le pigeon biset, le moineau domestique et l'étourneau sansonnet pour leur reproduction. A noter que la nidification de l'hirondelle rustique sur le bâti du site n'a pas été avérée. Les jardins privés et les zones vertes entretenues constituent des lieux de nourrissage et de reproduction pour de nombreux passereaux anthropophiles (mésanges, rouge-queue noir, tourterelle turque). Enfin les haies arbustives et arborées des parcs urbains et de certains jardins du site sont exploitées par des espèces de milieux semi-ouverts (merle noir, chardonneret élégant, verdier d'Europe).

Tableau 7 : Liste des espèces d'oiseaux observées au sein de l'aire d'étude

Espèces		Valeur patrimoniale			Rareté au niveau local		Statut biologique
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge des espèces menacées en France	Directive Oiseaux (Annexe)	Protection Nationale	Déterminante ZNIEFF (Nv <sup>elle</sup> -Aquitaine)	Rareté Régionale	Périmètre projet
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	LC	-	Article 3	-	C	Nicheur possible
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba alba</i>	LC	-	Article 3	-	TC	Nicheur probable
<b>Chardonneret élégant</b>	<b><i>Carduelis carduelis</i></b>	<b>VU</b>	<b>-</b>	<b>Article 3</b>	<b>-</b>	<b>TC</b>	<b>Nicheur certain (2 couples nicheurs)</b>
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	-	Espèce chassable	-	TC	Non nicheur
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC	-	Espèce chassable	-	TC	Nicheur certain
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC	-	Article 3	-	TC	Nicheur possible
<b>Hirondelle rustique</b>	<b><i>Hirundo rustica</i></b>	<b>NT</b>	<b>-</b>	<b>Article 3</b>	<b>-</b>	<b>TC</b>	<b>Nicheur possible</b>
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC	-	Espèce chassable	-	TC	Nicheur probable
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	LC	-	Article 3	-	TC	Nicheur probable
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC	-	Article 3	-	TC	Nicheur probable
<b>Milan noir</b>	<b><i>Milvus migrans</i></b>	<b>LC</b>	<b>I</b>	<b>Article 3</b>	<b>-</b>	<b>TC</b>	<b>Non nicheur</b>
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC	-	Article 3	-	TC	Nicheur certain
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC	-	Espèce chassable	-	TC	Nicheur certain
Pigeon biset (forme urbaine)	<i>Columbia livia</i>	LC	-	Espèce chassable	-	TC	Nicheur certain



Espèces		Valeur patrimoniale			Rareté au niveau local		Statut biologique
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC	-	Espèce chassable	-	TC	Nicheur probable
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC	-	Article 3	-	TC	Nicheur probable
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	LC	-	Article 3	-	C	Nicheur possible
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LC	-	Article 3	-	TC	Nicheur probable
<b>Serin cini</b>	<b><i>Serinus serinus</i></b>	<b>VU</b>	<b>-</b>	<b>Article 3</b>	<b>-</b>	<b>TC</b>	<b>Nicheur possible</b>
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	LC	-	Espèce chassable	-	TC	Nicheur probable
<b>Verdier d'Europe</b>	<b><i>Carduelis chloris</i></b>	<b>VU</b>	<b>-</b>	<b>Article 3</b>	<b>-</b>	<b>TC</b>	<b>Nicheur certain (1 couple nicheur)</b>

LC : Préoccupation mineure ;

Rareté régionale : TR: Très rare ; R: Rare ; PCL: Peu commun ou localisé ; C: Commun ; TC: Très commun.

Statut biologique : NP: Nicheur possible ; NPr : Nicheur probable ; NC : Nicheur certain ; H: Hivernant ; M: Migrateur (De passage) ; NN : Non nicheur.

Parmi les espèces inventoriées, deux sont d'intérêt patrimonial et ont été identifiés comme nicheuses certaines au sein de l'emprise projet : le chardonneret élégant et le verdier d'Europe.

Ces deux espèces, considérées comme "vulnérable" sur la liste rouge des oiseaux nicheurs en France métropolitaine (UICN France, 2016), affectionnent tout particulièrement les pelouses entretenues ainsi que les haies arbustives et arborées où ils trouvent ressources alimentaires et zone de nidification.



Photo 1 : Chardonneret élégant (à gauche) et verdier d'Europe (à droite) (source : INPN)



*Photo 2 : Haies arborées/arbustives du site utilisées par le chardonneret élégant et le verdier d'Europe pour leur reproduction (Simethis, 2018)*

Ce constat confère aux strates arborées et arbustives du site un enjeu élevé. La localisation des habitats de nidification des espèces d'oiseaux patrimoniaux est référencée dans la cartographie ci-après :






## Avifaune


Secteur Prévert - Bassens (33)  
Diagnostic écologique  
2018




 Périmètre d'étude

### Avifaune patrimoniale

 Chardonneret élégant (couple nicheur)

 Chardonneret élégant (mâle chanteur)

 Verdier d'Europe (couple nicheur)

 Habitat de reproduction utilisable par le chardonneret élégant et le verdier d'Europe

Source : BD Ortho - Réalisation Simethis

Carte 8 : Localisation de l'avifaune patrimoniale nicheuse et des habitats d'espèces



### 3.4.2. Herpétofaune

#### 3.4.2.1. *Amphibiens*

Une écoute nocturne a été réalisée le 26 mars 2018, dans de bonnes conditions météorologiques pour la détection des espèces.

**Aucune espèce d'amphibien n'a cependant été vue ou entendue sur le site.** Cette absence de données s'explique en partie par l'absence de point d'eau permanent ou de fossés à l'intérieur du site.

Des rainettes méridionales ont été entendues au niveau du bassin de Montsouris situé au sud du site d'étude. Cependant, le secteur Prévert présente une potentialité d'accueil nul à négligeable faible vis-à-vis de cette espèce (en tant qu'habitat de repos).

#### 3.4.2.2. *Reptiles*

**Le lézard des murailles** a été observé à plusieurs reprises sur le site d'étude. Cette espèce, très commune, est protégée à l'échelle nationale. Sa présence ne confère pas au milieu un enjeu particulier, mais elle est à prendre en compte dans l'éventualité d'un aménagement.

Tableau 8 : Liste des espèces de reptiles observées au sein du site d'étude

Espèces		Valeur patrimoniale			Rareté au niveau local	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge des espèces menacées au niveau national (UICN)	Directive Habitats	Protection Nationale	Liste rouge des espèces menacées en Aquitaine	Déterminante ZNIEFF Aquitaine
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	LC	Annexe IV	Article 2	LC	-

\* Listes rouge : LC: Préoccupation mineure ; Directive Habitats : IV : Espèces d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte ; Protection nationale : Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection



Photo 3 : Lézard des murailles (Source Simethis)

### 3.4.3. Insectes

#### 3.4.3.1. *Rhopalocères*

Six espèces de papillons de jour ont été observées sur le site d'étude. Il s'agit d'une faible diversité avec des espèces communes à très communes au niveau national et régional, ne présentant pas d'enjeu de conservation particulier.

Tableau 9 : Liste des espèces de papillons de jour observées au sein du site d'étude

Espèces		Valeur patrimoniale			Rareté au niveau local
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge des espèces menacées au niveau national	Directive Habitat	Protection Nationale	Déterminante ZNIEFF Aquitaine
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>	LC	-	-	-
Demi deuil	<i>Melanargia galathea</i>	LC	-	-	-
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	LC	-	-	-
Paon du jour	<i>Aglais io</i>	LC	-	-	-
Piérade de la rave	<i>Pieris rapae</i>	LC	-	-	-
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	LC	-	-	-

\* Listes rouge : LC: Préoccupation mineure

Compte tenu de la nature des milieux rencontrés sur l'emprise, la zone d'étude ne présente pas de potentialité d'accueil de papillon à fort intérêt patrimonial.

#### 3.4.3.2. *Odonates*

Aucune espèce d'odonate n'a été observée sur le site d'étude. Cette absence de données s'explique par l'absence de fossés ou points d'eau permanents au sein de la zone, la rendant peu favorable à l'accueil d'un cortège d'espèce diversifié et/ou patrimonial.

### 3.4.3.3. Orthoptères

Au total, **six espèces d'orthoptères** ont été inventoriées sur la zone d'étude. Toutes sont communes à l'échelle de l'Aquitaine et non protégées.

Tableau 10 : Liste des espèces d'orthoptères observées au sein du site d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge des espèces menacées au niveau européen (UICN)	Liste rouge France	Liste rouge Aquitaine	Rareté régionale	Endémique Europe
Caloptène de Barbarie	<i>Calliptamus barbarus</i>	LC	4	4	C	Non
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>	LC	4	4	C	Non
Criquet blafard	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	LC	4	4	C	Oui
Criquet noir ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	LC	4	4	C	Non
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	LC	4	4	C	Non
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	LC	4	4	C	Non

\* Listes rouge : LC: espèces de préoccupation mineur / 1: espèces proches de l'extinction, ou déjà éteintes ; 2: espèces fortement menacées d'extinction ; 3: espèces menacées, à surveiller ; 4: espèces non menacées, en l'état actuel des connaissances / Rareté régionale : C:Commun

### 3.4.3.4. Insectes saproxylophages

Aucun arbre ou souche n'a été identifié sur le site comme abritant potentiellement des espèces protégées de ce groupe telles que le grand capricorne ou le lucane cerf-volant.

### 3.4.4. Mammifères (hors chiroptères)

**Aucune espèce de mammifère** n'a été observée sur l'aire d'étude. Cependant, il est probable que certaines espèces couramment observées au niveau des parcs et jardins urbains comme le hérisson d'Europe fréquentent la zone. Cette espèce est protégée à l'échelle nationale et doit faire l'objet de précautions particulières dans tout projet d'aménagement (création d'abris après travaux par exemple).



### 3.4.5. Chiroptères

#### 3.4.5.1. Liste d'espèces contactées

Au total, **quatre espèces ont été identifiées** lors de l'écoute active dont trois de manière dont l'identification n'a pas été rendue possible jusqu'à l'espèce (Groupe des sérotules (sérotine/noctule) et groupe de la Pipistrelle de Kuhl/Pipistrelle de Nathusius).

Le tableau récapitulant les espèces contactées par point d'écoute est présenté en **Annexe 4**.

Tableau 11 : Liste des espèces contactées sur la zone d'étude et statuts de protection et de conservation

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge nationale	Directive habitat Faune-flore (annexe)
<b>Miniopteridé</b>	<b>Minioptère de Schreibers</b>	<b><i>Miniopterus schreibersii</i></b>	<b>VU</b>	<b>II, IV</b>
<b>Vespertilionidé</b>	<b>Pipistrelle commune</b>	<b><i>Pipistrellus pipistrellus</i></b>	<b>LC</b>	<b>IV</b>
Vespertilionidé	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	LC	IV
Vespertilionidé	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	NT	IV
Vespertilionidé	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	LC	IV
Vespertilionidé	Noctule de leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	NT	IV
Vespertilionidé	Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	VU	IV

\* En gras, les espèces identifiées de façon certaine

#### 3.4.5.2. Eléments de biologie et d'écologie des espèces contactées

La **Pipistrelle commune** (*Pipistrellus pipistrellus*) est une espèce ubiquiste, peu exigeante et qui semble plutôt sédentaire. Elle occupe une large gamme d'habitats du plus forestier aux espaces très agricoles jusqu'aux zones urbaines denses. L'espèce chasse aussi bien à la frondaison des arbres, qu'autour des sources lumineuses anthropiques (lampadaires par exemple) ainsi qu'au-dessus de l'eau (surface de plan d'eau, rivières, mares...) (RUYS T. & BERNARD Y., (coords.) 2014 ; EUROBATS, 2015).

→ Sur le site d'étude, elle a été rencontrée sur tous les types d'habitats et sur plusieurs points d'écoute.

**Le Minioptère de Schreibers** (*Miniopterus schreibersii*) est une espèce grégaire (colonie pouvant aller jusqu'à plusieurs milliers d'individus). L'espèce effectue la totalité de son cycle biologique dans les grottes karstiques, les caves naturelles. Les terrains de chasse peuvent se situer jusqu'à 40 km des maternités. L'espèce est capable d'un vol très manœuvrable et la chasse peut s'effectuer au niveau des frondaisons des forêts de feuillus, au-dessus des ruisseaux et plans d'eau et près de la végétation. La végétation dense est évitée ou contournée en suivant des structures linéaires.

→ Sur le site d'étude, l'espèce a été identifiée sur un seul point d'écoute.

**La Pipistrelle de Kuhl** (*Pipistrellus kuhlii*) est une espèce assez semblable, en termes d'exigences écologiques, à la pipistrelle commune. Les pipistrelles commune et de Kuhl sont des espèces sédentaires (déplacements saisonniers < 100 km) et en général les terrains de chasse se trouvent à proximité des gîtes de maternité (en moyenne à 1,5 km en Angleterre) (DIETZ, 2015).

→ Cette espèce *n'a pas été contactée de façon certaine* sur le site (groupe Pipistrelle de Kuhl/Nathusius).

**La Pipistrelle de Nathusius** (*Pipistrellus nathusii*) est une des rares espèces de chauves-souris européennes véritablement migratrices. Les secteurs de mises bas de cette espèce se répartissent dans le nord de l'Europe avec quelques données au nord de la France. Les zones d'hivernage, où les mâles sont présents, couvrent le sud de son aire de répartition. C'est une chauve-souris caractéristique des milieux forestiers qui affectionne les cavités arboricoles.

→ Cette espèce *n'a pas été contactée de façon certaine* sur le site (groupe Pipistrelle de Kuhl/Nathusius).

**La Sérotine commune** (*Eptesicus serotinus*) est une chauve-souris anthropophile, elle gîte très souvent dans des bâtiments, habités ou non, du moment que les conditions de chaleur et de tranquillité sont réunies. L'espèce capture ses proies le long des lisières végétales, autour d'arbres isolés ou en plein ciel. Elle chasse très souvent des scatophages stercoraires (ou « mouches du fumier ») au-dessus des pâturages.

→ Sur le site d'étude, cette espèce *n'a été contactée de façon certaine* (groupe Sérotule : Sérotine/Noctule).

**La Noctule commune** (*Nyctalus noctula*) est une espèce initialement sylvestre utilisant des gîtes arboricoles (trou de pic, fente, fissure, ou autres arbres creux) mais qui se retrouve également en milieu urbain (joints de dilatation de maisons, d'immeubles ou de ponts, châteaux d'eau ...). La noctule commune est une espèce migratrice avérée, parcourant de longues distances dépassant les 1 000 km. Cette espèce de haut vol chasse essentiellement au-dessus de la canopée, dans les allées forestières ouvertes en hauteur, rarement dans les sous-bois, entre 15 et 40m au-dessus d'espaces dégagés (prairies, landes, étangs et mares).

→ Sur le site d'étude, cette espèce *n'a été contactée de façon certaine* (groupe Sérotule : Sérotine/Noctule).

**La Noctule de Leisler** (*Nyctalus leisleri*) est une espèce migratrice avérée et peut parcourir de grandes distances allant jusqu'à 1500 km. L'espèce est essentiellement forestière. Elle gîte principalement dans les arbres creux, en massif forestier de feuillus, parfois de résineux. Elle recherche également la proximité des milieux humains. Son territoire de chasse est varié. Elle chasse haut dans le ciel, au-dessus de la canopée, dans les forêts caduques ouvertes et en bordure de boisements divers avec de grands et vieux arbres, au niveau de vergers, de parcs et de points d'eau. Elle survole également les étendues céréalières. Elle transite du territoire de chasse au gîte selon des linéaires, sans se caler sur des structures paysagères.

→ Sur le site d'étude, cette espèce *n'a été contactée de façon certaine* (groupe Sérotule : Sérotine/Noctule).

### 3.4.5.3. Localisation des gîtes

Les gîtes utilisés par les espèces de chiroptères en France peuvent être d'origine anthropiques (bâti) ou naturelles (anfractuosités localisées dans des arbres ou des parois rocheuses).

Des gîtes arboricoles ont été recherchés sur le site d'étude (absence de gîte bâti).

Le site d'étude est caractérisé par la présence potentielle de gîtes arboricoles. Une cartographie de ces gîtes potentiels a été effectuée. Les arbres présentant les caractéristiques suivantes ont été géolocalisés : décollement d'écorces, cavités naturelles (orientés favorablement pour l'accueil de chauves-souris), trou de pic, envahissement par le lierre.

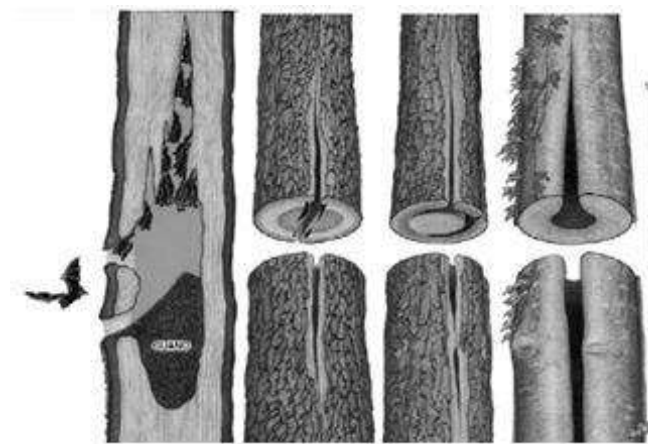


Figure 1 : Exemple de gîtes arboricoles de chauves-souris



Au total, six arbres gîtes potentiels ont été identifiés. Il s'agit :

- D'arbres envahis par le lierre qui présentent une potentialité pour l'accueil de chauves-souris ;
- D'arbres présentant des cavités arboricoles créées plus ou moins naturellement ainsi que de trous de pics. Les arbres ont été sélectionnés lorsque les cavités été orientées plus ou moins vers le bas (jamais orientés vers le ciel : non favorable à l'accueil des chauves-souris) ;
- D'arbres avec fissures favorables à l'accueil des chauves-souris ;



*Photo 4 : Exemple d'arbres photographiés sur le site d'étude avec des cavités, fissures et autres servant de gîte potentiel pour les chiroptères arboricoles.*


Il s'agit principalement d'arbres isolés envahis par le lierre ou présentant des cavités ou fissures sur le tronc. Ils sont localisés sur la carte suivante.






## Chiroptères - Arbres gîtes potentiels

Secteur Prévert - Bassens (33)  
Diagnostic écologique  
Septembre 2018




 Périmètre d'étude


### Caractéristiques des gîtes potentiels

 Lierre


 Cavité / fissure

### Essence d'arbre

 Bouleau verruqueux

 Chêne pédonculé

 Erable negundo

 Frêne commun

Source : BD Ortho - Réalisation Simethis

Carte 9 : Localisation des arbres gîtes bâti potentiels et avérés ainsi que les gîtes arboricoles potentiels

#### 3.4.5.4. **Fonctionnalité du site d'étude**

Les éléments paysagers les plus favorables sur le site pour les chauves-souris (chasse, déplacement et éventuellement gîtes) correspondent :

- Aux espaces verts localisés sur le site d'étude en tant que zone de chasse ;
- Aux haies ainsi qu'aux parcs arborés en tant que zone de chasse ;
- Aux arbres isolés identifiés en tant qu'arbre gîte potentiel.

#### 3.4.5.5. **Conclusion**

Quatre espèces ou groupes d'espèces ont été identifiées sur la zone d'étude de Bassens. Cela correspond à une diversité faible qui s'explique d'une part par la vitesse du vent lors de l'écoute qui a été jugée moyenne et qui est susceptible de limiter la chasse pour les chauves-souris ainsi que le caractère urbanisé du site d'étude.

Le site est utilisé en tant que zone de chasse et de transit. Il présente également de réelles potentialités en tant que gîte arboricole avec des arbres identifiés comme tels.



## IV. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

---

Dans l'optique de la réalisation du projet de renouvellement urbain du secteur Prévert situé sur la commune de Bassens, une étude a été commandée pour la réalisation d'un diagnostic écologique.

Le bureau d'études Simethis a réalisé l'étude de la faune, de la flore et des habitats naturels sur la base d'investigations réparties entre mars et septembre 2018.

Les principaux enjeux écologiques mis en évidence au cours des différentes prospections sont présentés ci-dessous :

### Enjeux flore et habitats naturels

- Présence d'habitats naturels de faible diversité (pelouses fauchées régulièrement et jardins publics plus ou moins arborés) ;
- Absence de zone humide selon les critères « végétation » et « sols » sur le site ;
- Absence d'espèces floristiques d'intérêt patrimonial ;

### Enjeux faune

- Présence d'un cortège assez diversifié en ce qui concerne les oiseaux, avec la présence d'habitats de nidification (haies et fourrés arbustifs) pour le verdier d'Europe et le chardonneret élégant, deux espèces à fort intérêt patrimonial en raison de leurs niveaux de menace à l'échelle française (liste rouge UICN France) ;
- Absence d'espèce d'amphibien sur la zone d'étude (absence de biotopes favorables) ;
- Présence du lézard des murailles, espèce de reptile très commune protégée à l'échelle nationale ;
- Une richesse spécifique entomologique (odonates, rhopalocères et orthoptères) peu diversifiée et sans enjeu notable ;
- Un enjeu concernant les chiroptères avec l'identification de six arbres à gîte potentiels et par l'utilisation du site comme zone de chasse par au moins trois espèces

L'ensemble de ces enjeux écologiques identifiés sont localisés sur la carte suivante.




## Enjeux écologiques

Secteur Prévert - Bassens (33)  
Diagnostic écologique  
2018




 Périmètre d'étude

### Avifaune

 Habitat de reproduction pour le chardonnieret élégant et le verdier d'Europe

### Chiroptères

 Arbres gîtes potentiels

Source : BD Ortho - Réalisation Simethis

Carte 10 : Cartographie de synthèse des enjeux écologiques du site

## V. IMPLICATIONS REGLEMENTAIRES

---

Dans l'optique de la requalification urbaine du secteur Prévert et à la lumière des résultats de l'expertise de terrain, le projet sera potentiellement soumis à une contrainte réglementaire du fait de la présence sur le site d'enjeux concernant les oiseaux nicheurs et les chiroptères. En cas de non-évitement de leurs habitats d'espèces, la réalisation d'un dossier de demande de dérogation au titre des espèces protégées (dossier CNPN) pourra s'avérer nécessaire.

En effet, compte tenu de la présence de ces secteurs sensibles (habitats d'espèce du verdier d'Europe et du chardonneret élégant, ainsi que les arbres gites potentiels à chauves-souris), le choix de l'implantation impliquera de mettre en œuvre la démarche « ERC » : Éviter, Réduire, Compenser. Dans le cas où un impact résiduel subsisterait suite à la mise en place de mesures d'évitement et/ou de réduction sur ces habitats, une compensation devra être envisagée et présentée dans un dossier CNPN transmis au service de l'état compétent (DREAL).



## VI. ANNEXES

---

### ❖ Annexe 1 - Protocoles méthodologiques des inventaires faunistique et floristique

#### ***Détermination des habitats naturels et semi-naturels***

L'identification des habitats naturels est basée sur la réalisation de relevés phytosociologiques. Le protocole suivi pour la réalisation de ces relevés a été celui préconisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle et la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux :

- La première étape consiste à choisir le lieu du relevé ou placette d'échantillonnage. D'une surface variable en fonction des milieux, cette placette doit être homogène aux plans floristique et écologique. De ce fait, on évitera de réaliser un relevé dans des zones de transition ou de contact entre plusieurs types de communautés végétales.
- Une fois la zone identifiée, la deuxième étape consiste à dresser pour chaque strate, la liste exhaustive des espèces présentes dans le relevé. On distingue :
  - la strate arborée (ou arborescente) : supérieure à 7 m, notée A ;
  - la strate arbustive : de 7 à 1 m, notée a ;
  - la strate herbacée : inférieure à 1 m, notée H.
- Un coefficient d'abondance/dominance est attribué à chaque espèce. Celui-ci correspond à l'espace relatif occupé par l'ensemble des individus de chaque espèce. Ce coefficient combine les notions d'*abondance*, qui rend compte de la densité des individus de chaque espèce dans le relevé, et de *dominance* (ou recouvrement) qui est une évaluation de la surface (ou du volume) relative qu'occupent les individus de chaque espèce dans le relevé.
- Sur la base des relevés phytosociologiques, les habitats naturels sont ensuite caractérisés et codifiés selon la nomenclature européenne Corine Biotope et le code Natura 2000, le cas échéant.

**Plusieurs placettes ont fait l'objet de relevés dans un milieu homogène** pour consolider l'identification et favoriser la robustesse des codes choisis dans les nomenclatures utilisées : les Cahiers d'Habitats et le code Corine Biotopes.

Tableau 12 : Codes d'Abondance utilisés pour mentionner le recouvrement des espèces végétales dans les relevés

Coef.	Signification en termes d'abondance et de dominance
i	Espèce représentée par un individu unique
r	Espèce rare (quelques pieds)
+	Espèce peu ou très peu abondante, recouvrement très faible <1 %
1	Espèce à recouvrement compris entre 1 % et 5 %
2	Espèce à recouvrement compris entre 5 % et 25 % de la surface, et d'abondance quelconque
3	Espèce à recouvrement compris entre 25 % et 50 % de la surface, et d'abondance quelconque
4	Espèce à recouvrement compris entre 50 % et 75 % de la surface, et d'abondance quelconque
5	Espèce à recouvrement $\geq$ 75 % de la surface, et d'abondance quelconque

### **Détermination des zones humides sur la base du critère « Végétation »**

Dans le cadre de l'étude, les critères floristiques (espèces végétales et habitats naturels) ont été utilisés pour la détermination des zones humides<sup>1</sup>. Conformément à l'Arrêté du 24 juin 2008, un espace peut être considéré comme humide dès que sa végétation comporte :

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides, identifiées sur la liste figurant à l'Arrêté. Dans cette liste, on distingue :
  - les habitats caractéristiques de zones humides, codés H,
  - les habitats non caractéristiques des zones humides, codés p, pour lesquels l'étude des espèces végétales contenues dans les relevés phytosociologiques est nécessaire pour conclure à la présence d'une zone humide.
- Soit, si le cas précédent se présente, par des espèces végétales indicatrices de zones humides, identifiées selon la liste d'espèces figurant à l'Arrêté.

---

<sup>1</sup> L'étude de sol n'a pas fait partie de nos critères d'étude.

Pour les habitats naturels codés « p », il est nécessaire d'utiliser le critère « Espèces végétales » qui consiste à analyser les relevés phytosociologiques. Le protocole, tel que le préconise l'Arrêté du 24 juin 2008, est le suivant : pour chaque strate (herbacée, arbustive, arborée):

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces,
- les classer par ordre décroissant,
- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate,
- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment,
- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée,
- répéter l'opération pour chaque strate,
- examiner le caractère hygrophile des espèces de la liste générale obtenue ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la liste des espèces indicatrices de zones humides » le relevé est indicateur d'une zone humide

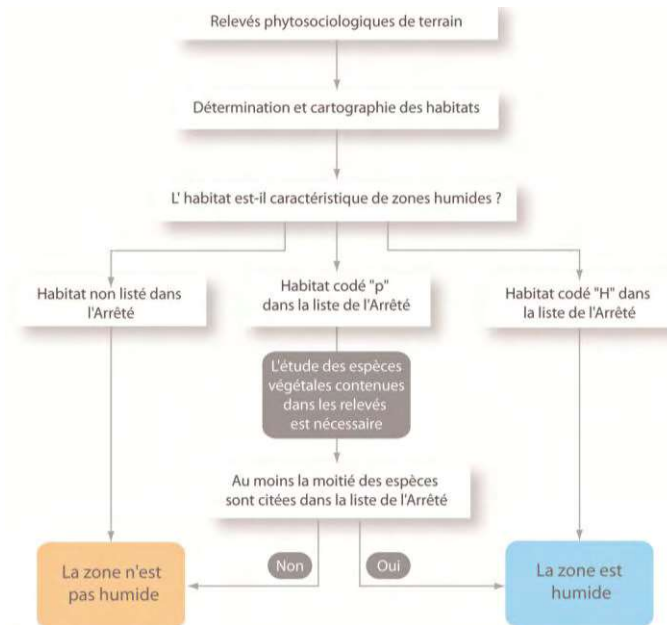


Figure 2 : Schéma récapitulatif de la détermination d'une zone humide selon le critère « Végétation »



### ***Recherche des stations d'espèces végétales***

Une étude bibliographique préalable a été effectuée pour cibler les espèces patrimoniales potentiellement présentes sur la zone.

Ce travail s'est basé sur les données de la DREAL Aquitaine, mais aussi, sur notre expérience de terrain, et sur les observations antérieures collectées au niveau de site d'étude et des secteurs alentours par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique.

Suite à ce premier travail bibliographique, l'intégrité de la zone à l'étude ont été parcourue pour géo-référencer, au moyen d'un GPS, puis cartographier, les stations d'espèces jugées patrimoniales (protégées et non protégées) du fait d'une aire de répartition réduite ou en voie de réduction à l'échelle européenne, nationale, régionale.

### ***Recherche des stations d'espèces animales***

#### **Protocole Avifaune**

La méthode qualitative des points d'écoute a été employée (STOC<sup>2</sup>). L'expertise s'est orientée sur les oiseaux nicheurs diurnes au travers la mise en place d'une grille de points d'écoute de 5 minutes, selon le **programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Echantillonnage Ponctuel Simple** (STOC-EPS). Plusieurs points d'écoutes ont effectués sur un même type de milieu, pour favoriser la robustesse de l'échantillonnage.

En plus de fournir des indications sur la richesse spécifique du site, en particulier vis-à-vis des espèces difficilement observables (espèces farouches, fourrés denses, etc.), l'écoute des chants permet également de préciser le statut reproducteur des individus. Ces écoutes ont permis de vérifier la présence/absence de sites de nidification et part te d'autres de la voie ferrée.

Des observations aux jumelles ou à la longue-vue (en fonction de la configuration du site), ont également été réalisées, de manière aléatoire. Les passages ont été réalisés idéalement dès le début du printemps, et peu de temps après le lever du soleil par météo favorable. Il est nécessaire de réaliser tant que possible les relevés ornithologiques dans des conditions météo optimales qui assurent d'une part la localisation visuelle des différentes espèces d'oiseaux et d'autre part leur détermination auditive.

**Afin de détecter la présence d'espèces nocturnes et crépusculaires**, des écoutes de 20 minutes et des prospections nocturnes complètent également cette approche.

---

<sup>2</sup> Suivi Temporel des Oiseaux Communs

### **Protocole Entomofaune**

L'expertise s'est orientée sur quatre groupes entomologiques : les papillons de jour, les coléoptères xylophages, les odonates et les orthoptères. Les prospections insectes ont débuté début du printemps.

#### ***A- Echantillonnage des papillons de jour (Rhopalocères)***

Un recensement privilégiant l'approche par habitat a été réalisé. Ainsi, des prospections au filet à papillons ont été effectuées sur les biotopes favorables : prairies, pelouses, fourrés, ...

Une attention toute particulière a été apportée à la période d'inventaires des espèces à forte valeur patrimoniale susceptibles de fréquenter la zone d'étude.

#### ***B- Echantillonnage des coléoptères xylophages***

L'approche s'est orientée vers la recherche des indices de présence (sciures au bas des troncs, restes de carapaces, etc) et les corridors de déplacement (trames vertes feuillues). Les espèces recherchées ont été le Lucane cerf-volant, le Grand capricorne et la Rosalie des Alpes.

#### ***C- Echantillonnage des odonates***

Des prospections au filet à papillons ont été effectuées dès le début du printemps sur les végétations associées aux pièces d'eau permanentes et temporaires des sites : fossés, canaux, mare, plan d'eau,....

Une attention toute particulière a été apportée à la période d'inventaires des espèces à forte valeur patrimoniale susceptibles de fréquenter la zone d'étude.

### **Protocole Amphibiens**

Les milieux prospectés ont été ceux qui répondent aux exigences écologiques des espèces. Les méthodes d'échantillonnage des amphibiens sont nombreuses. Elles ont été orientées dans la mesure du possible vers des recensements qui ont permis une évaluation quantitative des populations d'amphibiens (comptage des pontes, des mâles chanteurs, comptage le long d'un linéaire standard). A défaut, un simple inventaire qualitatif a été effectué sur certains secteurs. Dans tous les cas, la prise en compte de tous les milieux utilisés par ces espèces, aussi bien terrestres qu'aquatiques, est indispensable. Les pièces d'eau, y compris temporaires (flaques, ornières, crastes) ont été prospectées.

L'inventaire des espèces d'amphibiens s'est déroulé principalement de nuit au moyen de trois types de prospections :

- **La recherche et la localisation** des pontes d'anoures en journée,
- **des écoutes ponctuelles** : Le printemps est la saison où les amphibiens se réunissent dans les points d'eau pour s'y reproduire. Durant cette période, des chants nuptiaux, propres à chaque espèce, sont émis ; leur écoute permet ainsi de différencier les espèces présentes. Chaque écoute durera 20 minutes.
- **Pêche à l'épuisette** : Certaines espèces n'émettent pas de chants en période de reproduction, c'est le cas des urodèles (Tritons et Salamandres) et ne peuvent être contactés par point d'écoute. Cette méthode consiste à prospecter avec un troubleau (filet possédant une armature métallique) les points d'eau du site.

### **Protocole Reptiles**

Il s'agit d'un inventaire qualitatif (absence/présence) basé sur la préférence thermophile des serpents qui utilisent l'environnement de contact pour réguler leur température corporelle.

Six plaques reptiles, réparties sur deux transects (3 x 2 plaques) ont également été positionnées au niveau de zones favorables (lisières de fourrés) et relevées à chaque passage d'un écologue.

### **Protocole Mammifères et micromammifères**

L'inventaire a été basé sur la recherche d'indices de présences (empreintes, fèces...) ainsi que des observations directes complètent l'approche bibliographique pour l'inventaire mammologique. La pose de pièges photographiques a complété également cette approche, sur des secteurs jugés favorables.

### **Protocole Chiroptères**

L'objectif de l'étude de terrain est de pouvoir déterminer les espèces de chiroptères qui fréquentent le secteur d'étude, le type de fréquentation (chasse ou transit) ainsi que la présence éventuelle de gîte.

Une écoute active a été réalisée au printemps le 11 juin 2018 : avant la mise bas (période de gestation pour les femelles).

Six points d'écoute active et un point d'écoute passive ont été réalisés sur la soirée.







## Points d'écoute chiroptères

Secteur Prévert - Bassens (33)  
Diagnostic écologique  
Septembre 2018



-  Périmètre d'étude
-  Points d'écoute active

Source : BD Ortho - Réalisation Simethis

Carte 11 : Secteurs prospectés lors de l'écoute active

Les écoutes ont été réalisées à l'aide d'un détecteur d'ultrasons type D240X de la manufacture Pettersson.

La répartition des points d'observation est tributaire de la surface d'étude et de la répartition des habitats. Il a été choisi de suivre **six points (cf. carte précédente)** sur les zones d'étude ou à proximité immédiate de celle-ci, en fonction de l'attractivité potentielle des habitats et de sorte à inventorier tous les types d'habitats présents sur l'aire d'étude et à proximité immédiate et de la surface de celle-ci. Les caractéristiques de l'habitat environnant sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

*Tableau 13 : Description des habitats inventoriés par les points d'écoute*

Type d'écoute	Point d'écoute	Unités écologiques	Caractéristiques
<b>Écoute active</b>	<b>1</b>	Bâti/Arbres isolés/Terrain de jeux	Le point d'écoute a été effectué au niveau de 2 Erable negundo et à proximité des habitations et d'un terrain de jeu
	<b>2</b>	Parc boisé/Terrain de jeux	Le point d'écoute a été effectué en lisière de parc boisé et à proximité du terrain de jeux
	<b>3</b>	Haie arboré/Habitation/Espace vert	Le point d'écoute a été réalisé au niveau d'un alignement de Bouleau à proximité d'habitations et d'un espace vert entretenu
	<b>4</b>	Habitations/Parc boisé	Point d'écoute effectué au niveau d'un parc boisé et à proximité des habitations
	<b>5</b>	Habitation/haies	Point d'écoute effectué au sein d'une haie arbustive et au sein des habitations
	<b>6</b>	Friche/Habitations/Routes	Point d'écoute effectué au sein d'une friche herbacé, à proximité de la rue de Lafayette et à proximité de bâti.

Pour chaque point d'écoute active, une écoute de **15-20 minutes** est effectuée et répétée à l'identique pour analyser l'utilisation des différents types de milieux en fonction des différentes phases biologiques. La durée du temps d'écoute sur le site a été fixée en fonction de la richesse taxonomique potentielle. Par rapport au retour d'expérience et en lien avec le contexte de l'étude, il est estimé que cette richesse se situe entre 5 et 10 espèces. D'après BARATAUD, (2014) 20 minutes d'écoute sont nécessaires.

Certains contacts ont été enregistrés avec un micro Zoom H2 de sorte à être analysés ultérieurement Les inventaires ont été réalisés en période favorable afin de minimiser les biais liés aux conditions climatiques.

Pour la reconnaissance acoustique et les analyses, la méthode d'identification développée par Michel BARATAUD (2014) a été utilisée.

Les écoutes actives ont été réalisées à l'aide d'un détecteur manuel D240X de la manufacture Pettersson et d'un enregistreur Zoom H2. Elles ont débuté à la tombée de la nuit et ont duré entre 3h/3h30 durant lesquelles le chiroptérologue a parcouru les zones accessibles des aires d'étude de sorte à connaître le type d'occupation du site par les chiroptères.

Le type d'activité des chauves-souris a été relevé au cours de la prospection printanière. Certains contacts ont été sauvegardés pour être analysés ultérieurement. Les analyses ultrasonores ont été réalisées à l'aide du logiciel BatSound.

Lors des inventaires, plusieurs paramètres environnementaux ont été pris en compte à savoir : date, conditions météorologiques, espèces, fréquence d'émission des ultrasons pour chaque contact, nombre de contacts...

Cette prospection s'est déroulée avec des conditions météorologiques favorables : peu nuageux avec une température convenable (supérieure à 13°C<sup>3</sup>) sauf pour la vitesse du vent qui était relativement importante.

Toutes ces informations ont été renseignées dans une fiche d'observation (cf. exemple ci-dessous).

INVENTAIRE CHIROPTÉROLOGIQUE - ÉCOUTE ACTIVE				
<b>Commune:</b>		<b>Date:</b>		<b>Observateurs :</b>
<b>RELEVÉ MÉTÉOROLOGIQUE</b>		<b>T° Max :</b>		<b>T° Min :</b>
<b>Heure</b>	<b>Météo</b> <small>(Beau, Couvert, Orageux, Averses)</small>	<b>% Couv. nuageuse</b>	<b>Lune</b>	<b>Vent</b> <small>(Nul, Faible, Modéré, Fort/Rafales)</small>

Point GPS	Heure	Fréq.	Piste	Espèce	Nombre de contacts - Description milieu - Remarques

Figure 3 : Fiche d'observation type pour les inventaires chiroptères

<sup>3</sup> L'activité des proies des chauves-souris est moindre lorsque la température est inférieure à 10°C.



→ *Limites de la méthode*

**Lors de l'inventaire réalisé sur le site de Bassens**, 6 points d'écoutes ont été effectués avec réalisation de transects. Les points ont été répartis sur l'ensemble des habitats de façon à connaître le cortège d'espèces utilisant le site d'étude.

Par contre, seules les périodes de mise bas et de transit (juin) ont été étudiées. Plusieurs phases n'ont donc pas été étudiées.

Les périodes d'élevage des jeunes et de regroupements automnaux n'ont donc pas été prises en compte.

En ce qui concerne l'identification des sons, certaines espèces n'ont, dans certains cas, pas été identifiées jusqu'à l'espèce. C'est le cas des Murins (*Myotis sp*) difficile à identifier sur certains enregistrements.

De plus, il n'est pas aisé d'aller jusqu'à l'espèce pour certains sons de Pipistrelles, avec par exemple une zone de recoupement fréquentiel entre les Pipistrelles de Kuhl et de Nathusius. La même chose est possible entre la Noctule de Leisler et la Sérotine commune. Pour ces deux espèces, le terme « Sérotule » est attribué aux signaux non distinguables.

## ❖ Annexe n°2 - Bio évaluation des enjeux écologiques

La bio-évaluation des taxons recensés, c'est-à-dire l'évaluation de leur intérêt patrimonial, est basée sur l'examen de listes de référence, établies à l'échelle internationale, nationale et locale (régionale et départementale).

### **La bio-évaluation de la flore**

La bio-évaluation de la flore a été établie principalement sur la protection des espèces à différentes échelles (internationale, européenne, nationale, régionale et départementale) en prenant en compte également leur rareté au niveau local.

Tableau 14 : Tableau de bio-évaluation de la flore

Statuts de protection	
PN	Protection nationale : Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire
PRAq	Protection régionale : Arrêté du 8 mars 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale
Évaluation de la valeur patrimoniale	
Échelle européenne DH II DH IV	Directive Habitats Annexe II : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation Annexe IV : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte.
Échelle nationale LR I LR II	Livre rouge de la Flore menacée de France Tome I : Espèces prioritaires Tome II : Espèces à surveiller
Échelle régionale DZ	Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Région Aquitaine

<b>Rareté Régionale</b> Référentiels typologiques des habitats naturels (CBNSA), Catalogue Raisonné des Plantes Vasculaires de la Gironde (Société Linnéenne de Bordeaux, 2005), Flore de Gironde (Société Linnéenne de Bordeaux, 2014), et site internet Telabotanica.	
Répartition	LL : Très localisé (moins de 5 stations) L : Localisé (quelques stations < 10) AV : assez vaste (jusqu'à 50 stations) V : (> 50 stations) VV : répartition très vaste
Abondance	RR : Très rare (< 10 pieds) R : Rare (entre 10 et 50 pieds) AR : assez rare (jusqu'à une centaine de pieds) A : Abondant (Plus de cent pieds dans la station) AA : Très abondant (dominant)

### ***La bio-évaluation de la faune***

Au même titre que la flore, l'évaluation de la valeur patrimoniale des taxons recensés, est basée sur l'examen de listes de référence (cf. tableaux ci-après).



Tableau 15 : Tableau de bio-évaluation de la faune

		Internationale			Nationale		Régionale																
		Liste Rouge UICN Monde (LRM)	Liste Rouge UICN Europe (LRE)	Directives	Liste Rouge UICN France (LRF)	Autres listes	Liste ZNIEFF (DZ)	Autres listes															
Oiseaux		LRM (2009)	-	Directive Oiseaux (Annexe I)	LRF (2016)		Liste Vertébrés (CSRPN, 2010)	Liste des Oiseaux d'Aquitaine (LE GALL et Comité d'Homologation d'Aquitaine, 2012)															
	Mammifères		Chiroptères	-	Directive Habitats (Annexes II et IV)			LRF (2009)															
Autres espèces			-																				
Reptiles			LRE (2009)	Directive Habitats (Annexes II et IV)				LRF (2015)							Liste Rouge Régionale (BERRONNEAU, 2010)								
Amphibiens			LRE (2009)																				
Insectes	Papillons de jour		LRE (2010)					Directive Habitats (Annexes II et IV)							LRF (2012)	(LAFRANCHIS, 2000)			Pré-atlas des rhopalocères et des zygènes d'Aquitaine (CEN Aquitaine, LPO Aquitaine, 2016)				
	Odonates		LRE (2010)												LRF (2016)	(DOMMANGET & AL, 2009) (Données INVOD, 1982 - 2007)					Liste Rouge Régionale (CEN Aquitaine, LPO Aquitaine, 2016)		
	Coléoptères		-												-	(BRUSTEL, 2004)					Liste xylophages (CSRPN, 2010)		
	Orthoptères		-												-	(DEFAUT & SARDET, 2004)					(DEFAUT & SARDET, 2004)		

### ❖ Annexe 3 – Relevés phytosociologiques

		Pelouse mésophile régulièrement entretenue			Haie arborée			Pelouse mésophile entretenue des parcs			Pelouse mésophile entretenue des parcs			Friche à graminées		
<b>Code CORINE Biotope</b>		85.1			84.1			85.12			85.12			85.12 x 87.1		
<b>Nombre d'espèces total</b>		16			16			15			27			19		
<b>Zone humide (Oui / Non)</b>		Non			Non			Non			Non			Non		
<b>Strates</b>		A	a	h	A	a	h	A	a	h	A	a	h	A	a	h
<b>Recouvrement strates (%)</b>		-			10	60	25	0	0	0	0	0	80	0	0	75
<b>Nom de référence (TaxRef)</b>	<b>Nom commun</b>															
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère						x			x			10			+
<i>Annagallis arvensis</i>	Mouron rouge									x						
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental						x						20			
<i>Avena barbata</i>	Avoine barbue												+			
<i>Bellis perennis</i>	Paquerette			x						x			5			5
<i>Brachypodium pinnatum</i>	Brachypode penné						x									
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou									x			+			+
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur												+			
<i>Carex otrubae</i>	Laiche couleur de renard															5
<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hérissée			x												
<i>Carex divulsa</i>	Laiche à épis séparés						5			x						+
<i>Carex hirta</i>	Laiche hérissée															+
<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré												+			+
<i>Chenopodium sp.</i>	Chénopode			x												
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs												+			10
<i>Cyperus eragrostis</i>	Souchet vigoureux												+			
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle pelotonné															+





Bassens - Secteur Prévert -Diagnostic écologique

<i>Rubus sp</i>	Ronce					+											
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun			x													
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit			x													
<i>Torilis nodosa</i>	Torilis noueux												+				
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés									x			5				+
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant			x						x			+				
<i>Ulmus campestris</i>	Ulmus campestris					+	40	+									
<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs									x							
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse			x						x							
<i>Viola odorata</i>	Violette odorante			x													
<i>Viola sp</i>										x							
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue de rat												5				

## ❖ Annexe 4 : Espèces de chiroptères contactées par point d'écoute

Quatre espèces ont été identifiées lors de l'écoute active sur la zone d'étude et sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 16 : Liste d'espèces contactées sur la zone d'étude ainsi que leur comportement lors de l'écoute active

Date d'inventaire	Points d'écoute	Espèces contactées	Nom scientifique	Type de contact	Comportement
11 juin 2018	1	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Cri sonar	Chasse
		Sérotule (Noctule/Sérotine commune)	<i>Serotule (Nyctalus sp./Eptesicus serotinus)</i>	Cri sonar	Chasse
		Pipistrelle de Kuhl/Nathusius	<i>Pipistrellus kuhlii/nathusii</i>	Cri sonar	Chasse
	2	Pipistrelle de Kuhl/Nathusius	<i>Pipistrellus kuhlii/nathusii</i>	Cri sonar	Chasse
		Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Cri sonar	Chasse
	3	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Cri sonar	Chasse
		Pipistrelle de Kuhl/Nathusius	<i>Pipistrellus kuhlii/nathusii</i>	Cri sonar	Chasse
		Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Cri sonar	Chasse
		Sérotule (Noctule/Sérotine commune)	<i>Serotule (Nyctalus sp./Eptesicus serotinus)</i>	Cri sonar	Chasse
		Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Cri sonar	Chasse
	4	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Cri sonar	Chasse
		Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Cri sonar	Chasse
	5	-	-	-	-
	6	-	-	-	-

## ❖ Annexe 5 : Volet Pédologie – Becheler Conseils



**BECHELER CONSEILS**  
Géologie – Pédologie  
Conseils et Etudes  
Protection et Valorisation des Terres



# SECTEUR PRÉVERT

*Bassens*

Marché C 18-01

Pré-diagnostic environnemental

Volet pédologie



Réf. :GP/ BssBM/18-02  
Mars 2018



Préambule .....	2
Evolution historique de l'occupation de l'espace .....	3
Le contexte géologique .....	4
L'environnement géomorphologique du site de Prévert.....	4
.....	5
I – Système de la haute terrasse alluviale .....	7
II : Système du plateau calcaire .....	7
III – Système des pentes molassiques argileuses .....	8
IV – Système colluvial .....	8
V - Système de la plaine alluviale de Garonne .....	8
Les sols du site Prévert .....	9
Eléments préalables .....	9
Les sols identifiés.....	10
Conclusion du volet « Etude de sols ».....	10

### Préambule

La commune de Bassens, en pleine mutation d'activité et de citoyens, souhaite le renouvellement de certains secteurs de son parc urbain, en particulier au nord, dans le quartier Prévert-Le Moura. Dans un premier temps, elle souhaite, sur cette zone, un diagnostic environnemental.

## Evolution historique de l'occupation de l'espace

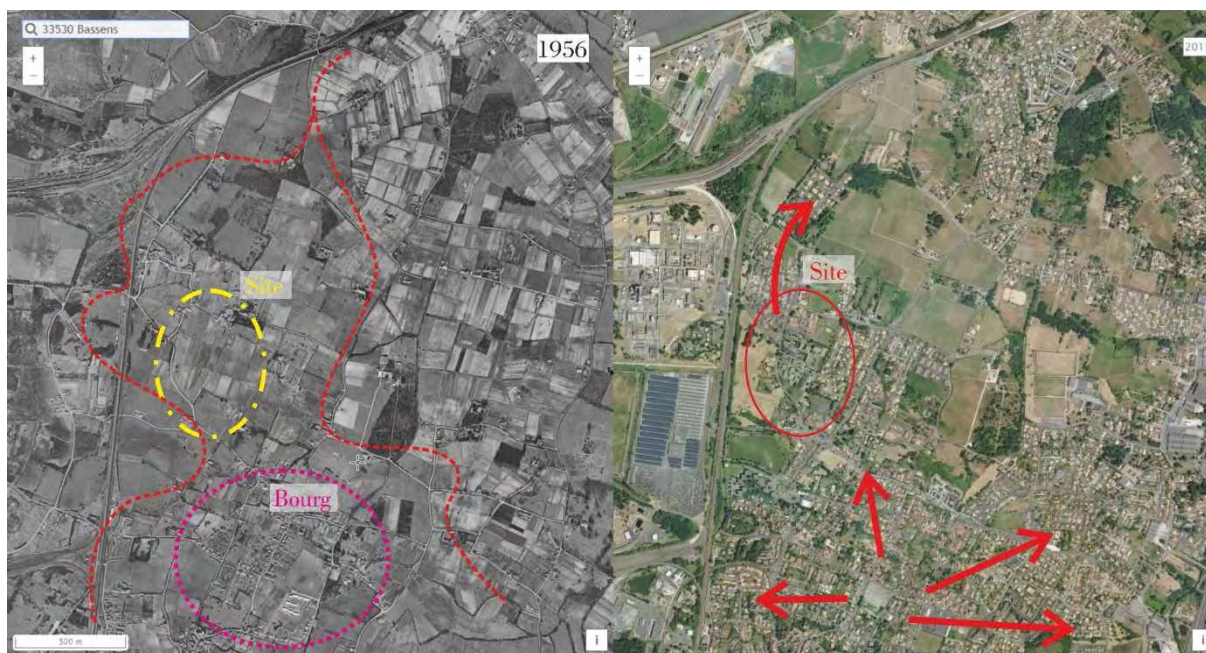
Cette analyse succincte porte sur le secteur nord de la commune de Bassens. Elle repose sur l'examen de 2 photos aériennes de l'IGN : 1956 et 2015.

Sur le cliché de 1956, plusieurs types d'occupation des sols se distinguent aisément, en relation très étroite avec les aspects géomorphologiques :

- A l'Est, le plateau de l'Entre-Deux-Mers est largement occupé par la vigne en appellation Premières Côtes de Bordeaux ; le vignoble organisé en petites parcelles, parfois en lanières, est ponctuellement interrompu par des prairies et quelques boisements.
- Sur la partie centrale, en coteaux, se trouve un parcellaire plus large essentiellement occupé par des prairies et quelques cultures ; les parcelles sont bordées d'un réseau encore assez dense de fossés et de haies, suggérant un paysage de bocage quelque peu dégradé.

Cette unité est scindée en deux, par un vallonnement assez net où les axes de drainage se concentrent et se dirigent vers l'actuel emplacement du plan d'eau de Montsouris. Le bourg de Bassens, peu étoffé, est implanté au sud et l'actuel site Prévert au nord de cette unité.

- A l'ouest, la plaine moderne de la Garonne correspond à un large parcellaire de prairies humides, déjà fortement orienté vers l'industrialisation.



© Géoportail

Le cliché de 2015 montre :

- Une conquête urbaine partant du vieux bourg, d'une part vers le plateau au Nord-est et, d'autre part, vers la partie basse peu pentue de la cote vers le Nord ;
- Une industrialisation de la plaine à partir d'unités foncières de très grande taille.

Seul le système des hauts de cotes échappe pour l'instant à l'emprise urbaine. Le site Prévert est aménagé au début des années 70. Le cliché de 1970 (voir plus loin), montre un décapage préparatoire, total des terres.



## Le contexte géologique

La commune de Bassens correspond à l'extrémité nord occidentale du plateau à ossature calcaire de l'Entre-Deux-Mers. Ce plateau est bordé par la basse plaine de la Garonne et s'abaisse progressivement du Sud vers le Nord. Les altitudes de 80 m à Floirac ne sont plus que de 20-30 m à Bassens.

Cet abaissement s'accompagne d'une dissection érosive de plus en plus intense et le plateau disparaît immédiatement au nord de la commune. Les derniers affleurements calcaires se trouvent au château Formont sur la commune d'Ambarès. Au-delà, se développent les marais fluviaux de Montferrand et du Bec d'Ambès.

L'ossature du plateau de l'Entre-Deux-Mers est constituée par une formation calcaire de l'Oligocène dite du « Calcaire à Astéries » dont l'épaisseur peut atteindre plusieurs dizaines de mètres.

Ce calcaire repose sur un ensemble fluviatile complexe sableux et argileux : les molasses du Fronsadais ». Parfois un mince niveau d'origine lacustre s'intercale entre les molasses et le Calcaire à Astéries : les argiles et calcaires dits de Castillon.

Le sommet du plateau est caractérisé par un recouvrement alluvial d'âge quaternaire. Ce sont les nappes alluviales et terrasses anciennes de la Garonne et de la Dordogne.

## L'environnement géomorphologique du site de Prévert

L'objectif premier de l'analyse est d'établir la relation entre la nature lithologique des niveaux géologiques affleurants (calcaires, argiles, sables...) leur résistance à l'érosion, leur capacité à migrer sur les pentes sous l'effet de cette érosion, et les formes spécifiques du relief.

En second lieu, cette analyse permet de définir les grands types de sols se développant préférentiellement sur les différentes unités géomorphologiques décrites. Cela est, dans le contexte du site d'étude, d'une importance certaine car les sols superficiels actuellement observables ont souvent été plus ou moins fortement remaniés par les aménagement urbains, réalisés depuis les années 60-70.

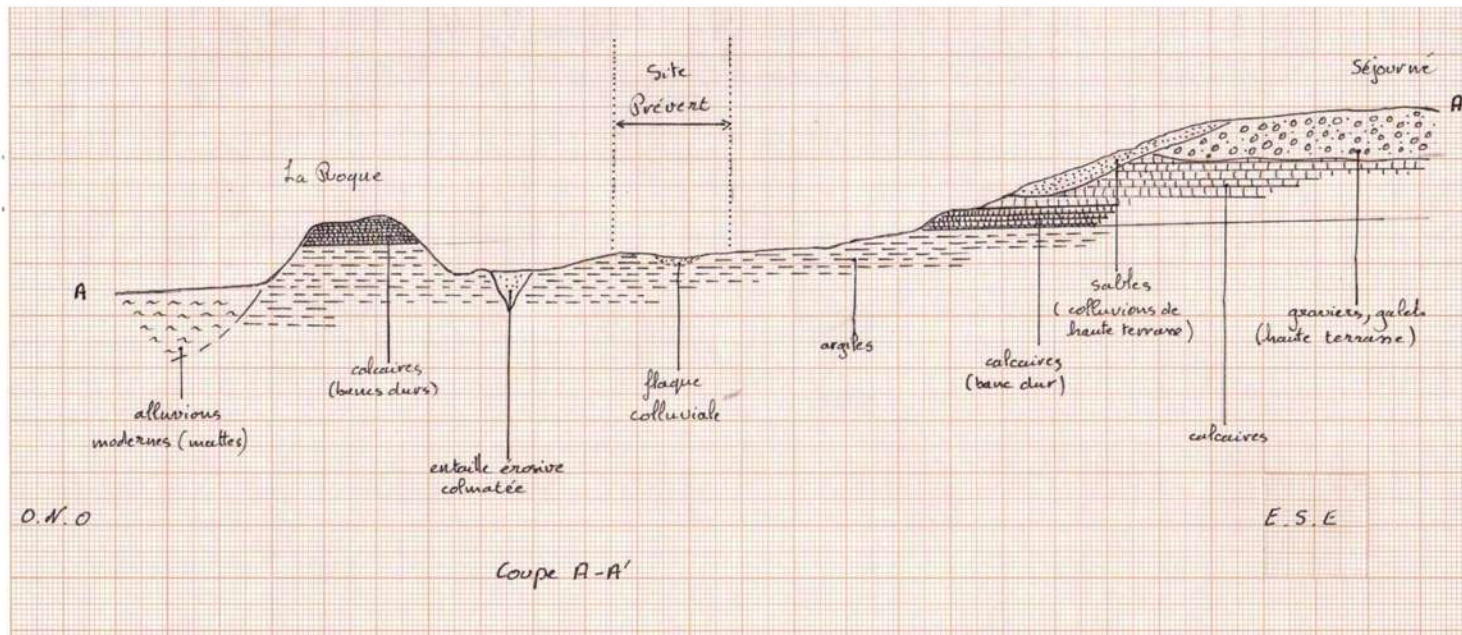
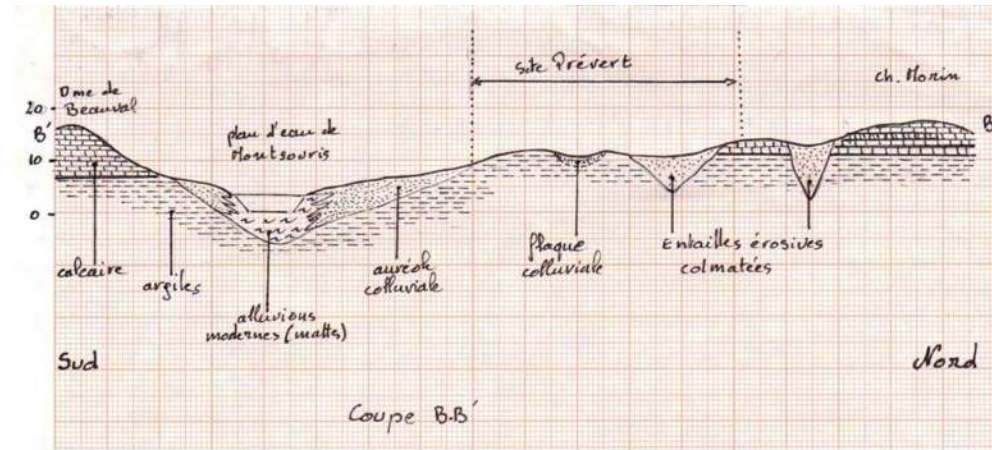
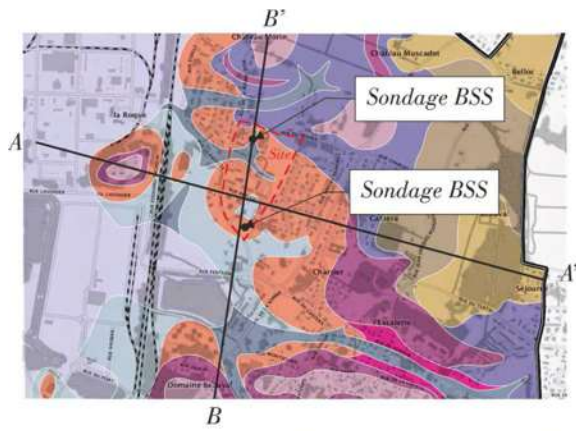
Les documents de base utilisés pour cette analyse sont :

- La carte géologique de la France à 1/ 50 000 – feuille de Bordeaux n°803, levée en 1975-1973 et publiée en 1976
- La carte des sols des Premières Côtes de Bordeaux, dressée par l'APIETA, réactualisée en 2017 par Becheler Conseils dans le cadre de l'étude du Parc des Coteaux (GPV)
- La carte topographique de l'Aire de Bordeaux-Métropole

Cet environnement est décrit sur l'ensemble nord de la commune de Bassens entre la latitude de Beauval et La Madeleine et celle des « Châteaux Morin et Muscadet ». La carte et les coupes qui suivent constituent la synthèse de cette analyse.









Cinq systèmes géomorphologiques notés I à V, ont été définis et cartographiés regroupant chacun un nombre variable d'unités notées a, b, c.

### I – Système de la haute terrasse alluviale

L'ouest du secteur d'analyse est occupé par une ancienne terrasse graveleuse attribuée à la Dordogne. Le matériel géologique est constitué de sables graviers et galets, portant les terrains viticoles de Beauval et Muscadet. Les altitudes s'échelonnent de 24 à 38 m.

Deux unités géomorphologiques constituent ce système :

- Ia : buttes graveleuses aux formes arrondies
- Ib : glacis colluvial sableux à sablo-graveleux.

Cette distinction est liée à la mise en relief des zones de graviers, par érosion.

Les buttes présentent des sols bruns, sablo-graveleux évoluant parfois vers des sols très grossiers de type peyrosol.

Les auréoles colluviales sont caractérisées par des sols plus sableux généralement brunifiés.

### II : Système du plateau calcaire

C'est un système morphologique fortement influencé par les structures lithiques de calcaires à Astéries et les actions érosives, liées à la proximité de la vallée de la Garonne.

- IIa : les plateaux sommitaux

Il s'agit de structures résiduelles dominantes sur le plan altimétrique en quelque sorte « oubliées » par l'érosion.

Les pentes sont faibles à moyennes ; les altitudes s'échelonnent de 18 à 25 m.

Les sols sont généralement des Calcisols argileux, liés à la décarbonatation du calcaire souvent épais et parfois à composante superficielle sablo-limoneuse.

- IIb : Les pentes douces

Il s'agit de pentes d'érosion, créées à partir de calcaires relativement tendres et homogènes, où la déclivité est régulière. Les sols dominants sont des Calcisols argileux, épais, associés ponctuellement à des Calcosols avec une couverture détritique, limoneuse assez peu épaisse. Cette unité caractérise les zones périphériques des plateaux du Moura et de Château Morin.

- IIc : Les pentes fortes et les abrupts rocheux.

Cette unité est associée à l'affleurement de niveaux calcaires durs. On en trouve des éléments en dessous des plateaux du Domaine de Beauval, de Lagrange et de château Morin.

Elle se développe très largement entre Chartier et la Madeleine où l'amplitude topographique de l'abrupt rocheux est de presque 20 m.

Les sols sont, ici, peu épais, très calcaires, de type Rendosol. Par son exposition au sud, sa pente et ses sols, il est probable que ce secteur soit porteur d'habitats résiduels de type « landes et pelouses calcicoles xérophiles », avec peut-être une richesse floristique centrée sur un cortège d'orchidées.

- IId : Accumulation colluviales de bas de pentes calcaires

Cette unité forme un double liseré à pente moyenne. C'est une petite terrasse de raccordement avec l'axe creux, actuellement emprunté par la rue Lagrange.

Les sols associés sont classiquement des Calcosols, peu évolués et bien drainés.

### III – Système des pentes molassiques argileuses

Le substratum des niveaux calcaires est représenté dans l'aire d'étude par la formation des « molasses du fronsadais ». Ici, seule est affleurante la partie sommitale très argileuse dont l'épaisseur attestée par un sondage de 1991 (Banque du Sous-Sol) est supérieure à 10 m (voir annexe). Les sols développés classiquement sur cette formation sont des Calcisols argileux, avec des inclusions réduites de Calcosols. Ce n'est qu'associés avec des flaques colluviales qu'ils peuvent correspondre à des zones humides.

### IV – Système colluvial

- IVa : auréole colluviale de raccordement avec la plaine de la Garonne

Développée entre 4 et 9 m d'altitude, elle forme une pente douce, bien réglée par l'équilibre sédimentation et érosion. Les sols sont des sables argileux, parfois limoneux, généralement de type sols bruns rédoxiques.

Il est à noter la présence de quelques « flaques » colluviales, peu épaisses, en résidus sur les argiles molassiques.

- IVb : Entailles érosives partiellement colmatées

Ces entailles sont en relation avec le dernier maximum glaciaire qui, il y a 18 000 ans, a correspondu à une profonde incision de la vallée de la Garonne.

Ces entailles en forme de V aigu, ont été creusées dans le système des molasses argileuses et remontent assez haut, sur le plateau calcaire.

Leur comblement partiel est tardif, à partir des matériaux colluviaux précédemment décrits. Un sondage réalisé en 1971 sur le site « Prévert » et disponible à la Banque du Sous-Sol, montre sur le site, une épaisseur de sables et limons de colmatage de plus de 5 m (cf. annexe).

### V - Système de la plaine alluviale de Garonne

Ce système constitue, entre 3 et 5 m d'altitude, la plaine d'inondation de la Garonne.

Le matériel géologique est une argile mêlée de tourbe, mise en place entre la fin du dernier épisode glaciaire et le Moyen- âge. Ce sont les argiles dites des « mattes ».

Les sols sont des fluvisols au sens large, caractérisés par une nappe oscillante dont la cote moyenne est de 3 à 3,5 m, c'est-à-dire le niveau du plan d'eau de Montsouris.

Tous les sols de cette plaine alluviale moderne, étaient, avant industrialisation, des sols de ZH.

## Les sols du site Prévert

### Éléments préalables

- ✓ Lors de la prospection du site, plusieurs éléments sont apparus :  
La quasi-totalité des sols, terme au sens agronomique strict, a été bouleversée lors des travaux d'urbanisation du site depuis les années 70.



© Géoportail

Ce bouleversement de type « décapage-décaissage-remblai », rend impossible une interprétation des taches éventuelles d'hydromorphie, quant à leur intensité et leur position dans le sol.

Par conséquent, la règle générale de la définition de l'humidité du sol d'une zone humide sur critères pédologiques par l'Arrêté Ministériel du 24 juin 2008, modifié le 1 octobre 2009, n'est pas ici applicable. Le diagnostic d'humidité ne peut donc découler que d'une analyse des conditions « hydrogéomorphologiques » prévues pour certains cas particuliers.

- ✓ Des corrections ont été apportées à la carte morpho-pédologique à 1/ 25 000, utilisée en élément bibliographique et élaborée par Becheler Conseils en 2017, dans le cadre de l'étude des sols du Parc des Coteaux (GPV), sur le Nord de la commune de Bassens. Ces corrections seront portées à connaissance des responsables du GPV et les documents afférents seront modifiés en conséquence.

- ✓ Bien que bouleversés il y a une cinquantaine d'années, les sols des espaces verts du site, font preuve d'une activité biologique surprenante. Ceci vient illustrer un potentiel de résilience intéressant. Toutefois rien n'indique que ce potentiel soit suffisant pour pallier les effets d'un nouveau bouleversement.



### Les sols identifiés

Trois types de sols sont déduits de l'analyse géomorphologique et de la prospection sur le site.

#### ✓ Sols Type 1 : Calcisols argileux développés à partir d'une roche-mère argileuse

Dans la carte géomorphologique, ces sols sont associés au système des pentes molassiques et argileuses. La roche-mère appartient à la partie supérieure de la formation dite des « Molasses du Fronsadais ». Elle est constituée d'argiles carbonatées, plastiques, brun-olive, 2,5 Y / 5/3 à 2,5 Y / 5/6, à taches ocre.

Le sondage géotechnique de 1991, indique une épaisseur d'argile de plus de 10 m.

Les horizons de surface, compte tenu des bouleversements anthropiques relativement récents, ne sont pas encore nettement différenciés. On note simplement un horizon peu épais, 5-15 cm, plus riche en matière organique et à forte activité de vers de terre. Sauf très ponctuellement, on ne détecte pas de calcaire en quantité suffisante pour produire une réaction au test à l'acide.

Ces sols occupent la majeure partie du site. Compte tenu du système de pente, ils ne correspondent pas à des situations permettant de définir une zone humide au titre de l'Arrêté Ministériel.

#### ✓ Sols Type 2 : Colluviosols présumés, peu épais, sur argiles

Ce type non reconnu par sondage, à cause des zones construites et des jardins, est déduit de la seule analyse géomorphologique et topographique sur le site. Il correspondrait dans le système colluvial, à une probable « flaque » de matériel colluvionné, sables argileux, au droit d'une petite dépression dans les argiles.

Compte tenu du contexte actuel d'occupation des sols, il est difficile d'y définir une zone humide au titre de l'Arrêté. Il se peut toutefois que ce sol présumé soit à l'origine de remontées d'humidité dans des habitations de la rue Prévert.

#### ✓ Sols Type 3 : Colluviosols-Fluviosols rédoxiques

Ce type a été mis en évidence et cartographié à partir de l'analyse géomorphologique et de la description d'un sondage géotechnique de 1971, au nord-ouest du site Prévert. Il correspond au système d'entailles profondes, en V aigu, de plus de 5 m de profondeur, ouvertes dans les argiles.

Le remplissage colluvial est constitué d'un matériel sableux, granoclassé : sables fins au fond, puis sables très fins et limons en surface. Ceci traduit une mise en place par un ruisseau, aujourd'hui disparu. Ce contexte géologique et morphologique est très favorable à l'existence initiale d'une zone humide sur le secteur concerné. Compte tenu de l'aménagement du site, cette ZH n'existe plus en tant qu'unité fonctionnelle.

### Conclusion du volet « Etude de sols »

Au sein du site Prévert, la synthèse des divers éléments de l'analyse ne permet pas de mettre en évidence de sols d'intérêt environnemental spécifique. Ceci en dépit d'une disposition initiale, antérieure aux années 70, suggérant la présence d'une zone humide, au titre de l'Arrêté actuellement en vigueur, organisé autour d'une entaille érosive colmatée.

Au-delà de la mission confiée les bureaux d'études Siméthis et Becheler Conseils prennent la liberté d'attirer l'attention de la commune sur 2 points :

- Les sols du site Prévert, bien que présentant, après bouleversement, un potentiel à une nouvelle et rapide « naturalisation », ne sont peut-être pas en mesure de supporter un second impact similaire à celui des années 1970.
- Afin d'aider à la reconstitution, dans les meilleures conditions possibles, des futurs espaces verts du site, il est nécessaire de définir un protocole garantissant, au cours de travaux à venir, la préservation des qualités agronomiques des sols impactés. Les bureaux d'étude se tiennent à la disposition de la commune en cas de nécessité.

En dehors de l'aire d'étude spécifique, l'analyse géomorphologique d'ensemble met en évidence un site particulier, peut-être encore porteur d'habitats naturels de grand intérêt, de type pelouse et boisement calcicols xérophiles. Il s'agit de la côte de l'Escalette, entre les rues du Tertre et de Verdun.

A moins que cela ne soit déjà fait par ailleurs, il convient de porter cette information à la connaissance de la commune.

**ANNEXE 9 : DIAGNOSTIC TECHNIQUE ET**  
**URBAIN DU QUARTIER PREVERT**





# Ville de Bassens - LOGEVIE

## Diagnostic technique et urbain du Quartier Prévert

### PHASE 3 - PROGRAMME - 25 Juin 2012

modifié le 11 Janvier 2013



nechtan - C. Libault architecte urbaniste - 23, Avenue de la Marne - 33 700 Mérignac  
OOK - V. Brandela paysagiste urbaniste - 15, Avenue d'Arès - 33 200 Bordeaux  
INGEROP - 11, Allée James Watt - BP 174 - 33 708 Mérignac Cédex

# SOMMAIRE

<b>1- Les éléments principaux du diagnostic urbain.....</b>	
<b>1-1 Diagnostic urbain social, du paysage, des réseaux.....</b>	<b>p 3</b>
- Situation .....	p 4
- Etude A'URBA: contraintes et enjeux urbains.....	p 5
- Périmètre d'étude.....	p 6
- Trame paysagère.....	p 7
- Stationnements.....	p 8
- Parcours piétons.....	p 9
- Les attentes.....	p 10
- Plan cadastral.....	p 11
- Plan PLU.....	p 12
- Plan de la domanialité actuelle.....	p 13
- Accessibilité.....	p 14
- Les réseaux publics.....	p 15
- Diagnostic social: les habitants.....	p 16
- Diagnostic social: enquête de satisfactions.....	p 17
<b>1-2 Diagnostic technique sur les bâtiments.....</b>	<b>p 18</b>
- Etat des lieux résidence Clos Prévert.....	p 19
- Etat des lieux résidence Lafayette.....	p 20
- Etat des lieux résidence Yves Montand Bâtiment H.....	p 21
- Etat des lieux résidence Yves Montand Bâtiment I.....	p 22
- Etat des lieux résidence Yves Montand Bâtiment J.....	p 23
- Etat des lieux résidence Yves Montand Bâtiment K.....	p 24
- Surfaces, loyers et travaux des résidences.....	p 25
- Résultats diagnostics TH-CE.....	p 26
- Répartition des consommations.....	p 27
<b>1-3 Diagnostic sur les écoles.....</b>	<b>p 28</b>
- Situation et carte scolaire.....	p 29
- Etat des lieux.....	p 30
- Etat des lieux école maternelle F. Chopin.....	p 31
- Etat des lieux école primaire R. Bonheur.....	p 32
- Diagnostic thermique.....	p 33
- Les enjeux de recomposition du groupe scolaire.....	p 34
<b>2- Les scénarii non retenus.....</b>	<b>p 35</b>
<b>2-1 Scénario 1:.....</b>	<b>p 36</b>
- Rénovation thermique des bâtiments.....	
<b>2-2 Scénario 2:.....</b>	<b>p 37</b>
- Réhabilitation des résidences et abords.....	
<b>2-3 Scénario 3: Restructuration des résidences et requalification du quartier.....</b>	<b>p 38</b>
- Scénario 3a.....	p 39
- Scénario 3b.....	p 40
- Scénario 3c.....	p 41
<b>3- Le programme d'actions.....</b>	
3-1 Présentation du programme d'action.....	p 42
3-2 Une intervention structurante sur les résidences et le quartier: vues.....	p 43 p 44
3-3 Le quartier requalifié.....	p 45
3-4 Les découpages en action.....	p 46
3-5 L'estimation des travaux.....	p 47
3-6 Le nouveau plan de domanialité proposé.....	p 48
3-7 Stationnements après recomposition du quartier.....	p 49
<b>4- Descriptif et estimatif des actions.....</b>	<b>p 50</b>
<b>4-1 Secteur 1: Résidence Yves Montand.....</b>	<b>p 52</b>
- 1.1 résidence nouvelle.....	p 54
- 1.2 bâtiment J.....	p 56
- 1.3 bâtiment I.....	p 58
- 1.4 bâtiment K.....	p 59
- 1.5 bâtiment H.....	p 60
- 1.6 espaces publics.....	p 61
<b>4-2 Secteur 2: Résidence Clos Prévert.....</b>	<b>p 63</b>
- 2.1 les bâtiments.....	p 64
- 2.2 les espaces publics.....	p 65
<b>4-3 Secteur 3: Résidence Lafayette.....</b>	<b>p 66</b>
- 3.1 les maisons, leurs jardins et annexes.....	p 67
- 3.2 les nouvelles maisons.....	p 68
<b>4-4 Secteur 4: Carrefour Lafayette/Pomme d'or.....</b>	<b>p 69</b>
- 4 déviation de la rue et carrefour giratoire.....	p 70
<b>4-5 Secteur 5: Entrée Sud du Quartier de Moura.....</b>	<b>p 71</b>
- 5 nouvelle résidence - Logements locatifs.....	p 72
<b>4-6 Secteur 6: Résidence Laffue.....</b>	<b>p 73</b>
- 6.1 nouvelle résidence recomposée.....	p 74
- 6.2 espace public.....	p 75
- 6.3 la salle Laffue surélevée.....	p 76

**Annexe 1: le plan d'ensemble des espaces publics**

**Annexe 2: le plan des réseaux existants**

**Annexe 3: le plan des bâtiments restructurés**

**Annexe 4: diagnostic thermique cité du Moura**

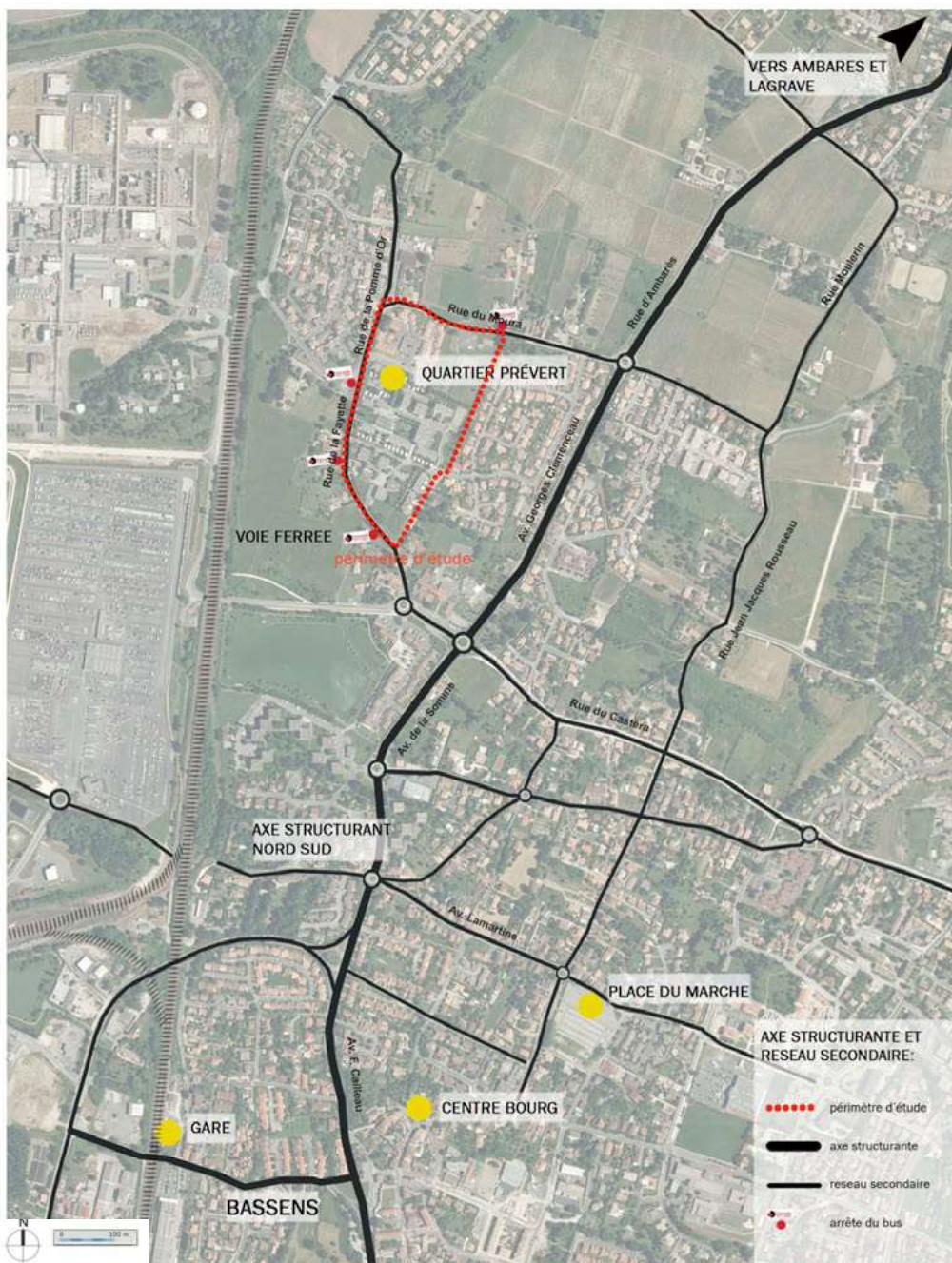
**Annexe 5: Planning des opérations**



# 1- Les éléments principaux du diagnostic urbain



1-1 Diagnostic urbain, social, du paysage, des réseaux



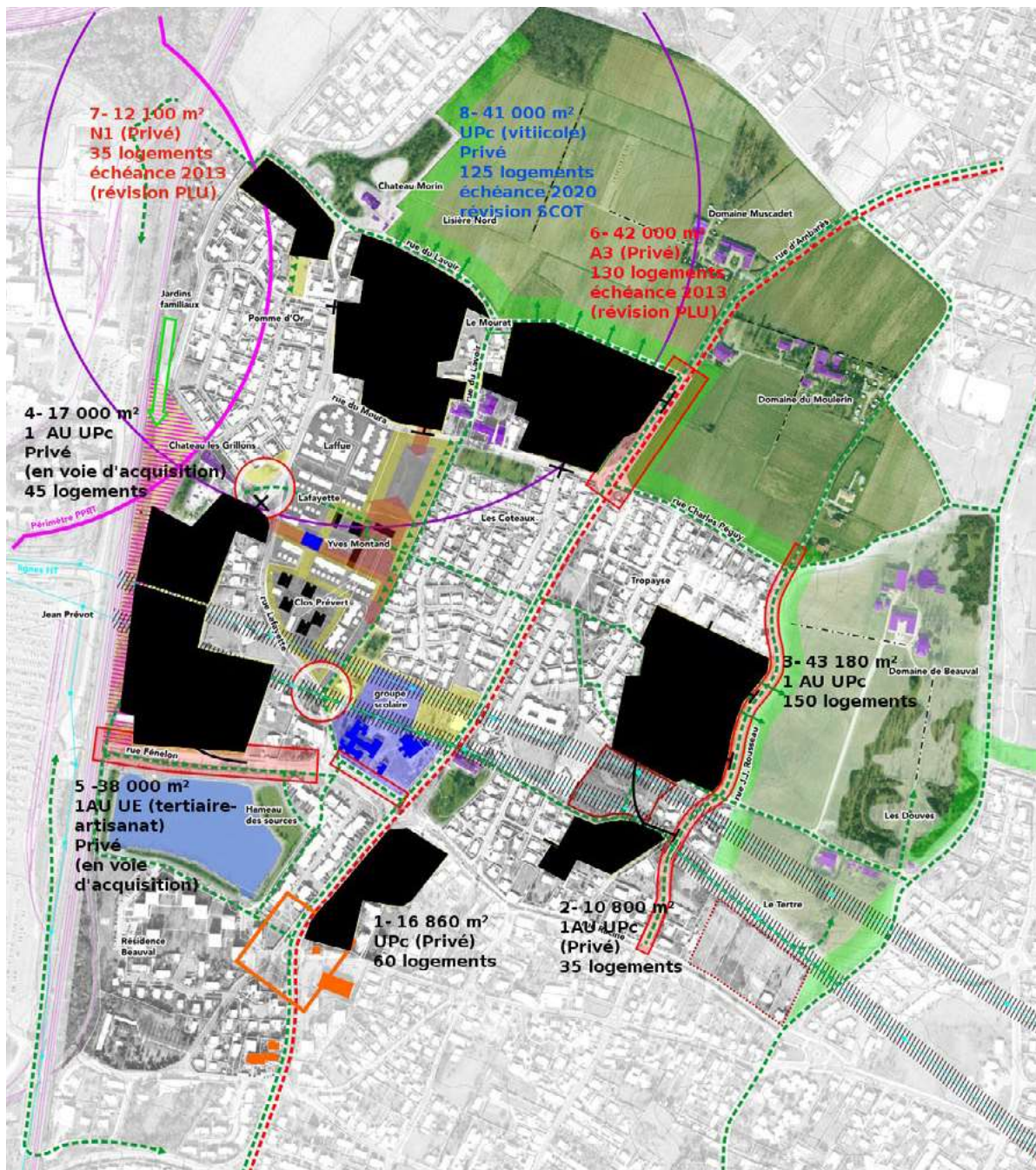
## Situation du terrain d'étude dans le contexte urbain actuel

Le terrain d'étude est situé au Nord de la commune, à 1km500 du centre bourg, à proximité des axes de déplacement structurants Nord Sud, dans un environnement de lotissements pavillonnaires, et de secteurs à urbaniser (Saint James, Prévot).

Le quartier Prévot (qui regroupe le quartier du Moura et la résidence Laffue) a vocation, par sa densité, sa porosité aux déplacements piétons et ses espaces publics, à confirmer un rôle de pôle de centralité pour les quartiers Nord de Bassens.

La desserte en bus est jugée aujourd'hui satisfaisante (proximité des arrêts et fréquence des bus).





## Situation du terrain selon Orientations d'aménagement

Les articulations du quartier Prévert avec les opérations futures s'effectueront par un vis à vis autour de voies principales (rue Lafayette et rue du Moura) et par des carrefours qu'il faudra recomposer (rue de Lafayette/rue de la Pomme d'or et rue de Lafayette/rue Montand), afin qu'ils constituent de véritables articulations urbaines.

- Ensembles patrimoniaux
- Lisière des coteaux viticoles
- Équipement publics
- Desserte TC à renforcer
- Lignes de pentes
- Impact urbain des lignes HT
- Zone d'influence de la voie ferrée et du site Michelin (ZNA, batti-écran?)
- Emprises mutables à plus ou moins long terme
- Projet de classement des syndicats viticoles en cours d'examen
- Maillage des circulations douces
- Espaces boisés
- Transparences à préserver
- Interfaces avec les jardins privés des franges pavillonnaires
- Interfaces avec le vignoble
- Accès ou connexion VL et services publics
- Liaison urbaine à renforcer
- Bâti susceptible de renouvellement à plus ou moins long terme
- Articulation à étudier
- Entrée de ville ou séquence d'espace public à étudier
- Prolongement ou déplacement des jardins familiaux
- Frontalité tertiaire sur Fénelon
- Opération en cours
- PC en cours d'instruction
- Polarité commerciale à renforcer





## Périmètre d'étude

Le périmètre d'étude cohérent au regard des enjeux de l'étude rassemble la « cité du Moura », l'ancienne résidence RPA « Laffue » l'opération de maisons d'Aquitanis, les terrains de jeux et de sports de la ville de Bassens et les deux écoles Rosa Bonheur, et Frédéric Chopin.

Limité par les rues Lafayette, de la Pomme d'or, du Moura et le lotissement « les co-teaux » à l'Est, le périmètre du quartier prévert totalise une surface de 7,6 hectares.

L'emprise au sol des constructions représente 9200 m<sup>2</sup> (soit 12% de l'unité foncière). La surface construite représente 17000 m<sup>2</sup> (soit un COS de 22%).

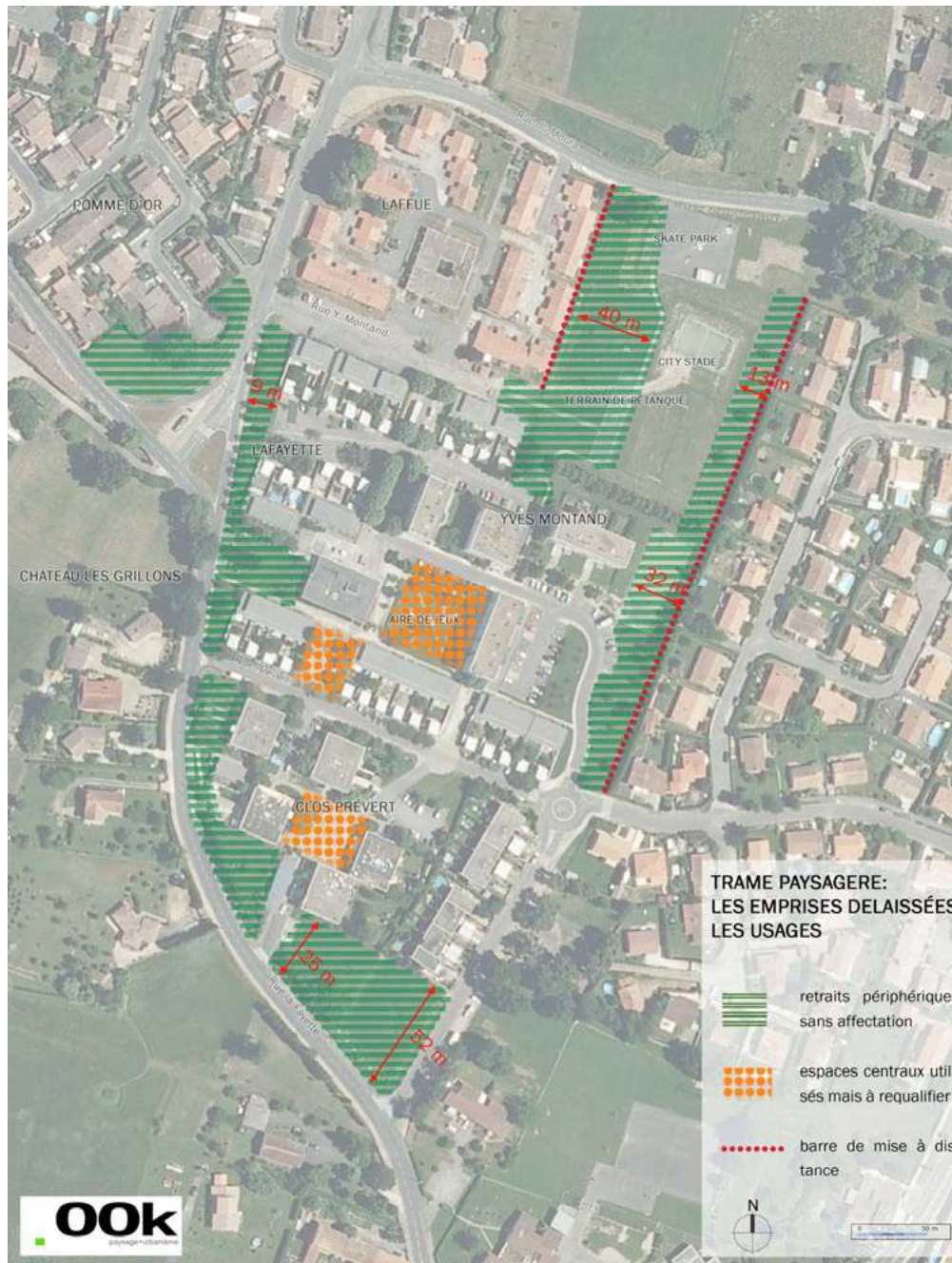
Le nombre de logements construits est de 200, dont 108 logements collectifs, 92 logements individuels groupés.

## Analyse paysagère et environnementale du site

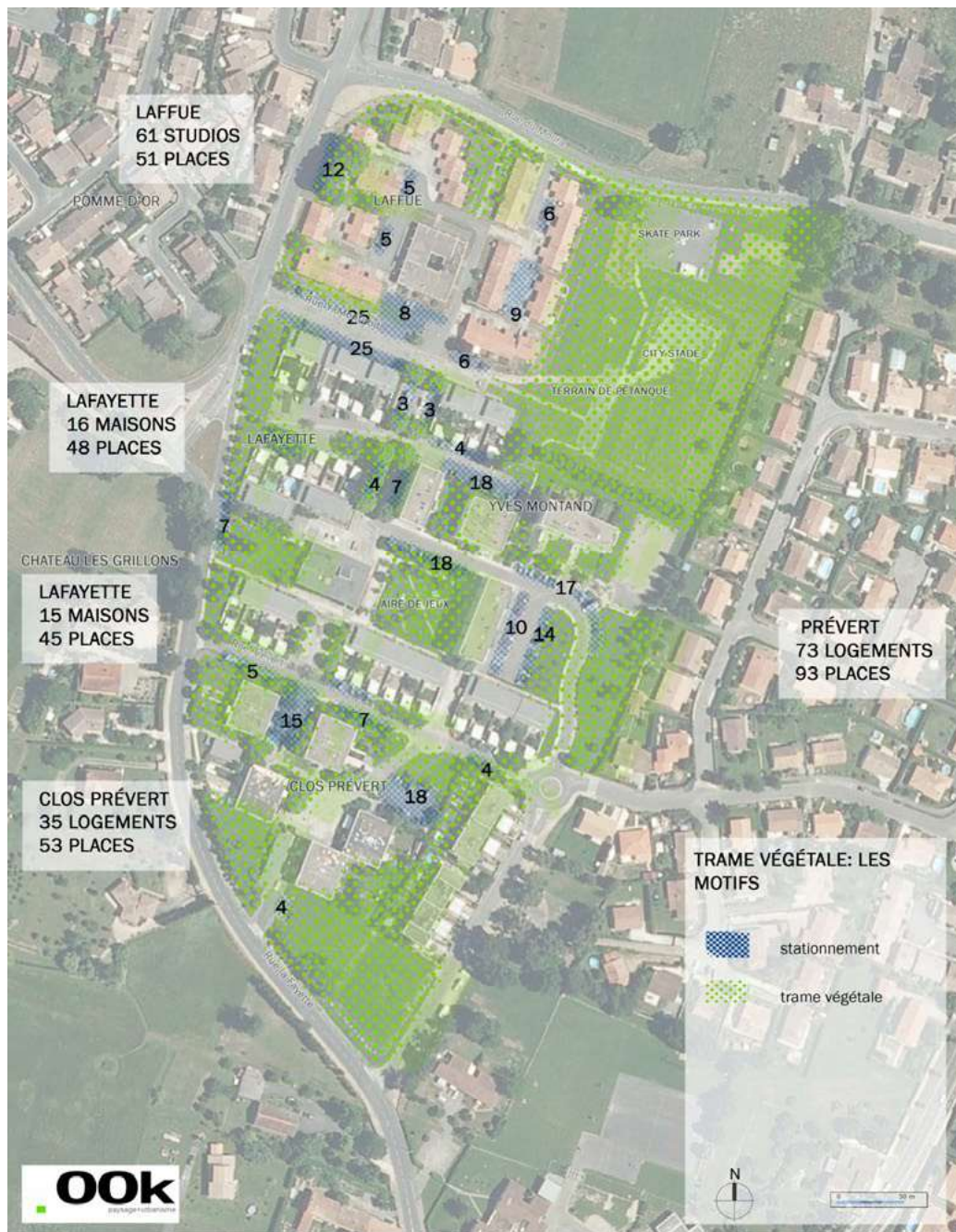
Trois sous ensembles sont repérables, parce qu'ils sont séparés par des voies transversales (rue Laffue et rue Prévert) et qu'ils reçoivent des typologies d'habitat différentes : au Sud, des petits collectifs en R+1 (Clos Prévert et maisons en bande d'Aquitanis), au centre des collectifs et des maisons groupées (Yves Montand et Lafayette), au Nord des studios accolés (ex RPA Laffue) et les terrains de jeux.

Le quartier est traversé dans sa largeur et sa longueur par de nombreuses liaisons piétonnes internes et externes (vers le groupe scolaire, vers les arrêts de bus) qu'il faudra maintenir ou sécuriser.

La trame arborée accompagne les voiries et stationnements (arbres plantés en 1990 autour de la résidence Lafayette), et certaines voies principales (rue Laffue). Les grandes surfaces d'espaces verts sont des pelouses qui constituent des marges de recul par rapport aux voies et aux quartiers voisins.







## Répartition des stationnements, circulations auto et piétonnes

Le nombre total de stationnements est de 290 places, soit 1,45 place par logement.

Ce nombre est jugé insuffisant autour du clos Prévert (actuellement: 53 places pour 35 logements), de la résidence Yves Montand (actuellement: 93 places pour 73logements).

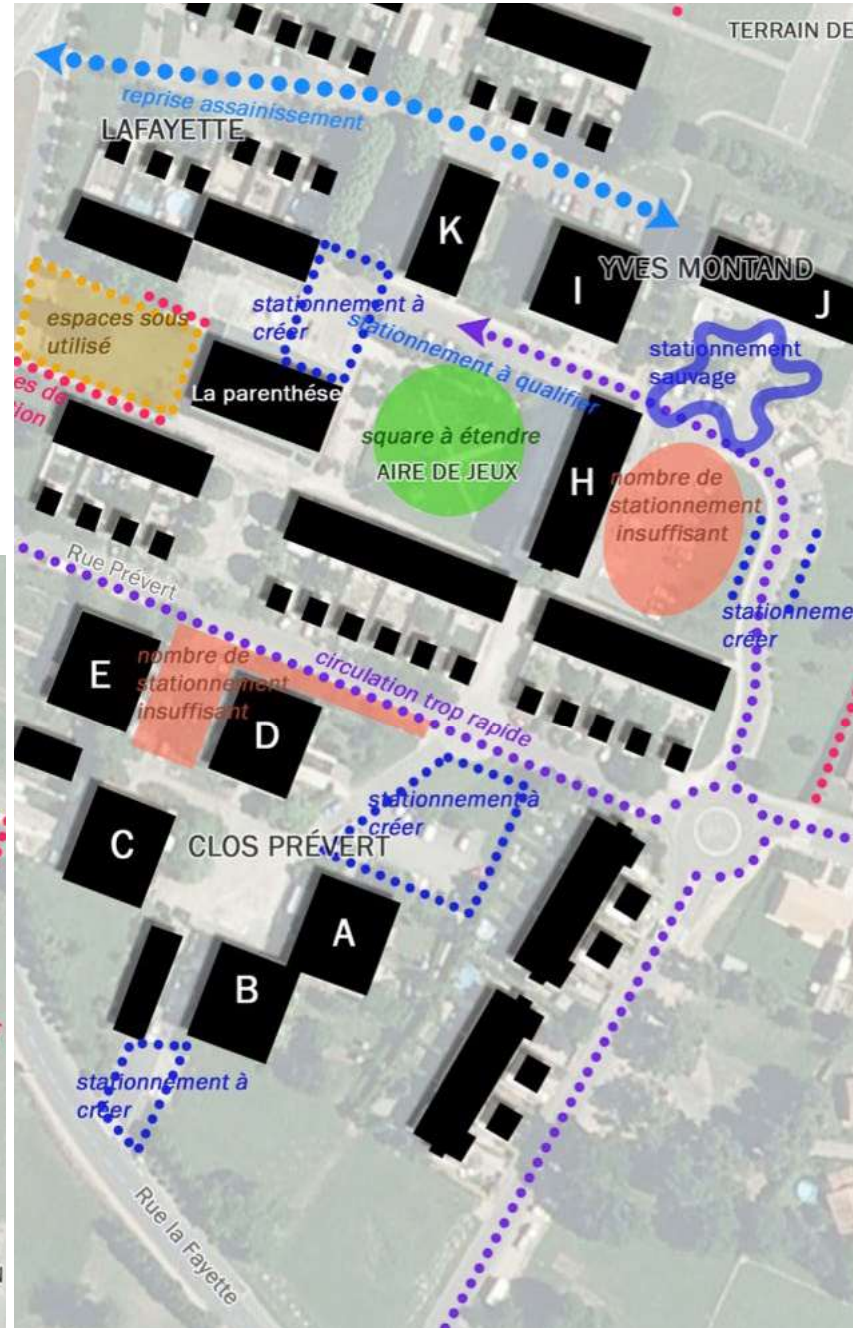
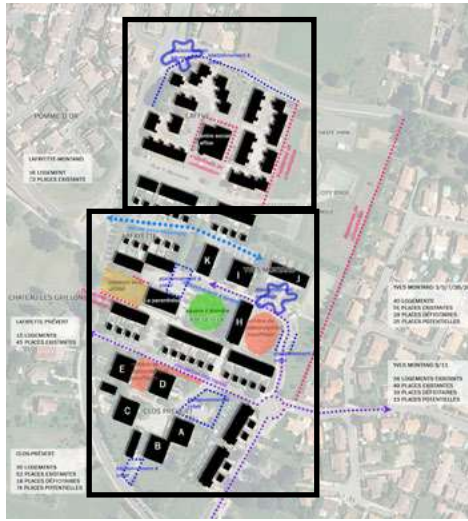
Il est également insuffisant pour la résidence Laffue, conçue à l'origine comme une RPA? et pour laquelle une réflexion sur l'affectation du bâti doit être réalisée (quelle attente sociale pour des studios?).

La demande d'extension du stationnement devant le centre social ou à l'emplacement du square, formulée par les habitants en réunion de concertation, comporte le risque d'accroître les nuisances sonores pour les logements proches.









## Usages des espaces publics extérieurs (résultats des ateliers de concertation, observations sur site)

Il faut d'abord remarquer la qualité des espaces publics autour de la résidence Lafayette, aménagés en 1991 : simplicité des sols, espaces de rencontre, voiries en béton, nombreuses plantations.

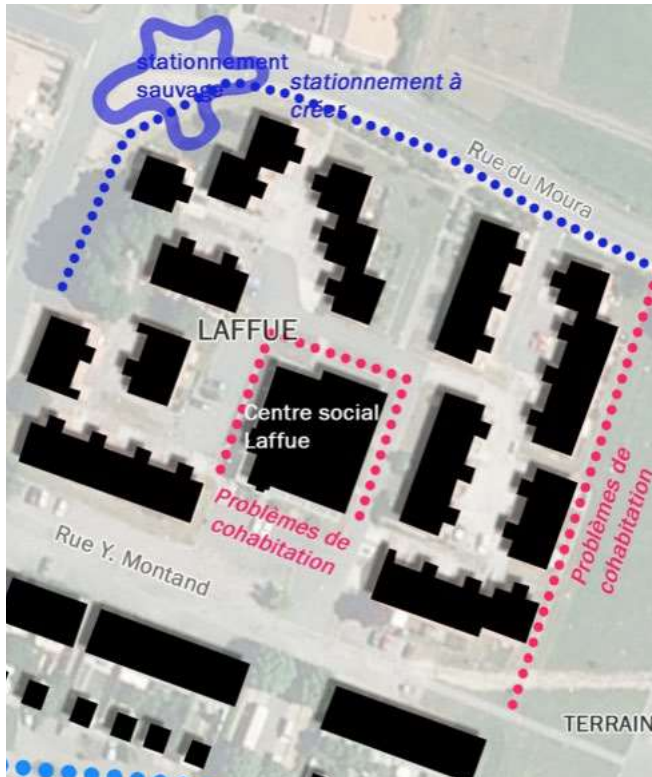
A l'inverse, certains espaces apparaissent délaissés : petit square du clos Prévert, square avec fontaine derrière le centre Laffue, lisières du quartier, pré devant la nouvelle entrée du centre Laffue.

D'après les services de la ville, ces espaces sont pourtant investis par certaines catégories de population, à certaines heures (exemple : square du clos Prévert par les mamans avec poussettes, à l'heure des écoles)

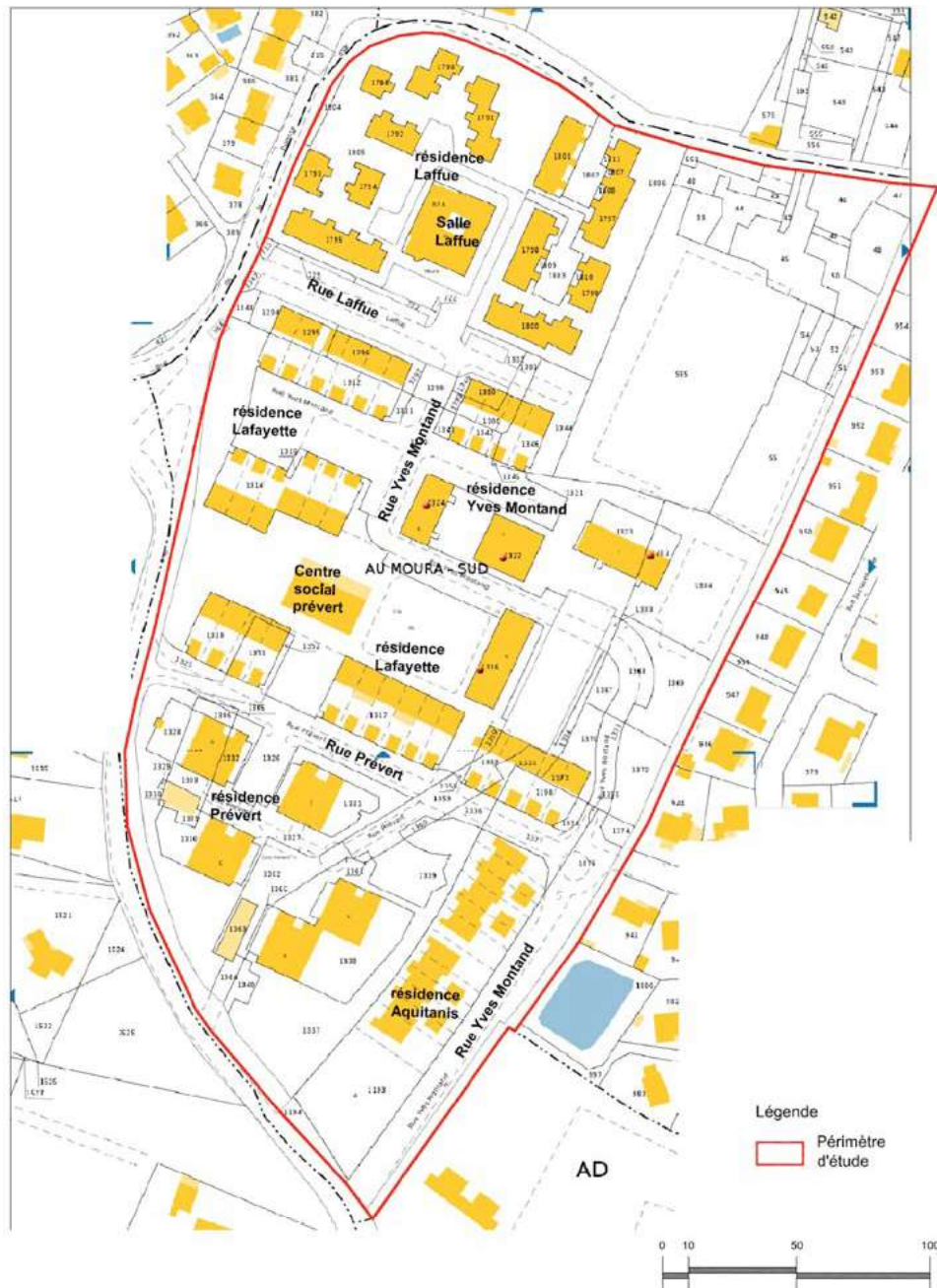
Le city-stade situé à côté de la résidence Montand a un intérêt pour une population d'enfants plus jeunes, et devrait être conservé.

Les ateliers de concertation ont mis l'accent sur la nécessité de ralentir la circulation automobile traversant le quartier, de sécuriser le trajet des enfants vers l'école, d'augmenter la capacité en stationnement autour des résidences.

Le voisinage des équipements de quartier et des logements a longtemps été source de conflits, à cause des nuisances sonores et d'actes d'incivilité.

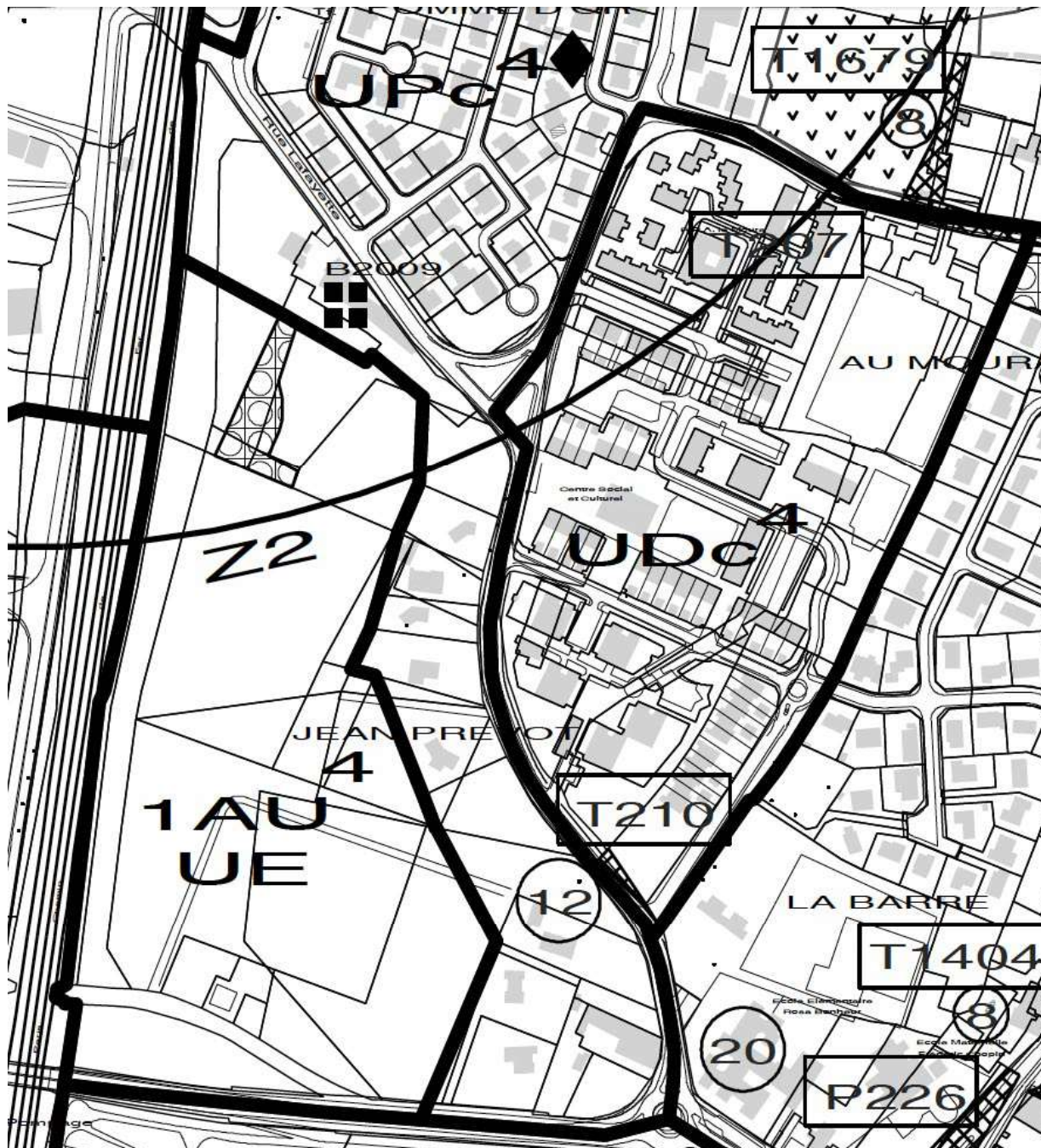






Le découpage cadastral n'a pas été mis à jour à la suite des cessions foncières entre Logévie et la ville de Bassens: il ne reflète pas la domanialité actuelle, ni les usages (domaine public CUB partiellement cadastré).





Le zonage du PLU classe en UDC4 l'ensemble du quartier Prévert objet de l'étude.

Ce règlement de «zone urbaine de tissu diversifié», et plus précisément de «secteur d'habitat collectif ou groupé» impose les implantations suivantes:

- pour les constructions non attenantes à une limite séparative: pas de bande constructible, mais recul supérieur à 6 mètres pour les emprises publiques inférieures à 16 mètres, recul égales à 0 ou supérieures à 6m pour les emprises publiques supérieures à 16 mètres.
- distance des limites séparatives latérales et de fond supérieure à 4m ou h-4.
- emprise au sol maximum égale à 35% de la surface du terrain considéré ( pour résidences nouvelles)
- Hauteur de façade limitée à 12 m si VEP inférieure à 16 mètres, à 18 m si VEP supérieure à 16 mètres.
- normes de stationnement pour logements en UDC4: 1,5 place pour S logt de 50 à 100 m2 et 2 places si S logt > à 100 m2.
- % espace libre = 35% de la surface de terrain

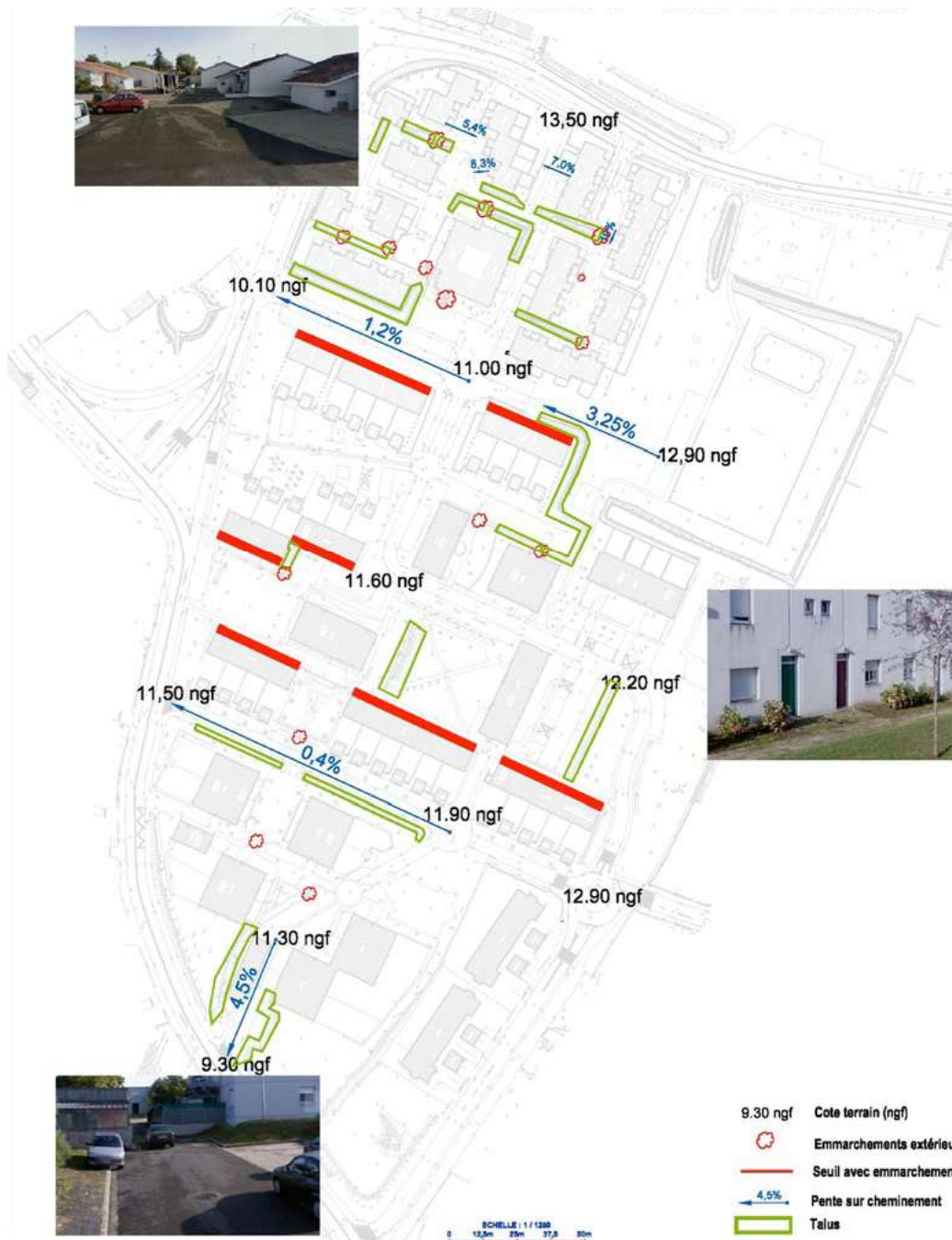


Le plan de la domanialité sur le quartier Prévert, malgré quelques anomalies, peut se résumer ainsi:

- les bâtiments à Logévie
- les espaces extérieurs à la ville
- une parcelle Aquitanis
- des parties non continues de domaine public CUB.

L'un des enjeux de l'étude sera de proposer une nouvelle domanialité permettant la réalisation du projet de renouvellement: extension du bâti, intervention de la CUB sur domaine public, domaine public communal sur les abords de résidence et espaces publics.





## Analyse de la réglementation / accessibilité des logements

La mise en accessibilité complète des résidences existantes (parties communes et logements) sera requise si le montant des travaux dépasse 80% de la valeur des bâtiments, soit environ 1500 € / m2 SHON (montant mis à jour annuellement par décret ministériel). Ce ne sera pas le cas pour Yves Montand, Clos Prévert et Lafayette: la décision d'une mise en accessibilité sera donc à prendre par batiments, en fonction des besoins de la population ( personnes âgées par exemple)

Clos Prévert : L'accessibilité des logements du rez de chaussée est possible et nécessitera une intervention sur les cheminements, une modification des largeurs de porte et des sanitaires.

Résidence Lafayette: L'accessibilité des logements du rez de chaussée est possible et nécessitera la mise à niveau des entrées, une vérification sur les cheminements intérieurs et extérieurs, une modification des largeurs de porte et des sanitaires, l'accessibilité de la chambre du rez de chaussée.

Résidence Yves Montand: L'accessibilité des logements du rez de chaussée (14 au total) est possible et nécessitera la mise à niveau des entrées, une vérification sur les cheminements intérieurs et extérieurs, une modification des largeurs de porte et l'adaptation des sanitaires. L'accessibilité des appartements en étage des R+4 ( bat H, J, K) impose la desserte de tous les paliers par un ascenseur.

Résidence Laffue: L'accessibilité des logements nécessitera la mise à niveau des entrées, une adaptation des cheminements intérieurs et extérieurs (nombreux talus et escaliers, couloirs d'entrée trop étroits), une modification des largeurs de porte et l'adaptation des sanitaires.



## Assainissement *Eaux pluviales & eaux usées*

- Réseaux séparatifs et communautaires pour partie
- Inspection des réseaux à réaliser sur réseaux publics et privés : état fonctionnel et structurel

## Eau potable

- Compétence CUB pour partie
- Localisation à préciser, localisation non déterminée sur la résidence Laffue
- 1 branchement par groupe de logement patio

## Gaz

- Alimentation de la chaufferie
- Alimentation des logements patios

## Réseau de chaleur

- Depuis la chaufferie du bâtiment J
- Alimentation des collectifs des résidences Montand et Clos Prévert
- Réseau en caniveau ou enterré

## Télécom

- Réseau enterré
- Distribution Numéricâble

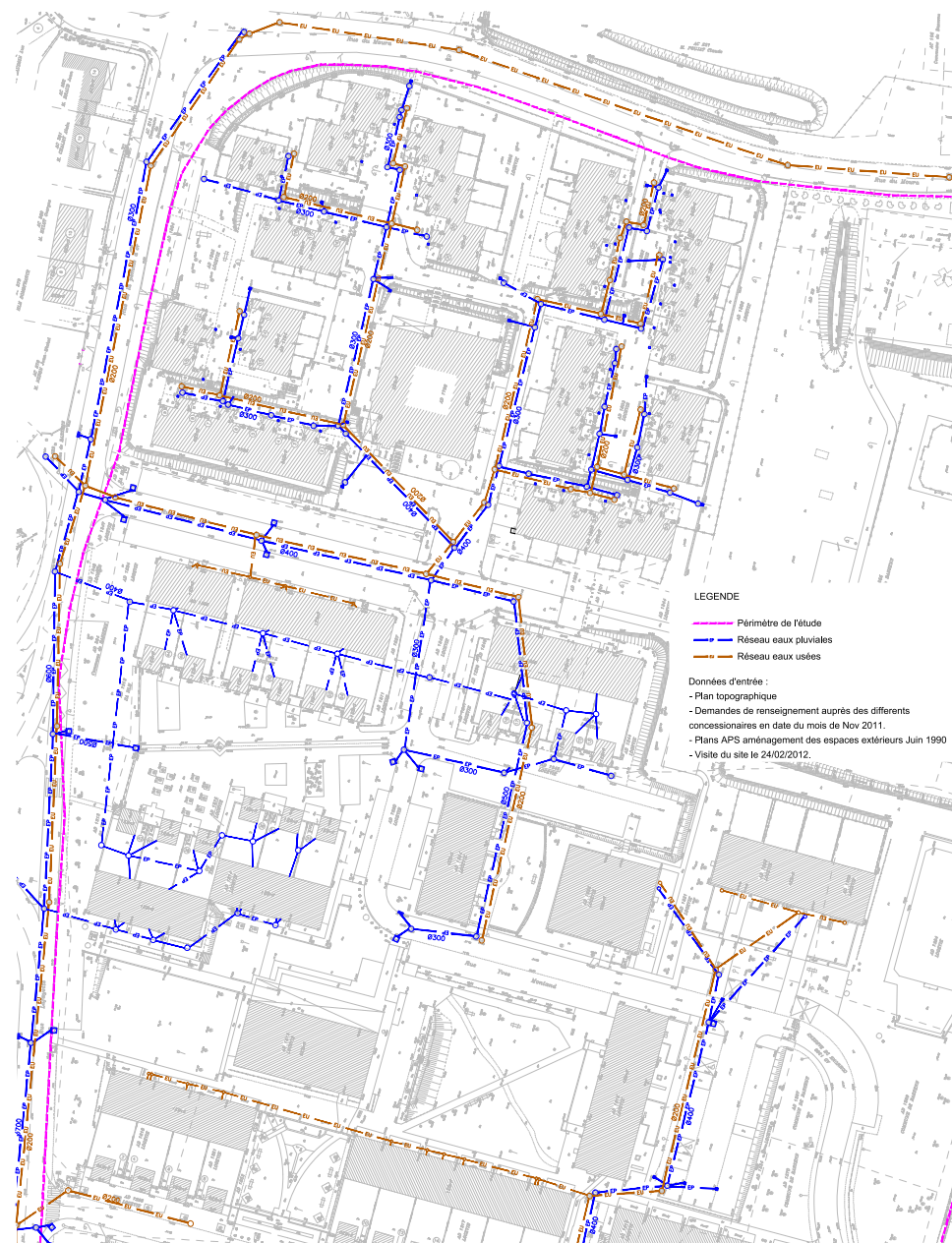
## Electricité *Haute et basse tension*

- 2 postes de transformation (postes « St James » et « La Barre »), puissance non connue

## Eclairage public

- Depuis les postes de transformation
- Compétence Ville
- Mâts piétons

- Fiabiliser et compléter la localisation
- Connaître l'état des réseaux;
- Déterminer les possibilités d'évolution;
- Prise en compte des réseaux dans les choix d'aménagement



## Données sur la population des logements LOGEVIE

Les habitants sont attachés à leur quartier. Les liens sociaux y sont forts: proximité résidentielle, liens familiaux et amicaux, fréquentation des services (école, centre social, espaces publics), relations avec le gardien. Ceci rend nécessaire le maintien d'une qualité des espaces, cheminements et équipements publics sur le quartier.

### HABITANTS: COMPOSITION DES MENAGES ET PROFIL SOCIAL

	Résidence LAFFUE	Résidence CLOS PREVERT	Résidence YVES MONTAND	Résidence LAFAYETTE
ancienneté dans la résidence	0 à 5 ans: 50 5 à 10 ans: 3 10 à 15 ans: 7 15 à 20 ans et +: 0	0 à 5 ans: 8 5 à 10 ans: 9 10 à 15 ans: 9 15 à 20 ans et +: 18	0 à 5 ans: 33 5 à 10 ans: 14 10 à 15 ans: 3 15 à 20 ans et +: 23	0 à 5 ans: 8 5 à 10 ans: 5 10 à 15 ans: 2 15 à 20 ans: 14
	83% 5% 12% 0%	18% 20% 20% 41%	45% 19% 4% 32%	28% 17% 7% 48%
situation de famille	célibataire: 31 concubinage: 1 divorcé: 10 marié: 1 PACS: 0 séparé: 5 veuf: 8	célibataire: 9 concubinage: 1 divorcé: 5 marié: 13 PACS: 0 séparé: 2 veuf: 5	célibataire: 16 concubinage: 4 divorcé: 8 marié: 25 PACS: 1 séparé: 6 veuf: 7	célibataire: 0 concubinage: 2 divorcé: 1 marié: 21 PACS: 0 séparé: 2 veuf: 1
	55%	37%	37%	78%
tranche d'âge	sur 61 habitants < 20 ans: 0 20 à 30: 9 30 à 40: 6 40 à 50: 11 50 à 60: 8 60 à 70: 12 70 à 80: 8 + de 80: 7	sur 99 habitants < 20 ans: 29 20 à 30: 19 30 à 40: 9 40 à 50: 13 50 à 60: 17 60 à 70: 5 70 à 80: 6 + de 80: 1	sur 177 habitants < 20 ans: 65 20 à 30: 22 30 à 40: 19 40 à 50: 27 50 à 60: 20 60 à 70: 12 70 à 80: 11 + de 80: 1	sur 121 habitants < 20 ans: 51 20 à 30: 19 30 à 40: 8 40 à 50: 19 50 à 60: 15 60 à 70: 9 70 à 80: 0 + de 80: 0
	0% 56% 44%	29% 59% 12%	37% 50% 14%	42% 50% 7%
CSP	sur 59 contractants cadre: 0 employé CDD et CDI: 21 ouvrier CDD et CDI: 8 artisan et commerçant: 0 demandeur d'emploi: 4 sans activité: 5 retraité: 19 NR: 1	sur 49 contractants cadre: 0 employé CDD et CDI: 18 ouvrier CDD et CDI: 4 artisan et commerçant: 1 demandeur d'emploi: 12 sans activité: 6 retraité: 8 NR: 1	sur 95 contractants cadre: 0 employé CDD et CDI: 29 ouvrier CDD et CDI: 14 artisan et commerçant: 1 demandeur d'emploi: 20 sans activité: 18 retraité: 14 NR: 1	sur 49 contractants cadre: 0 employé CDD et CDI: 14 ouvrier CDD et CDI: 8 artisan et commerçant: 2 demandeur d'emploi: 13 sans activité: 6 retraité: 6 NR: 0
	49% 15% 32%	45% 37%	45% 40% 15%	45% 39%

L'ancienneté est variable selon les résidences: importante à clos Prévert et Lafayette (plus de la moitié des locataires y sont depuis plus de 10 ans), faible pour Yves Montand (45% depuis moins de 5 ans) et très faible pour Laffue (83 % depuis moins de 5 ans)

La situation de famille est dépendante des typologies de logement: célibataires, divorcés et veufs sont majoritaires à Laffue, les couples mariés ou en concubinage sont majoritaires à Lafayette.

Le profil d'âge est très contrasté selon les résidences: une population jeune à Yves Montand et Lafayette (de 30 à 40% des habitants ont moins de 20 ans, des tranches d'âges âgées importantes à Laffue (44 % ont plus de 60 ans).

La répartition par catégorie socioprofessionnelle révèle une composition sociale marquée: beaucoup de demandeurs d'emploi ou sans activité (autour de 40%, sauf à Laffue : 15%), une majorité d'employés et ouvriers (de 45 à 50%), très peu de cadres, artisans et commerçants. Des retraités en proportion importante à Laffue et Montand (15 à 30%). D'après AURBA (note de Mars 2011), 2/3 des ménages ont des revenus < SMIC et 78% ont des revenus < 60% des plafonds de ressources.

La répartition par âge montre un vieillissement progressif des familles (20% ont plus de 60 ans). Plus d'un tiers des ménages avec enfants sont des familles monoparentales, 25% des chefs de ménage sont au chômage et 13% sans activité continue. 2/3 des ménages vivent avec des revenus ≤ SMIC.

SOURCE: diagnostic social et urbain quartier du Moura avril 2009 (commandée par Logevie à groupe reflex)

Les habitants sont attachés à leur quartier. Les liens sociaux y sont forts: proximité résidentielle, liens familiaux et amicaux, fréquentation des services (école, centre social, espaces publics), relations avec le gardien. Ceci rend nécessaire le maintien d'une qualité des espaces, cheminements et équipements publics sur le quartier.

La répartition par âge montre un vieillissement progressif des familles (20% ont plus de 60 ans). Plus d'un tiers des ménages avec enfants sont des familles monoparentales, 25% des chefs de ménage sont au chômage et 13% sans activité continue. 2/3 des ménages vivent avec des revenus ≤ SMIC.



## HABITANTS: ENQUETE DE SATISFACTION 2010

très satisfait (> 80%)

satisfait (de 60 à 80%)

insatisfait (< 60%)

Enquête de Satisfaction 2010

### vie de votre quartier

proximité école, commerce, service  
activités  
desserte en TC  
sécurité dans le quartier  
qualité de vie dans le quartier

### cadre de vie

sécurité dans la résidence  
relations de voisinage  
aspect général de la résidence  
qualité et entretien des esp verts  
stationnement  
état et propreté des esp extérieurs  
interventions dans esp ext et p com  
esthétique hall

### logement

logement dans son ensemble  
nb de pièces  
isolation sonore  
chauffage  
électricité  
équipements sanitaires  
revêtements  
portes et fenêtres  
rangement  
annexe  
fonctionnement gal des équipts

### relations avec logevie

en général

### travaux dans la résidence ou logt

qualité des interventions

### information / communication

information logevie

### satisfaction globale

#### Résidence LAFFUE

( sur 22 logements)

95
71
85
38
41
43
95
48
64
52
38
*
*
67
33
10
52
61
67
55
25
50
56
68
70
94
90

#### Résidence CLOS PREVERT

( sur 18 logements)

83
69
76
71
61
89
72
78
67
22
72
81
59
61
81
22
39
88
61
31
44
47
47
47
65
94
94

#### Résidence YVES MONTAND

( sur 31 logements)

93
62
79
40
28
48
70
30
77
28
70
54
44
57
76
10
40
87
64
30
58
57
57
72
61
86
70

#### Résidence LAFAYETTE

( sur 10 logements)

100
44
90
40
50
40
78
44
90
70
80
*
*
70
100
50
80
89
50
20
80
70
86
71
70
80
80

## Résultats de l'enquête de satisfaction 2010 LOGEVIE

Les habitants du clos Prévert sont en général satisfaits de la vie de quartier (proximité des services, sécurité), ce qui est plus mitigé pour les habitants des résidences Laffue, Yves Montand et Lafayette, qui déplorent un manque de sécurité et de ce fait une mauvaise qualité de vie : ces nuisances ont été relevées lors des réunions de concertation (proximité de la parenthèse)

Les habitants de Laffue et Yves Montand sont globalement insatisfaits de la vie dans leur résidence: sécurité, aspect général, et stationnement, surtout pour Yves Montand. Les habitants de Lafayette sont insatisfaits surtout de la sécurité et de l'image de leur résidence. Les habitants de Clos Prévert sont satisfaits en général de la vie dans la résidence, sauf pour les capacités en stationnement et l'esthétique du hall.

Les habitants de Laffue, Clos Prévert et Yves Montand expriment beaucoup de sujets d'insatisfaction sur le confort et la qualité des équipements de leur logement: revêtements, chauffage, isolation sonore, portes et fenêtres, rangements et manque d'annexes. Les habitants de Lafayette sont plus positifs, sauf pour l'isolation sonore, les équipements sanitaires et les revêtements.

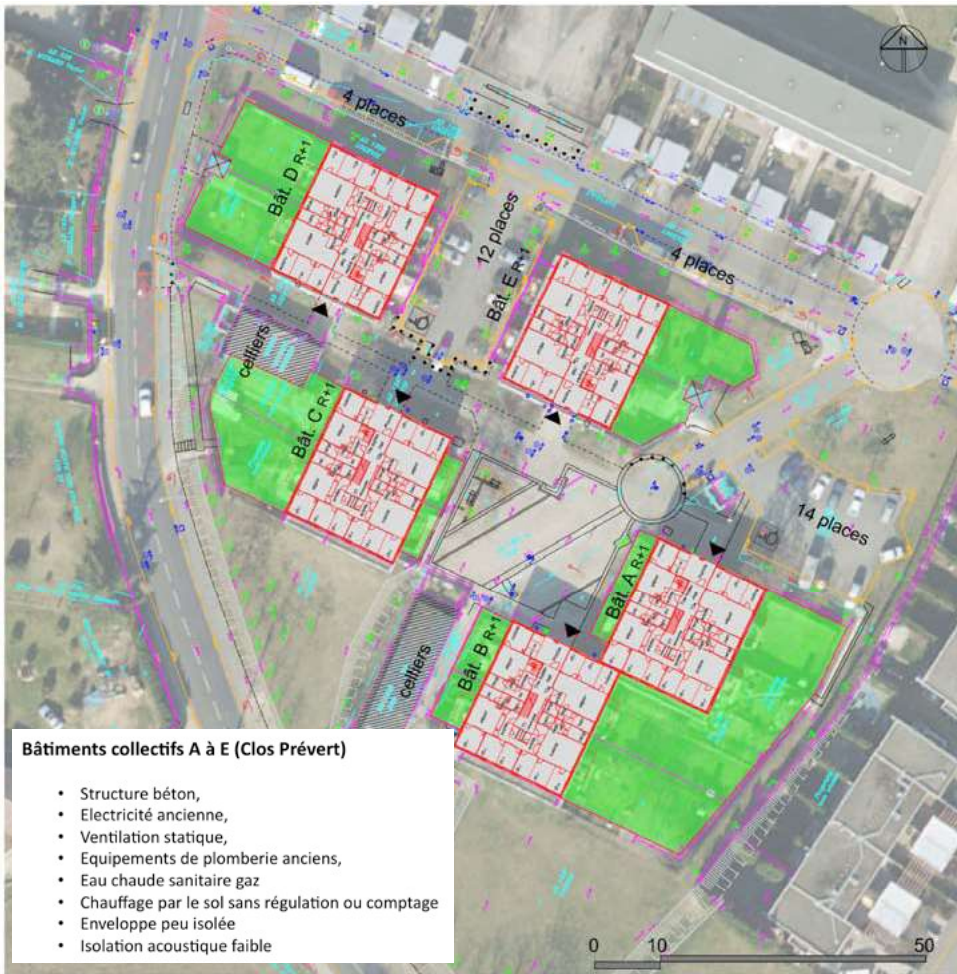
En général, les habitants font état de bonnes relations avec Logevie (indice entre 50 et 100%) et jugent les travaux réalisés avec un indice de satisfaction entre 60 et 70%.

En conclusion de l'enquête, l'indice global est positif en général et se situe entre 70 et 95% pour toutes les résidences, avec le taux le plus faible pour Yves Montand («seulement « 70% de satisfaction).





## 1-2 Diagnostic technique sur les bâtiments



**Bâtiments collectifs A à E (Clos Prévert)**

- Structure béton,
- Electricité ancienne,
- Ventilation statique,
- Equipements de plomberie anciens,
- Eau chaude sanitaire gaz
- Chauffage par le sol sans régulation ou comptage
- Enveloppe peu isolée
- Isolation acoustique faible

**Typologie des logements  
Résidence Prévert**



Logements types:  
6 T2, 15 T3, 11 T4, 3 T5

SHON:  
T3 : 86,5 - 89 - 105 m²  
T4 duplex : 129 m²  
T4 : 86,5 - 105 m²  
T5 : 105 - 119 m²



La résidence Clos Prévert totalise 35 logements, elle est composée de cinq plots de logements collectifs en R+1, constructions datant de 1971, rénovés en 1991.

Chaque plot est organisé autour d'un noyau central (cage d'escalier et palier), distribuant 4 logements par niveau. Les logements de RDC disposent de jardins individuels. Les celliers sont rassemblés dans deux bâtiments annexes. Les locaux vélos sont intégrés au bâtiment principal (RDC).

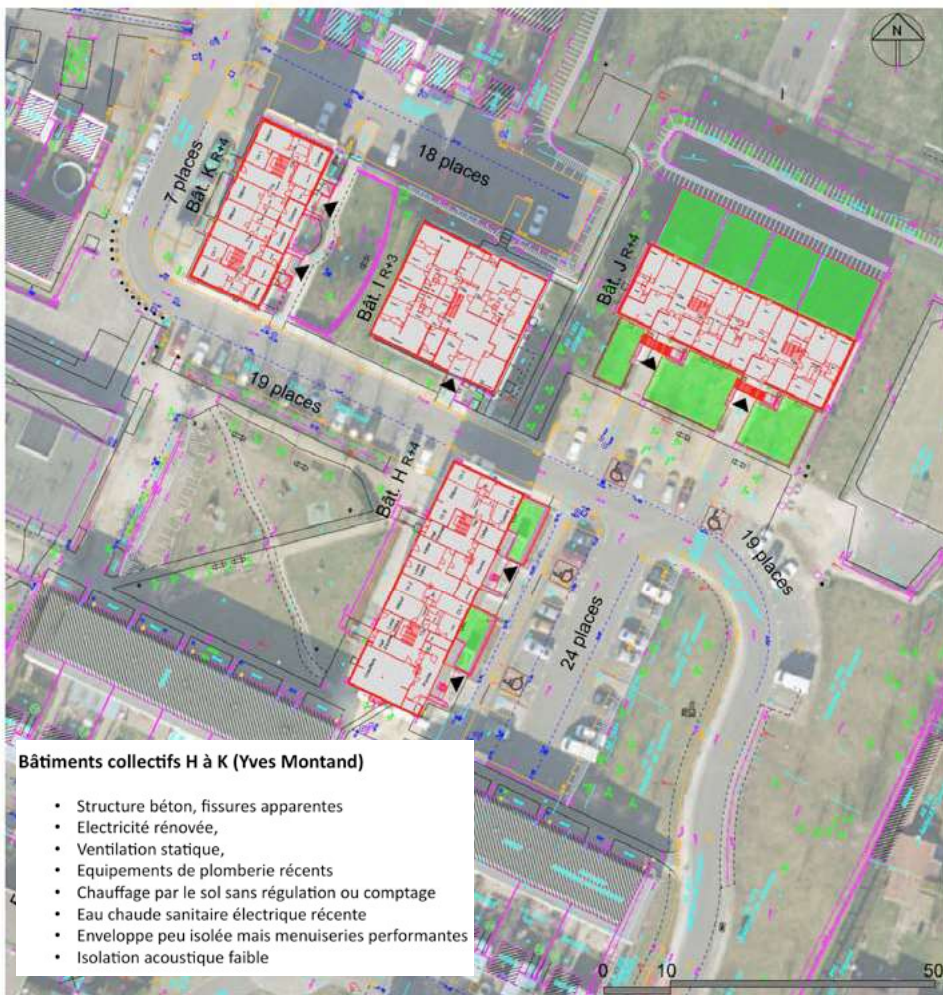
Les bâtiments offrent une flexibilité dans la répartition des logements par niveaux (du T2 au T5, T4 duplex). L'accessibilité des appartements du RDC est possible, il nécessite une intervention sur les sanitaires, une vérification des cheminements depuis les places handicapées.

L'objectif est de 2 places de stationnement par logement, il existe 38 places pour 35 logements, cela suppose de créer 32 places supplémentaires.









#### Bâtiments collectifs H à K (Yves Montand)

- Structure béton, fissures apparentes
- Electricité rénovée,
- Ventilation statique,
- Equipements de plomberie récents
- Chauffage par le sol sans régulation ou comptage
- Eau chaude sanitaire électrique récente
- Enveloppe peu isolée mais menuiseries performantes
- Isolation acoustique faible

#### Typologie des logements Résidence Yves Montand

#### Bâtiment H R+4



Rez-de-chaussée



Etage courant

Logements type:  
5T3, 9T4, 4T5

SHON:  
T3: 80 m<sup>2</sup>  
T4: 92 - 98 - 128 m<sup>2</sup>  
T5: 114 m<sup>2</sup>



La résidence Yves Montand, construite en 1971, est constituée de quatre bâtiments collectifs en R+3 et R+4, totalisant 72 logements variés du T1 au T4. Chaque cage d'escalier dessert deux appartements par niveau. Chaque appartement possède une double orientation. Les appartements ne disposent pas de véritable balcon ou terrasse, à l'exception des appartements en RDC du bâtiment J et de deux appartements du bâtiment H qui ont des jardins individuels.

Les locaux vélos sont répartis au RDC de chaque bâtiment. Les celliers sont intégrés aux logements.

L'accessibilité PMR devient possible pour les appartements des RDC des bâtiments (4 pour I, J, K, et 2 pour H), sous réserve d'adaptation des sanitaires et salle d'eau et de cheminements.

La conformité à la réglementation accessibilité PMR des Bâtiments en R+4 (bât. H, J, K) impose la desserte de tous les palliers par ascenseur.

L'objectif est de 2 places de stationnement par logement, il existe 87 places pour 72 logements, cela suppose de créer 57 places supplémentaires.





Typologie des logements **Bâtiment I**  
Résidence Yves Montand R+3



Rez-de-chaussée



Etage courant

Logements types:  
15 T3  
SHON: 86,5 - 93,5 m<sup>2</sup>



La résidence Yves Montand, construite en 1971, est constituée de quatre bâtiments collectifs en R+3 et R+4, totalisant 72 logements variés du T1 au T4. Chaque cage d'escalier dessert deux appartements par niveau. Chaque appartement possède une double orientation. Les appartements ne disposent pas de véritable balcon ou terrasse, à l'exception des appartements en RDC du bâtiment J et de deux appartements du bâtiment H qui ont des jardins individuels.

Les locaux vélos sont répartis au RDC de chaque bâtiment. Les celliers sont intégrés aux logements.

L'accessibilité PMR devient possible pour les appartements des RDC des bâtiments (4 pour I, J, K, et 2 pour H), sous réserve d'adaptation des sanitaires et salle d'eau et de cheminements.

La conformité à la réglementation accessibilité PMR des Bâtiments en R+4 (bât. H, J, K) impose la desserte de tous les palliers par ascenseur.

L'objectif est de 2 places de stationnement par logement, il existe 87 places pour 72 logements, cela suppose de créer 57 places supplémentaires.





typologie des logements  
Résidence Yves Montand

Bâtiment J  
R+4



Rez-de-chaussée



Etage courant

Logement type:  
7 T2, 13 T4

SHON:  
T2: 52,5 - 58,70 - 71,5 - 74 m<sup>2</sup>  
T4: 86 - 92 - 111,5 - 115 m<sup>2</sup>



La résidence Yves Montand, construite en 1971, est constituée de quatre bâtiments collectifs en R+3 et R+4, totalisant 72 logements variés du T1 au T4. Chaque cage d'escalier dessert deux appartements par niveau. Chaque appartement possède une double orientation. Les appartements ne disposent pas de véritable balcon ou terrasse, à l'exception des appartements en RDC du bâtiment J et de deux appartements du bâtiment H qui ont des jardins individuels.

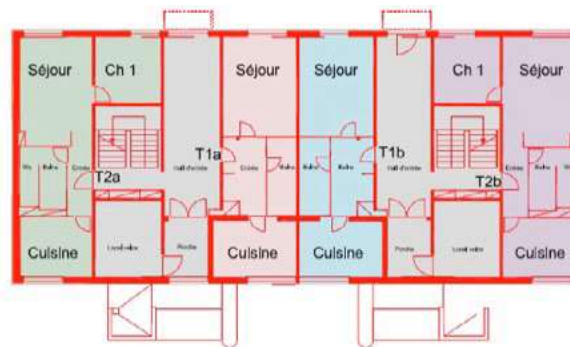
Les locaux vélos sont répartis au RDC de chaque bâtiment. Les celliers sont intégrés aux logements.

L'accessibilité PMR devient possible pour les appartements des RDC des bâtiments (4 pour I, J, K, et 2 pour H), sous réserve d'adaptation des sanitaires et salle d'eau et de cheminements.

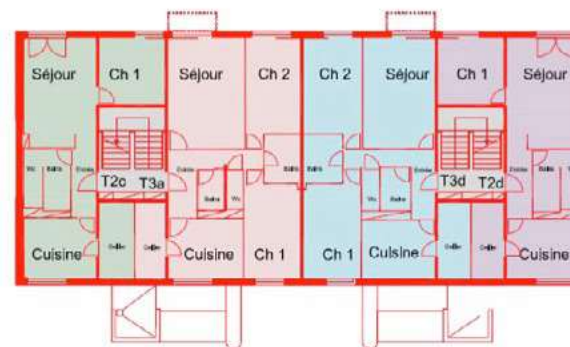
La conformité à la réglementation accessibilité PMR des Bâtiments en R+4 (bât. H, J, K) impose la desserte de tous les palliers par ascenseur.

L'objectif est de 2 places de stationnement par logement, il existe 87 places pour 72 logements, cela suppose de créer 57 places supplémentaires.





Rez-de-chaussée



Etage courant

Logements type:  
2T1, 10 T2, 8T3

shon:  
T1: 43 m<sup>2</sup>  
T2: 53 - 61,5 m<sup>2</sup>  
T3: 79 m<sup>2</sup>



La résidence Yves Montand, construite en 1971, est constituée de quatre bâtiments collectifs en R+3 et R+4, totalisant 72 logements variés du T1 au T4. Chaque cage d'escalier dessert deux appartements par niveau. Chaque appartement possède une double orientation. Les appartements ne disposent pas de véritable balcon ou terrasse, à l'exception des appartements en RDC du bâtiment J et de deux appartements du bâtiment H qui ont des jardins individuels.

Les locaux vélos sont répartis au RDC de chaque bâtiment. Les celliers sont intégrés aux logements.

L'accessibilité PMR devient possible pour les appartements des RDC des bâtiments (4 pour I, J, K, et 2 pour H), sous réserve d'adaptation des sanitaires et salle d'eau et de cheminements.

La conformité à la réglementation accessibilité PMR des Bâtiments en R+4 (bât. H, J, K) impose la desserte de tous les paliers par ascenseur.

L'objectif est de 2 places de stationnement par logement, il existe 87 places pour 72 logements, cela suppose de créer 57 places supplémentaires.

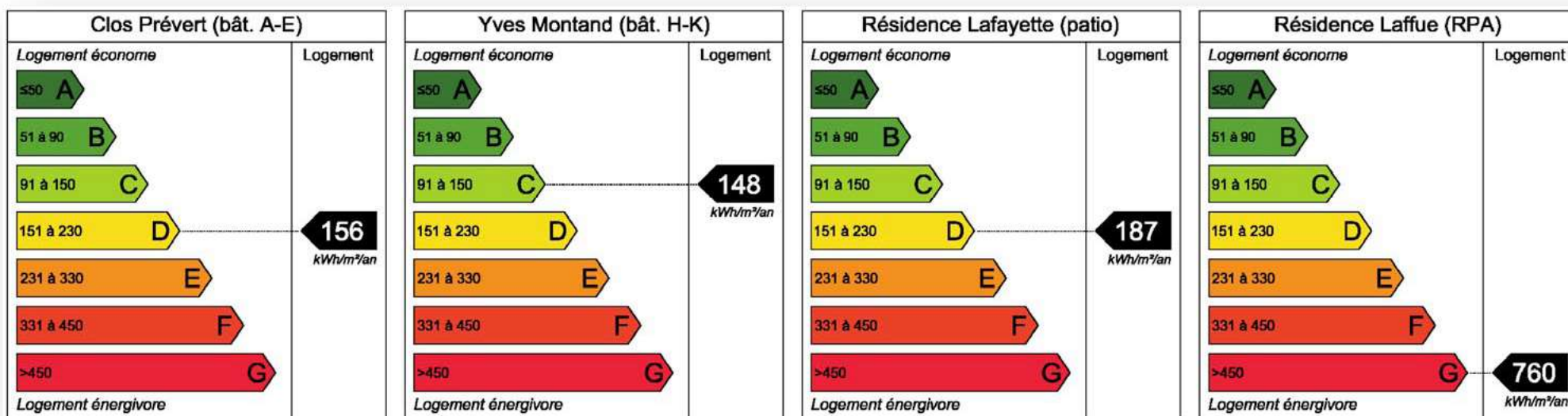
## SURFACES , LOYERS ET TRAVAUX

	Résidence LAFFUE	Résidence CLOS PREVERT	Résidence YVES MONTAND	Résidence LAFAYETTE
	Ensemble des bâtiments	Bâtiments A, B, C, D, E	Bâtiments H, I, J, K	rues Prévert et Montand
Date de construction	1974	1971	1971	1992
Typologie de l'habitat	individuels groupés en RDC	5 Collectifs en R+1	4 Collectifs en R+3 et R+4	Individuels groupés en R+1
Nombre de logements	61	35	73	31
Typologie des logements	61 T1b	6 T2, 15 T3, 11 T4, 3 T5	2 T1B, 17 T2, 31 T3, 22 T4.	20 T5 et 11 T6
nombre d'occupants	63	100	175	168
Surface totale SHON	61 x 37 = 2257 m <sup>2</sup>	5 x 744 = 3 720 m <sup>2</sup> 5 x 73 = 365 m <sup>2</sup>	7356 m <sup>2</sup>	3776
SHON parties communes	0			0
SHON logements	T1b : 37 m <sup>2</sup>	T2 : 58.5 - 73 m <sup>2</sup> T3 : 86.5 - 89 - 105 m <sup>2</sup> T4 duplex : 129 m <sup>2</sup> T4 : 86.5 - 105 m <sup>2</sup> T5 : 105 - 119 m <sup>2</sup>	T1 : 43 m <sup>2</sup> - 61m <sup>2</sup> T2 : 80 m <sup>2</sup> - 74 m <sup>2</sup> -55 m <sup>2</sup> T3 : 80m <sup>2</sup> - 86m <sup>2</sup> - 93m <sup>2</sup> T4 : 86m <sup>2</sup> - 90m <sup>2</sup> -98m <sup>2</sup> -114m <sup>2</sup> -128m <sup>2</sup> T5 : 114m <sup>2</sup>	T5 : 114 m <sup>2</sup> T6 : 136 m <sup>2</sup>
Surfaces extérieures	terrasse couverte: 4,7 m <sup>2</sup>	terrasses privatives en RDC et balcons à l'étage		Jardins privatifs
Balcon, terrasses, jardins	jardins clos= 92 m <sup>2</sup>			Garage : 21.4 m <sup>2</sup>
Surfaces annexes	cellier extérieur: 4 m <sup>2</sup>	cellier dans bâtiment annexe	cellier en rez de chaussée	
Caves, garages, cellier				
Occupation	"programme loyer réduit"	"transit"	"programme social relogé"	loyer PLA ordinaire neuf
Plafond du loyer (surface corrigée)	34, 66 € m <sup>2</sup> / an	35, 66 € m <sup>2</sup> / an	35, 66 € m <sup>2</sup> / an	46,71 € m <sup>2</sup> / an
Loyer moyen mensuel	220 € / mois	T2: 276 € mois T3: 316 € mois T4: 365 € mois T5: 482 € mois	T1 bis: 195 € / mois T2: 235€ / mois T3: 300 € / mois T4: 357 € / mois	T5: 556 € / mois T6: 532 € / mois
Charges	eau: env 12€, autres: env 20€	eau: env 2 €, autres: env 2 €	eau: 20 €, chauff 26 à 66 €, autres: env 32 à 75 €	eau: env 40€, autres: env 45€
Dépenses à la charge du locataire	chauffage individuel gaz	eau chaude sanitaire eau froide et chauffage	eau chaude sanitaire eau froide et chauffage	ECS et chauffage individuel gaz
Charges comprises				eau froide
Travaux réalisés 2004-2011	réseaux, démaquage, avant toits et bandeaux en PVC, ravalements, peintures, volets.	clôtures, haies, interphones, portes hall, boîtes aux lettres, peinture cage d'escalier, local ménage, ravalement façades, réfection des terrasses	interphones, portes hall, boîtes aux lettres, peinture escaliers, trottoirs, abri conteneurs, remplacement menuiseries, étanchéité terrasses, chaudières, celliers en RDC, électricité à chaque relocation	peinture clôtures métalliques, boîtes aux lettres, volets roulants, peintures portes, nettoyages murs pignon, bavettes alu et démaquage, traitement termites, chaudières et VMC
total travaux	274 569€	280 593€	314 193€	173 206€
total / appartement / mois	54€	95€	52€	67€
total / m2 / an	15€	9€	5€	6€
travaux programmés 2011-2021	mise en place compteurs individuels, peintures boiseries et démaquage	peinture zones de stationnement, sols des halls	réfection terrasses avec garde-corps, fin remplacements menuiseries PVC, isolation par l'extérieur pignon amiante	amélioration portillons, démaquage
total travaux	162 177€	20 000€	287 500€	30 000€



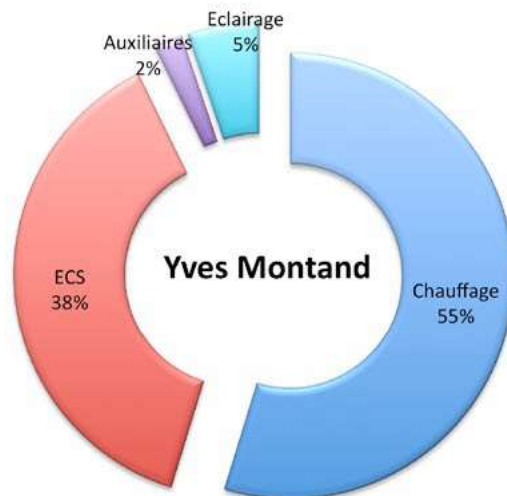
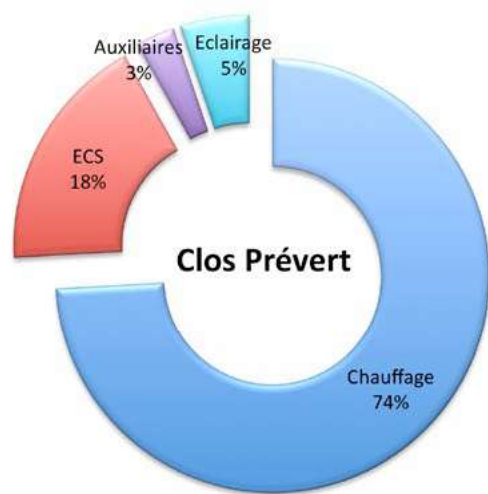
Un diagnostic thermique de type TH CE a été mené par Ingerop sur les résidences du quartier, par type de bâtiment. ( voir annexe au présent document) Les étiquettes et répartitions de consommation ci dessous résumant schématiquement les résultats de ce diagnostic.

- Bâtiments A à E (clos Prévert)
- Bâtiments H à K (Yves Montand)
- Résidence Lafayette
- RPA

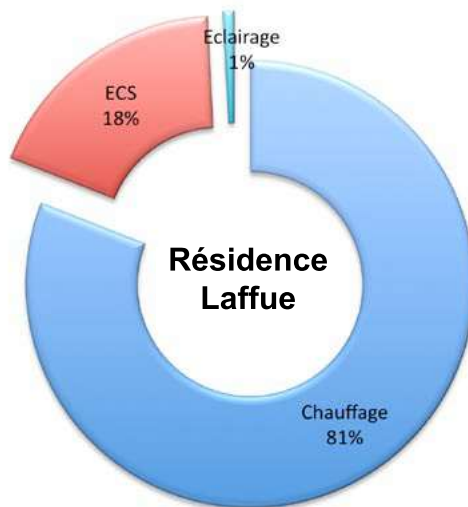
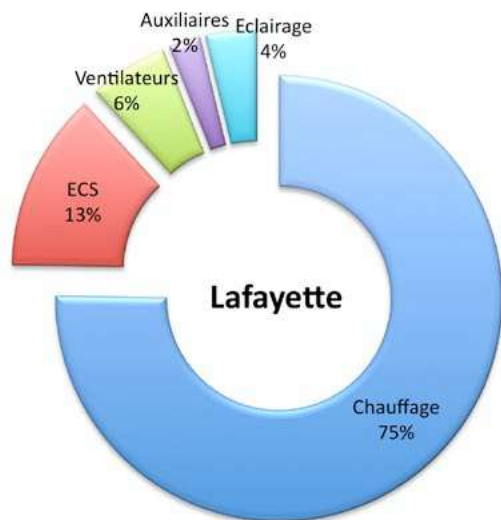




- Bâtiments A à E (clos Prévert)
- Bâtiments H à K (Yves Montand)



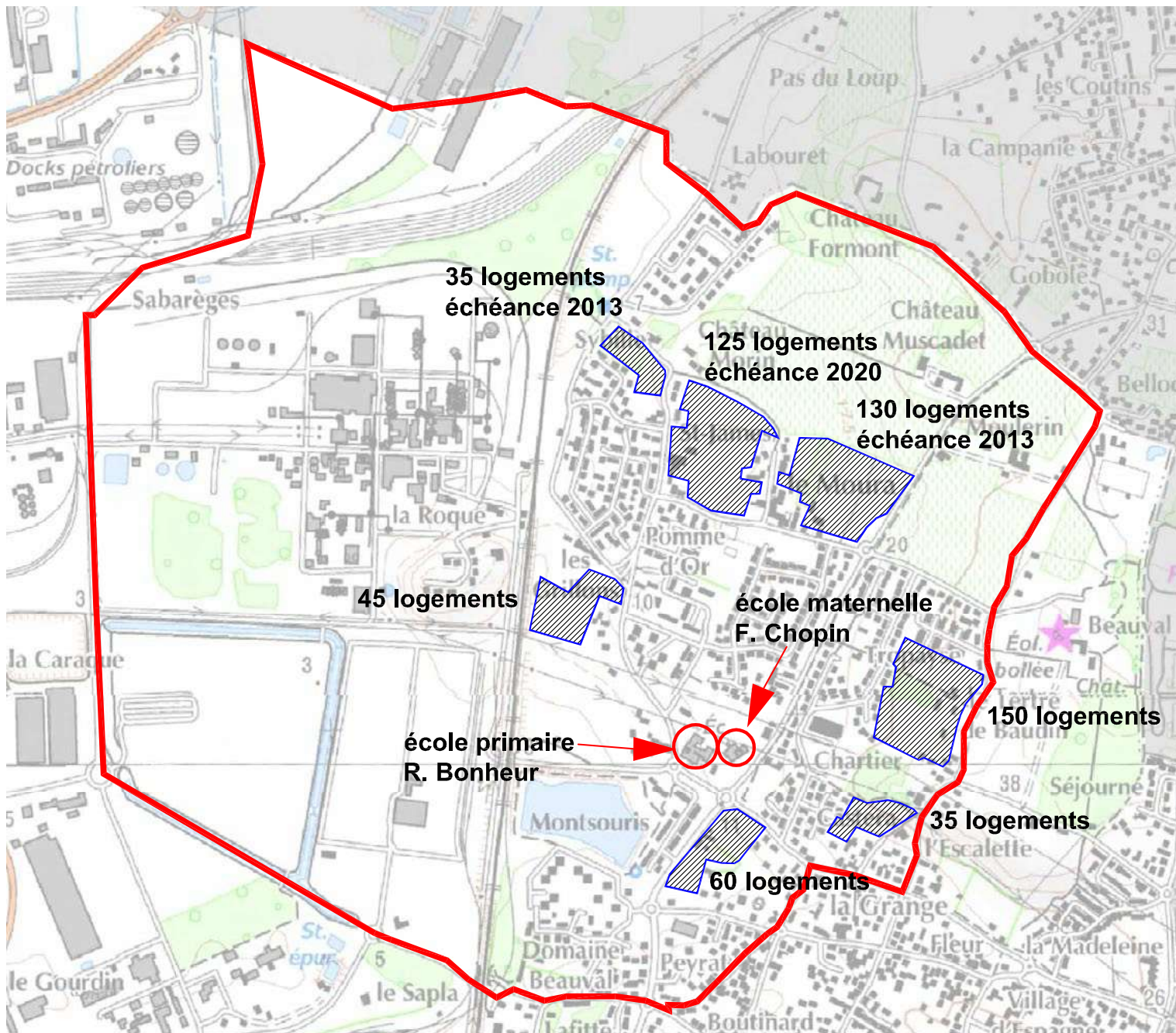
- Résidence Lafayette
- Résidence Laffue



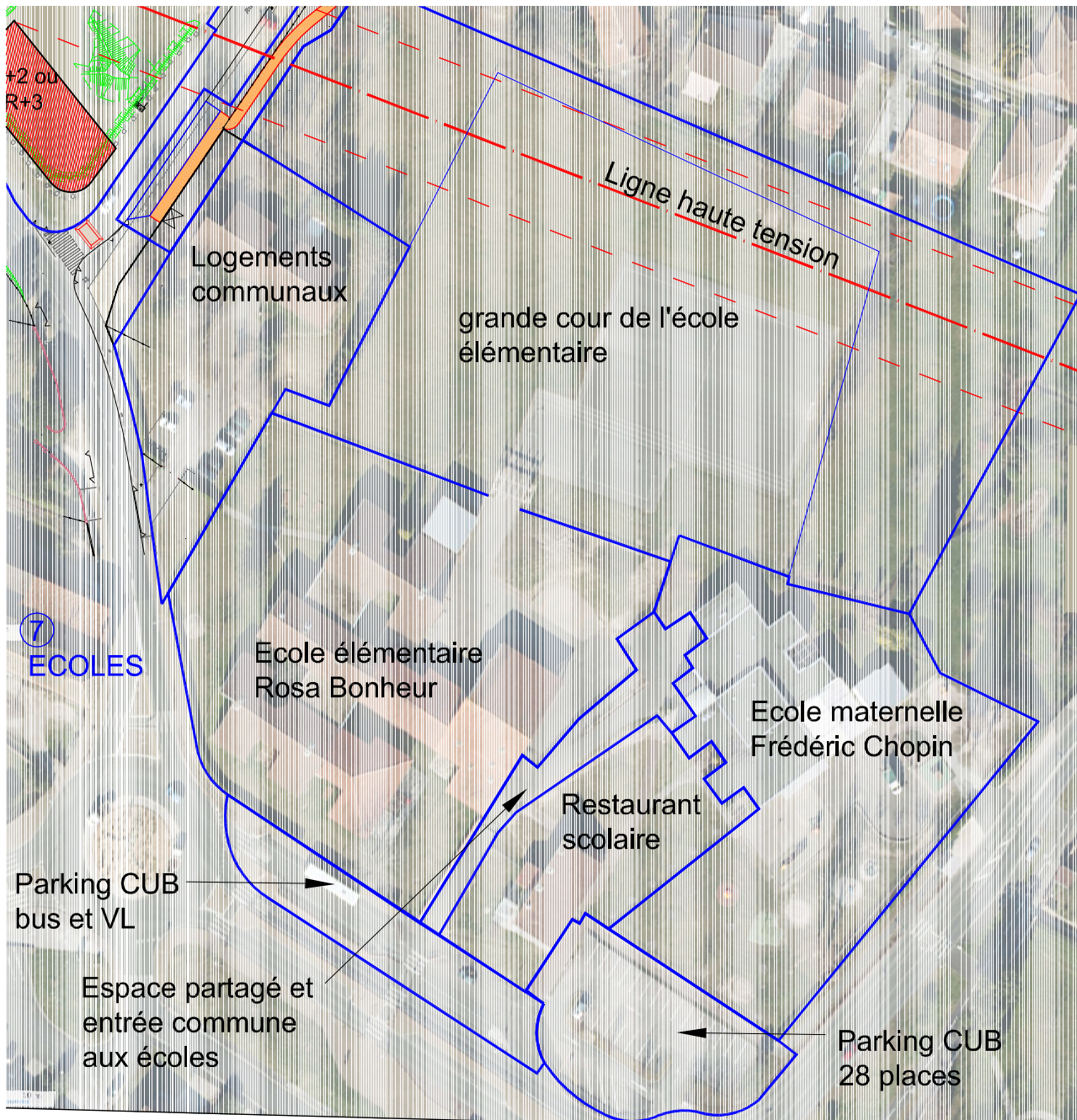


## 1-3 Diagnostic sur les écoles









Deux écoles bien desservies par un axe intercommunal



Salle de jeux école Chopin



Préau école Chopin



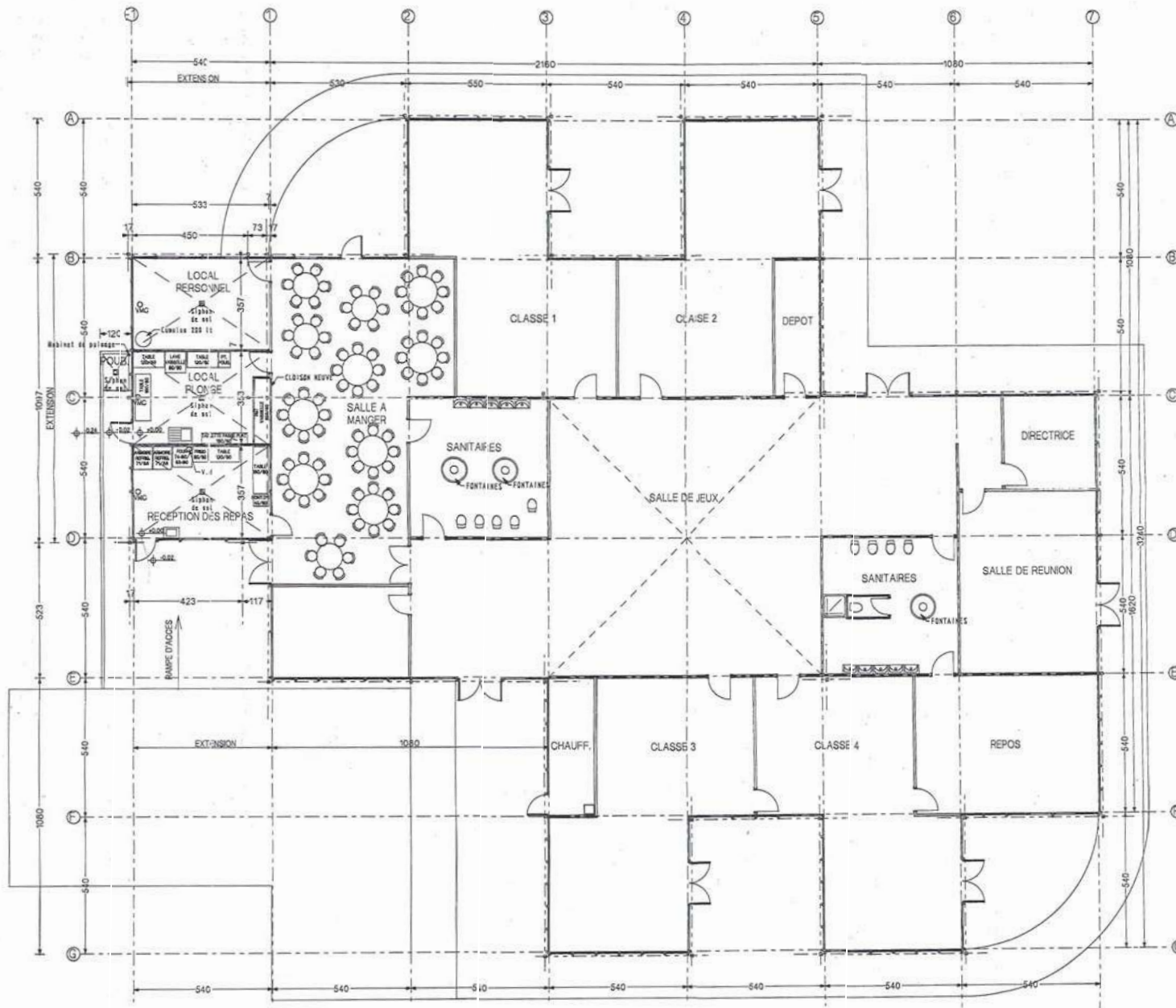
Préau école Rosa Bonheur



Classe école Rosa Bonheur

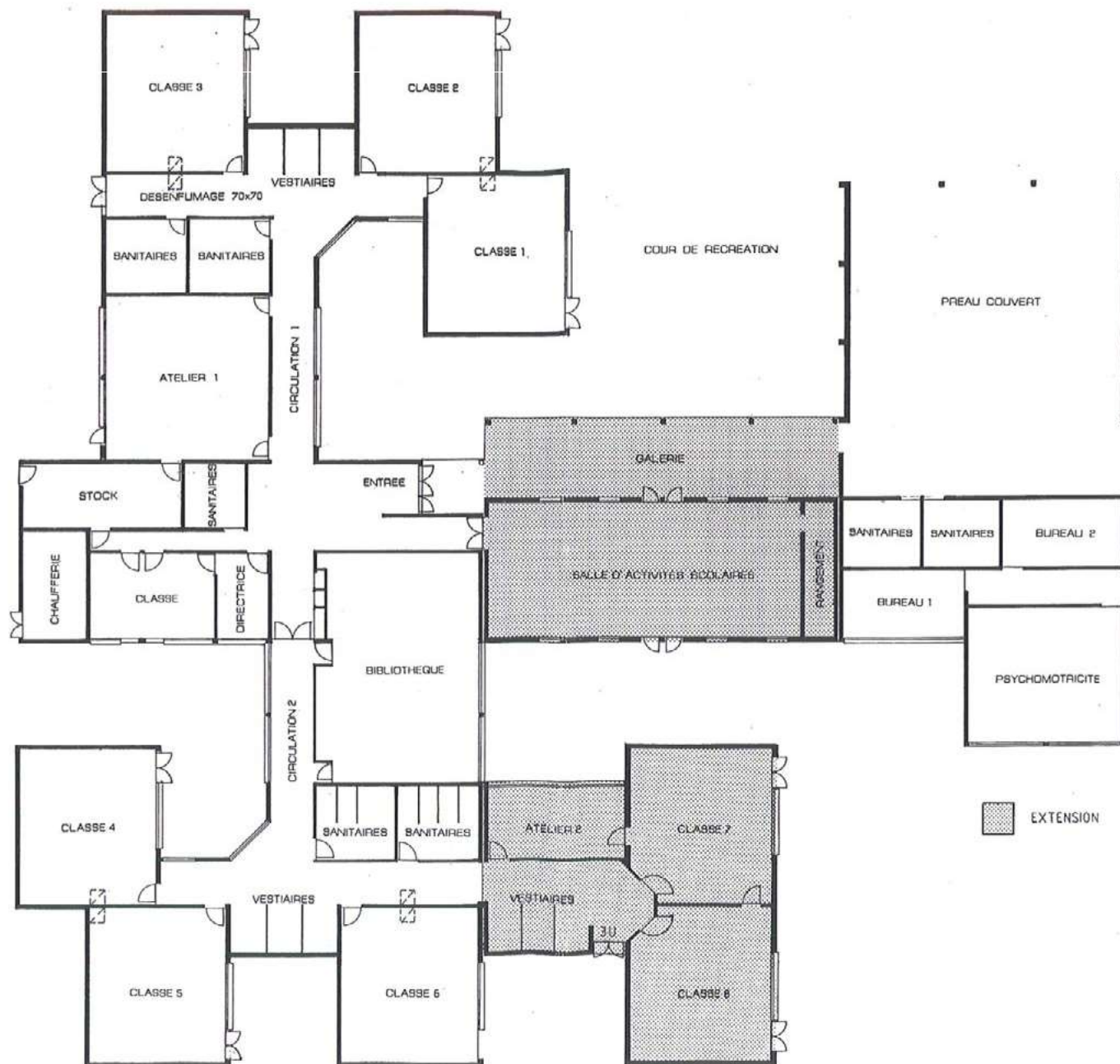


## Plan



## Programme

Ecole maternelle F. Chopin	surfaces utiles m <sup>2</sup>
Classe 1	63
Classe 2	63
Classe 3	63
Classe 4	63
Salle de jeux	117
Dépôt	10
Repos	39,6
Bureau directrice	13,5
Bureau entrée	19
Salle de réunion	39
Sanitaire 1	29
Sanitaire 2	29
Salle à manger	80
Réception des repas	19
Local plonge	19
Local personnel	19
dégagement	35,8
Chaufferie	10
<b>Total</b>	<b>731</b>



## Programme

Ecole élémentaire R. Bonheur	surfaces utiles m <sup>2</sup>
entrée	13
Bureau directrice	12
Classe/ B. Directrice	28
Stock	28,5
Dégagement/entrée	51
Classe 1	56
Classe 2	56
Classe 3	56
Atelier 1	70,5
Vestiaires classes 1, 2 et 3	13,5
Sanitaires classes 1, 2 et 3	33
Circulation 1	67,5
Classe 4	56
Classe 5	56
Classe 6	56
Bibliothèque	94
Vestiaires classes 4, 5 et 6	13,5
Sanitaires classes 4, 5 et 6	33
Circulation 2	86
Classe 7	56,5
Classe 8	56,5
Atelier 2	25,5
Vestiaires classes 7 et 8	14
Salle d'activités scolaires	107
Rangement/salle d'activités	11
Bureau 1	20,5
Bureau 2	21
Psychomotricité	54,5
Dégagement/ Bureaux	13
Sanitaires/ Préau	27

<b>Total</b>	<b>1286</b>
--------------	-------------

Gallerie couverte extérieure	71
préau	228
<b>Total surf. Ext. Couvertes</b>	<b>299</b>



Adresse : Ecole Maternelle Frédéric Chopin + Ecole Rosa Bonheur Rue Fénelon 33530 BASSENS  
 Bâtiment entier     Partie de bâtiment (à préciser) :  
 SHON : 3334 m<sup>2</sup>

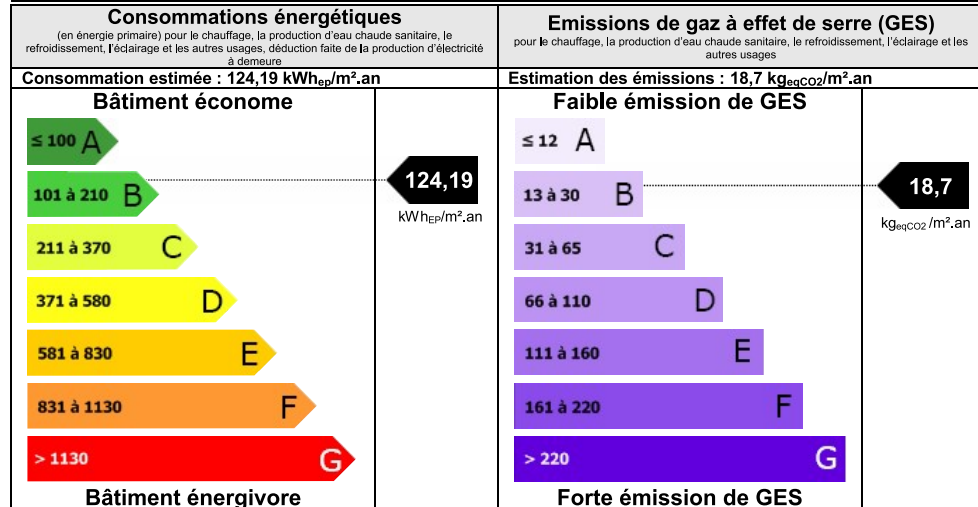
Propriétaire :  
 Nom : Mairie de Bassens  
 Adresse : Avenue Jean Jaurès 33530 BASSENS

Gestionnaire (s'il y a lieu) :  
 Nom :  
 Adresse :

**B CONSOMMATIONS ANNUELLES D'ENERGIE**

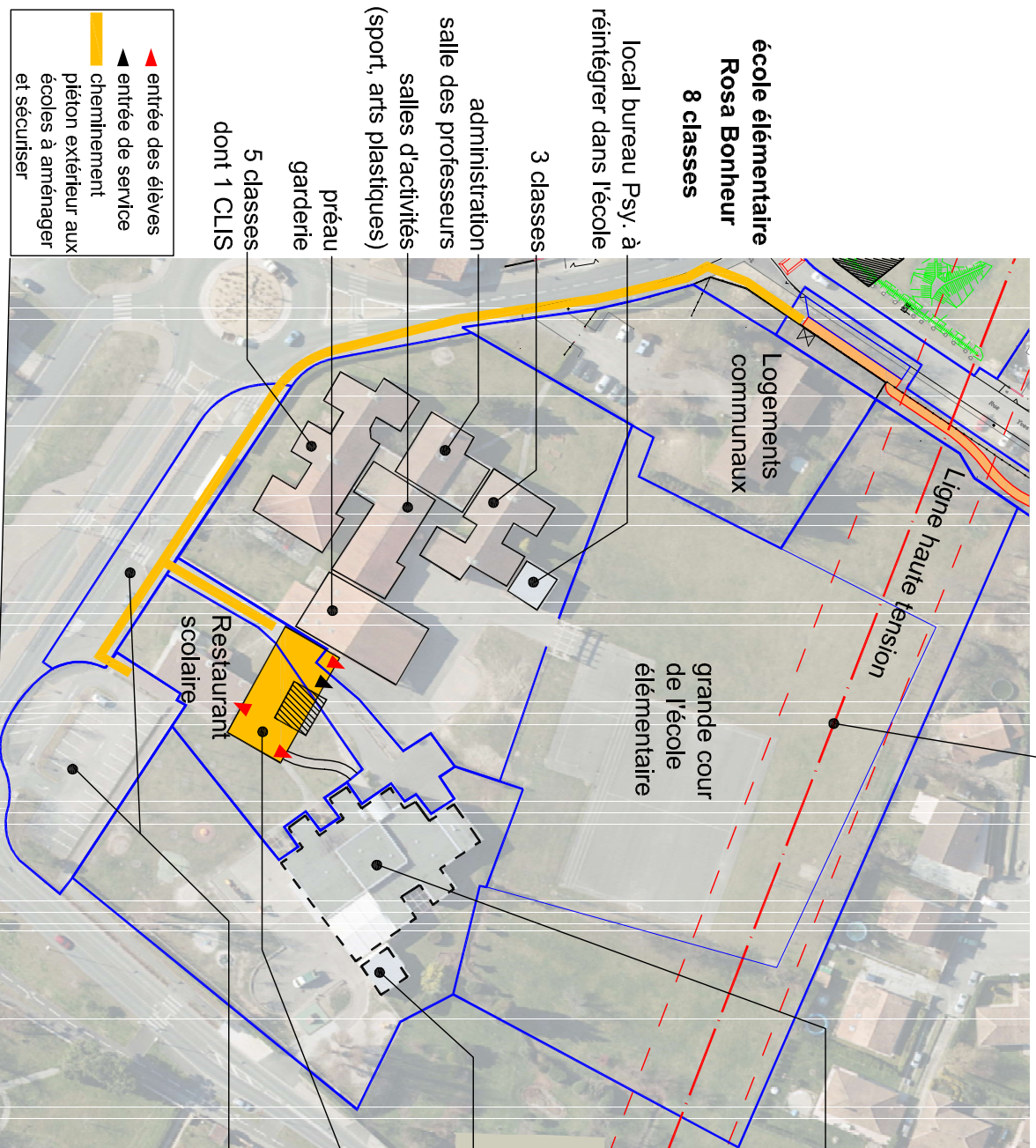
Période de relevés de consommations considérée : du 01/11/2005 au 01/11/2008

	Consommations en énergies finales (détail par énergie en kWh <sub>EP</sub> )	Consommations en énergie primaire (détail par énergie en kWh <sub>EP</sub> )	Frais annuels d'énergie En € (TTC)
<b>Bois, biomasse</b>			
<b>Electricité</b>	Electrique 66482,67	171525,27	6 023,33 €
<b>Gaz</b>	Gaz naturel 242520,27	242520,27	10 040,34 €
<b>Autres énergies</b>			
<b>Production d'électricité à demeure</b>			
<b>Abonnements</b>			629,83 €
<b>TOTAL</b>		414045,55	16 693,50 €



### CONSOMMATION ENERGIE 2009-2010-2011

	EAU M3			ELECTRICITE Kwh			GAZ Mwhpcs		
	mars 2009 à février 2010	mars 2010 à février 2011	mars 2011 à février 2012	2009	2010	2011	oct 2008/ mai 2009	oct 2009/ mai 2010	oct 2010/ mai 2011
ECOLE F. CHOPIN	441	437	373	64 523	66 592	63 864	82 180	76 556	62 012
ECOLE ROSA BONHEUR	482	446	631				211 437	216 649	201 206



étudier les possibilités d'enfouissement de la ligne haute tension et le ré-aménagement de la cour

**école maternelle Frédéric Chopin 4 classes**

- étudier trois options:
- rénovation lourde
- démolition et intégration de l'école maternelle au bâtiment de l'école primaire
- reconstruction sur le même site d'une nouvelle école maternelle

Les enjeux concernant les écoles sont:

- adaptation des locaux aux besoins: estimation des effectifs, en fonction des projets d'habitat, et des phases de renouvellement urbain du quartier Prévêrt. On compte actuellement 8 classes pour 190 élèves en primaire (24 par classe) et 4 classes pour 82 élèves en maternelle (20 par classe). L'hypothèse du regroupement en un seul groupe scolaire peut être envisagée.

- démolition du bâtiment garderie (intégration dans l'école)

- mutualisation des restaurants scolaires: actuellement il existe deux restaurants alimentés en liaison froide.
- intégration dans les bâtiments de divers locaux préfabriqués mal isolés (garderie maternelle, bureau psychologue).

- création d'une placette commune avec abri (entrées des écoles)

- réalisation d'un seul service de garderie scolaire (30 élèves accueillis aujourd'hui en deux endroits).

- Places disponibles sur le parking CUB et ville : 40
- Nombre de voitures comptées: 120 au maxi
- Favoriser le déplacement piétons (PEDIBUS) depuis les quartiers proches

- aménagement de la grande cour (avec mise à disposition du plateau d'évolution comme à François Villon).
- création d'une placette piétonne aux entrées des écoles maternelle et élémentaire, avec porche abrité.

**Les enjeux de recomposition du groupe scolaire**

## **ANNEXE 10 : ETUDE DE FAISABILITE**







**ÉTUDE DE FAISABILITÉ NIVEAU ESQUISSE  
ILOTS 3A- 3B ET 4B**

**OPÉRATION QUARTIER PRÉVERT À BASSENS**

**MARS 2018 INDICE B**



**Christophe Libault - architecte dplg - urbaniste opqu**

23 Avenue de la Marne 33 700 MÉRIGNAC / Tél : 05.56.24.70.70 / nechtan@free.fr

**Médhat Mabsout - architecte dplg**

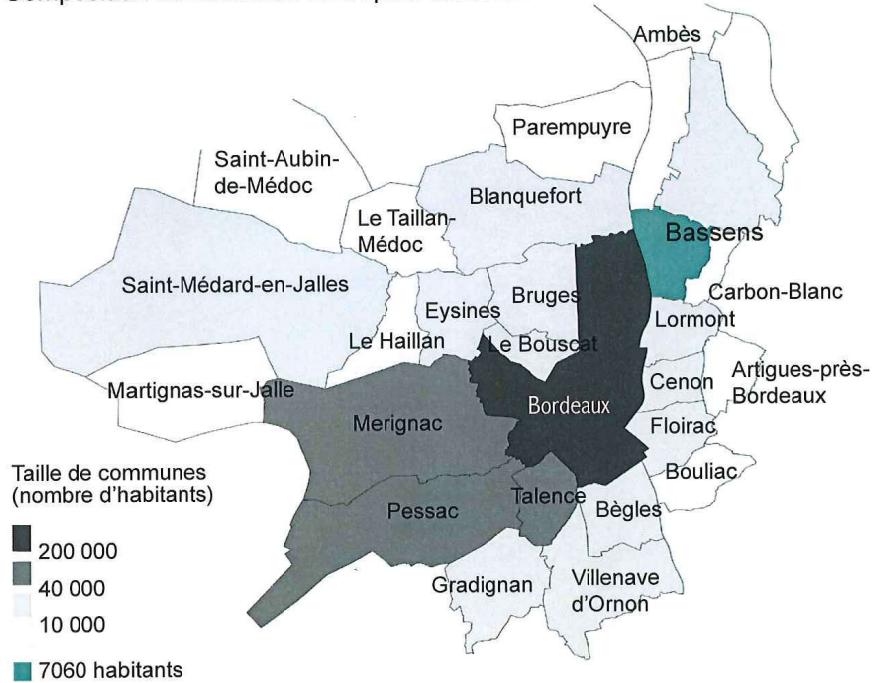
26 r Mattéoli, 33400 TALENCE / Tél : 06 88 45 27 27 / medhat.mabsout@free.fr

## Contexte de l'étude

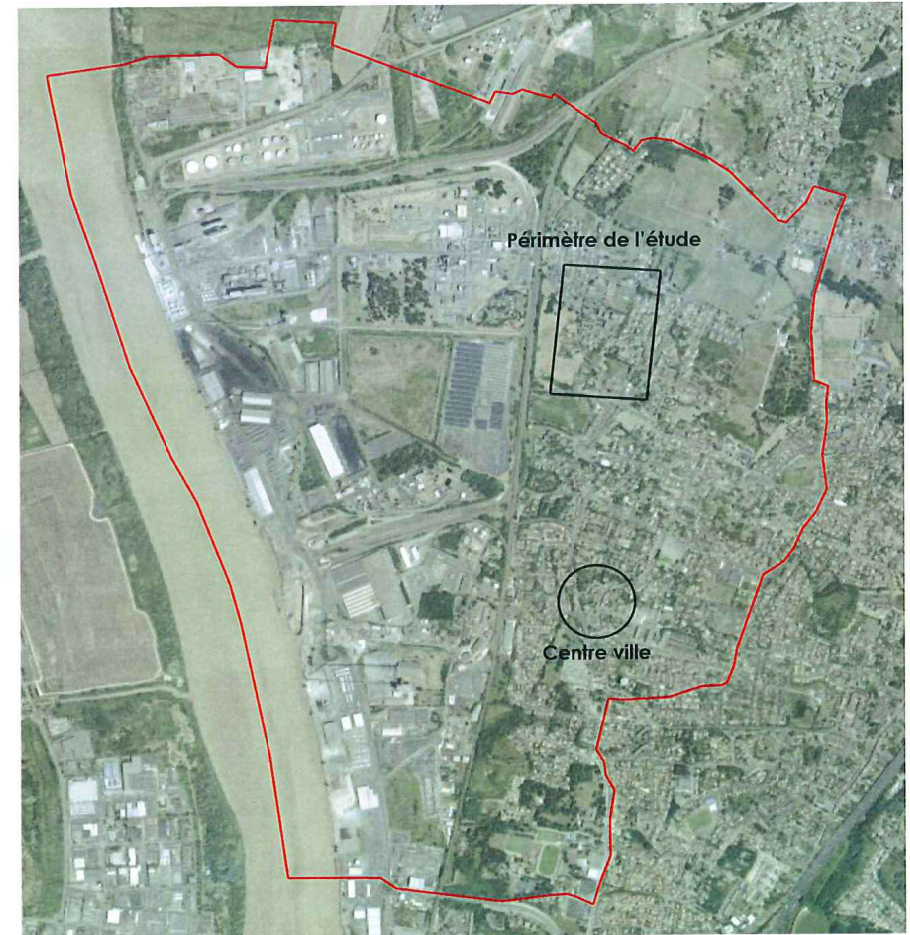
**1**



Composition de Bordeaux Métropole selon la taille des communes



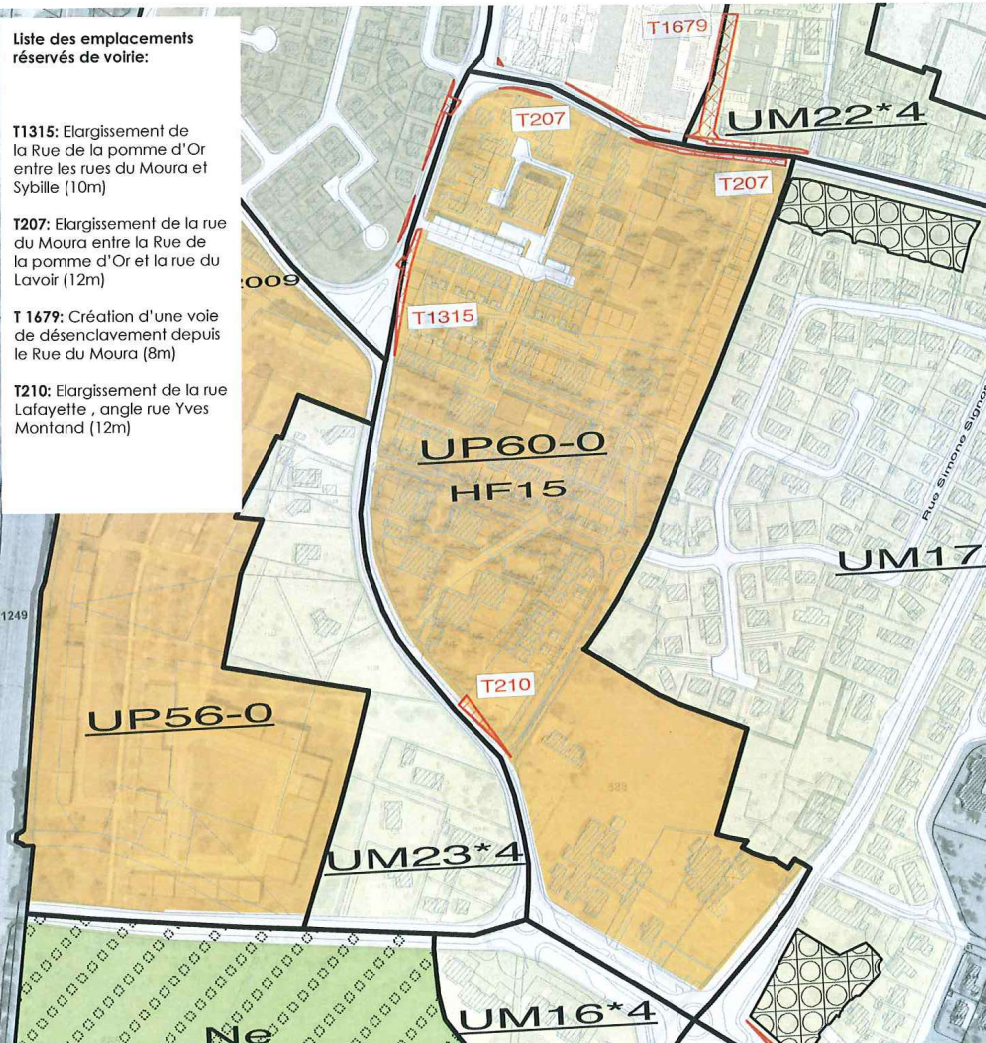
Bassens, commune de la rive droite de la métropole de Bordeaux











Liste des emplacements réservés de voirie:

**T1315:** Elargissement de la Rue de la pomme d'Or entre les rues du Moura et Sybille (10m)

**T207:** Elargissement de la rue du Moura entre la Rue de la pomme d'Or et la rue du Lavoir (12m)

**T 1679:** Création d'une voie de désenclavement depuis le Rue du Moura (8m)

**T210:** Elargissement de la rue Lafayette , angle rue Yves Montand (12m)

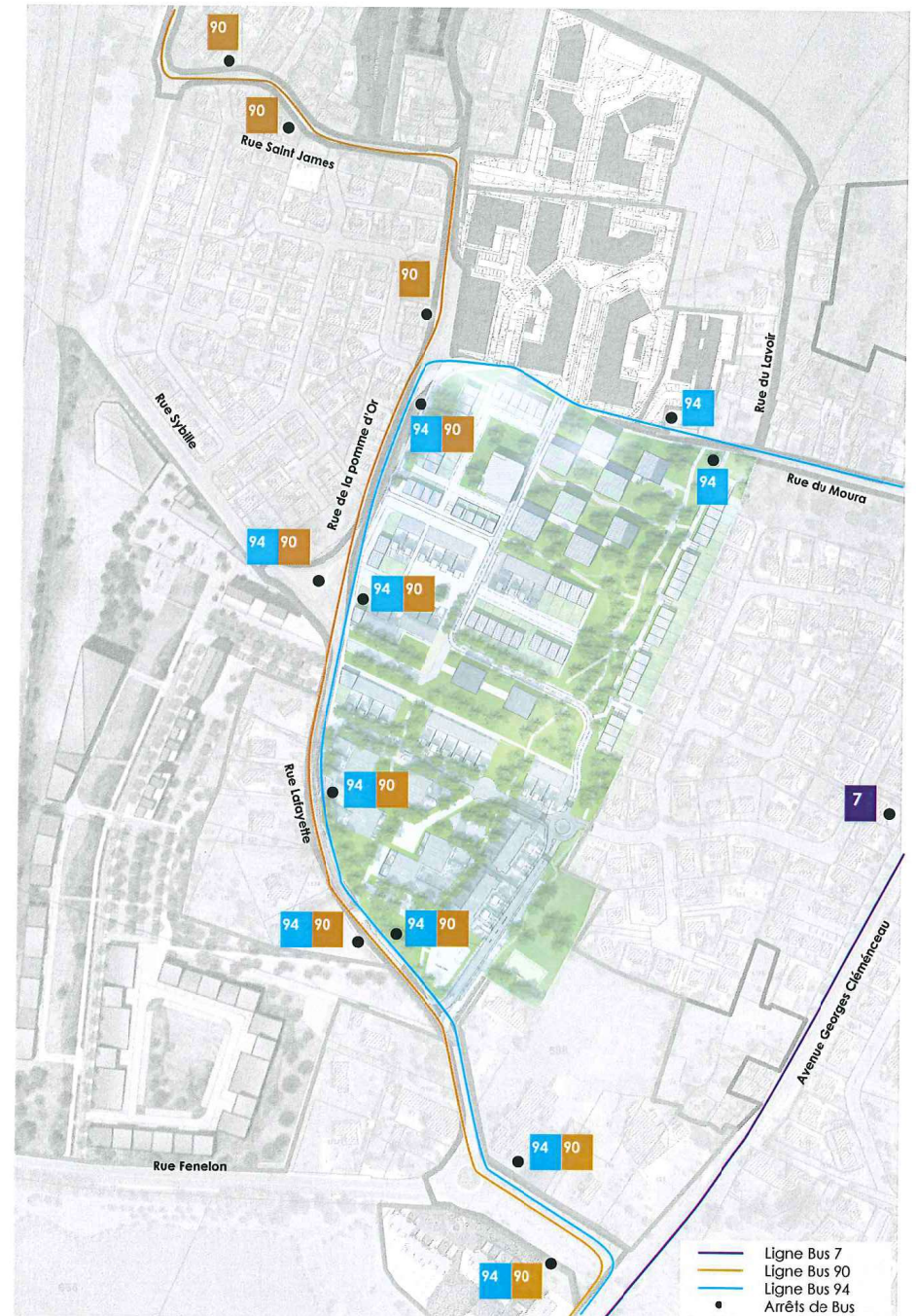
Règlementation du PLU pour la zone UP60-0 :  
Les règles qui s'appliquent aux constructions sont peu contraignantes .

**2.2.1. Constructions, installations et aménagements neufs**

<b>Emprise bâtie (EB)</b>	Non réglementée
<b>Recul (R)</b>	R ≥ 0
<b>Retrait latéral (L1) Retrait fond parcelle (L2)</b>	L1 et L2 ≥ 0
<b>Espace en pleine terre</b>	Non réglementé
<b>Hauteur façade (H<sub>f</sub>)</b>	H <sub>f</sub> indiquée au plan de zonage



# PLAN DES DÉPLACEMENTS BUS TBM



# PLAN DES DÉPLACEMENTS PROJÉTÉS

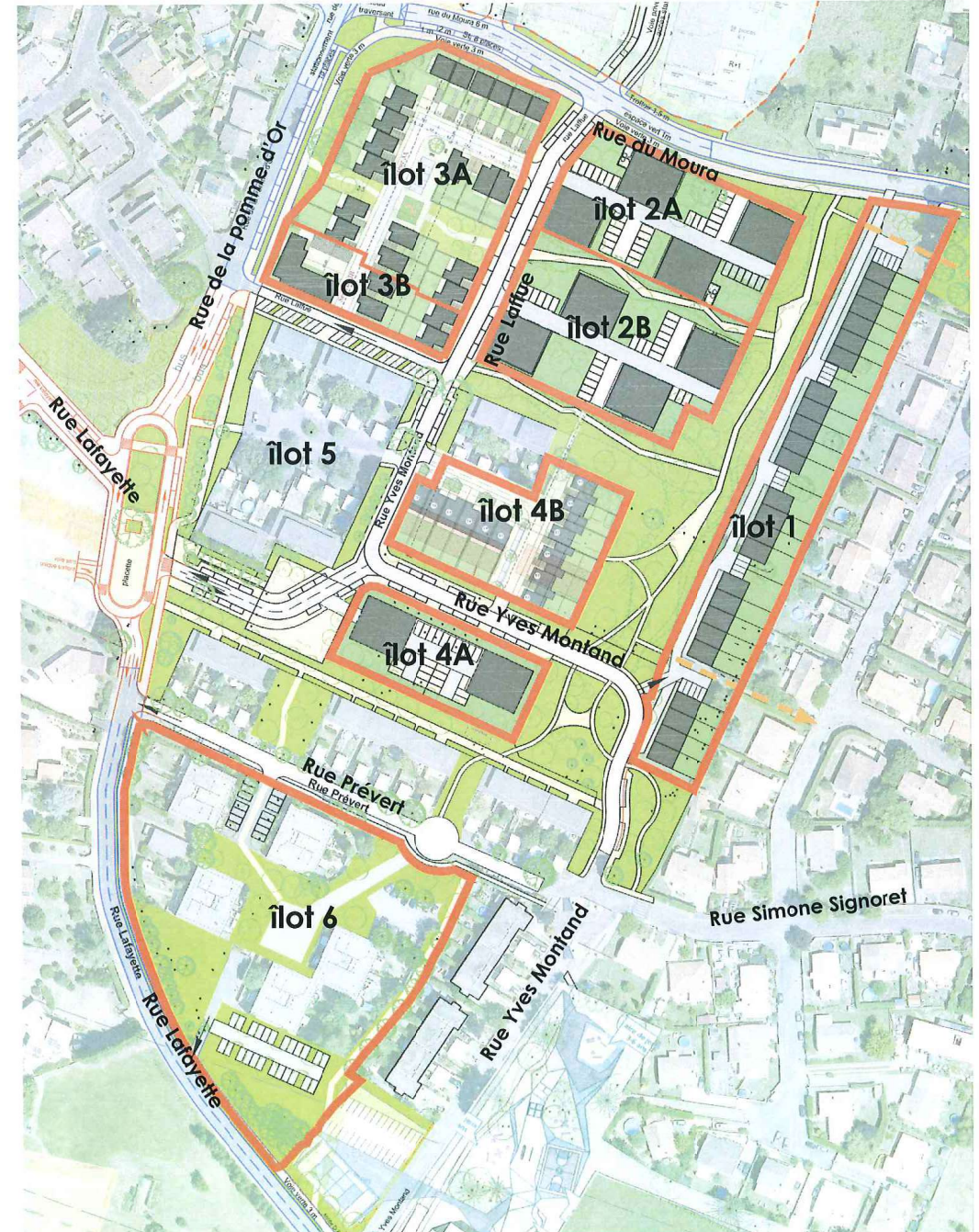








# COMPOSITION DES ÎLOTS



## Faisabilité îlots 3A, 3B et 4B

**2**





Secteur 3A - 3B	
Plan masse avant réunion	
<b>Secteur 3A</b>	
Statut	Accession sociale individuel
Surface totale	4980 m <sup>2</sup>
Programme	20 logements 8 T3 - 12 T4
Stationnement	40 places  20 garages 20 extérieures
Parcelles	6 parcelles de 175 m <sup>2</sup> 2 parcelles de 155 m <sup>2</sup> 6 parcelles de 185 m <sup>2</sup> 6 parcelles de 175 m <sup>2</sup>
Surface totale parcelles	3520 m <sup>2</sup>
Surface voiries	800 m <sup>2</sup>
Surface espaces aménagés	660 m <sup>2</sup>
<b>Secteur 3B</b>	
Statut	Locatif social individuel et semi individuel
Surface totale	1500 m <sup>2</sup>
Programme	12 logements 8 T2 - 2 T3 - 2 T4
Stationnement	16 places 4 garages 12 extérieures
Parcelles	2 parcelles de 165 m <sup>2</sup> 2 parcelles de 155 m <sup>2</sup> 1 parcelle de 550 m <sup>2</sup>
Surface totale parcelles	870 m <sup>2</sup>
Surface voiries	160 m <sup>2</sup>
Surface espaces aménagés	- m <sup>2</sup>

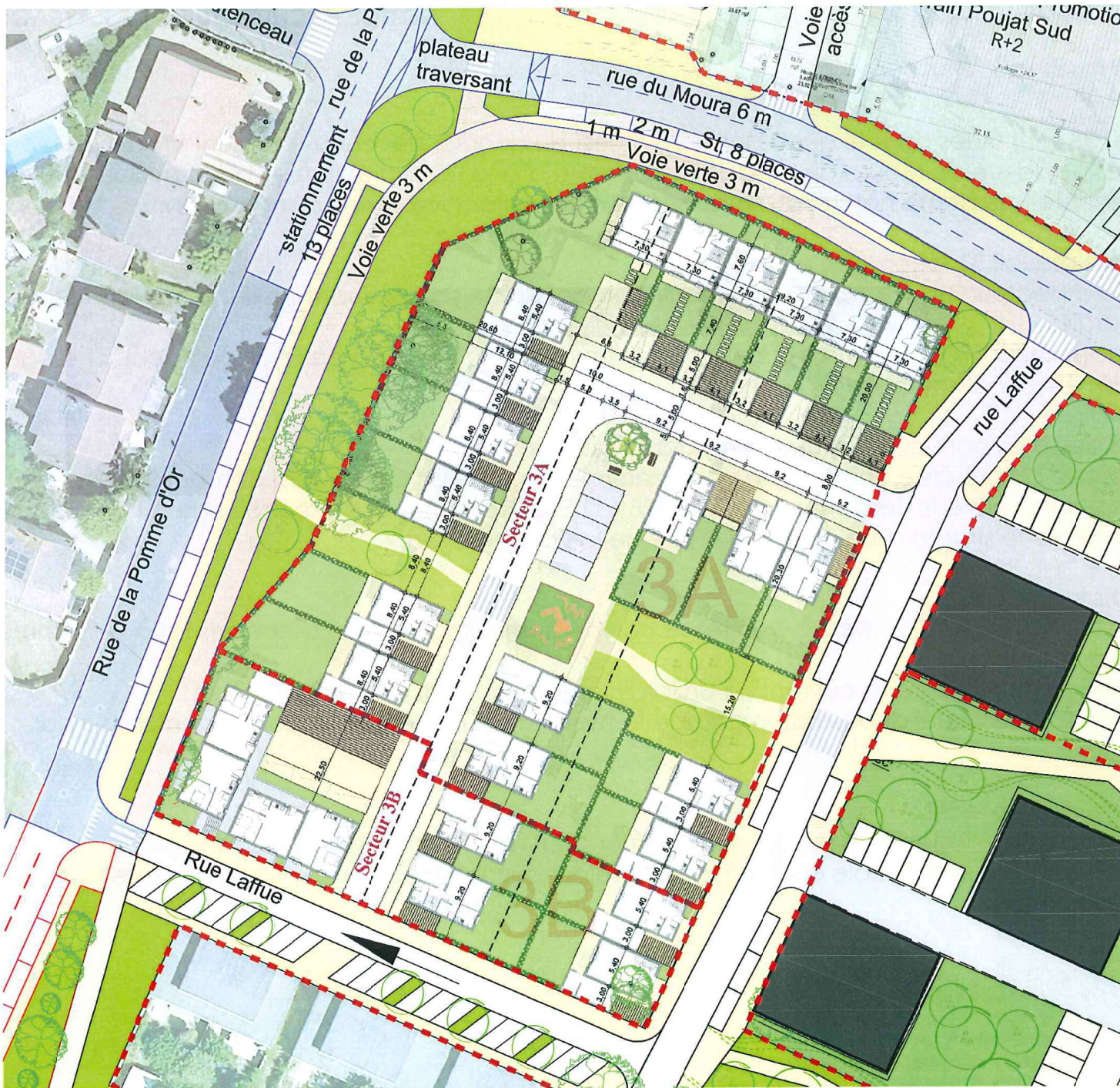




Secteur 3A - 3B	
Plan masse après réunion	
<b>Secteur 3A</b>	
Statut	Accession sociale individuel
Surface totale	4980 m2
Programme	19 logements 8 T3 - 11 T4
Stationnement	40 places 19 garages 19 extérieures
Parcelles	6 parcelles de 175 m2 2 parcelles de 155 m2 5 parcelles de 185 m2 6 parcelles de 175 m2
Surface totale parcelles	3335m2
Surface voiries	800 m2
Surface espaces aménagés	660 m2
<b>Secteur 3B</b>	
Statut	Locatif social individuel et semi individuel
Surface totale	1500 m2
Programme	12 logements 8 T2 - 2 T3 - 2 T4
Stationnement	16 places 4 garages 12 extérieures
Parcelles	2 parcelles de 165 m2 2 parcelles de 155 m2 1 parcelle de 550 m2
Surface totale parcelles	870 m2
Surface voiries	160 m2
Surface espaces aménagés	- m2







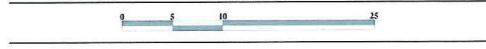
### Secteur 3A - 3B

### Secteur 3A

Statut	Accession sociale individuel
Surface totale	4980 m <sup>2</sup>
Programme	19 logements 8 T3 - 11 T4
Stationnement	40 places  19 garages 19 extérieures
Parcelles	6 parcelles de 175 m <sup>2</sup> 2 parcelles de 155 m <sup>2</sup> 5 parcelles de 185 m <sup>2</sup> 6 parcelles de 175 m <sup>2</sup>
Surface totale parcelles	3335 m <sup>2</sup>
Surface voiries	800 m <sup>2</sup>
Surface espaces aménagés	660 m <sup>2</sup>

### Secteur 3B

Statut	Locatif social individuel et semi individuel
Surface totale	1500 m <sup>2</sup>
Programme	12 logements 8 T2 - 2 T3 - 2 T4
Stationnement	16 places 4 garages 12 extérieures
Parcelles	2 parcelles de 165 m <sup>2</sup> 2 parcelles de 155 m <sup>2</sup> 1 parcelle de 550 m <sup>2</sup>
Surface totale parcelles	870 m <sup>2</sup>
Surface voiries	160 m <sup>2</sup>
Surface espaces aménagés	- m <sup>2</sup>





Les îlots 3A et 3B sont situés dans le quadrant Nord-Ouest du quartier de renouvellement urbain du Moura. Ils sont bordés par la rue du Moura au Nord, la rue Pomme d'or à l'Ouest et la rue Laffue au Sud et à l'Est. Le terrain présente une pente naturel du Nord au Sud avec un dénivelé de 2,50 m environ.

Le programme prévoit 31 logements en R+1:

- En partie Nord (secteur 3A), 19 logements accolés en accession sociale individuelle. Types T3 et T4, avec garages et jardins.
- En partie Sud(secteur 3B) 8 logements semi-collectif en locatif social, de type T2 uniquement. Et 4 logements accolés en locatif social de type T3 et T4.

Ces îlots sont desservis par une voie interne raccordée à la rue Laffue.

Un espace public arboré crée une césure verte centrale orientée Est Ouest. Il est composé en continuité des espaces plantés ouverts des îlots voisins 2A et 2B (à l'Est). Cette traversée se prolonge à l'Ouest pour rejoindre la voie verte structurante du quartier (rue de la Pomme d'Or).

Les logements individuels :

Ils sont organisés par ensembles de 2 à 6 unités accolées au maximum pour obtenir des façades rythmées à l'échelle d'un hameau.

Tous les séjours de ces logements ouvrent sur un jardin orienté au Sud, à l'est ou à l'Ouest.

Chaque logement individuel dispose d'un garage fermé et d'une place de stationnement sur sa parcelle.

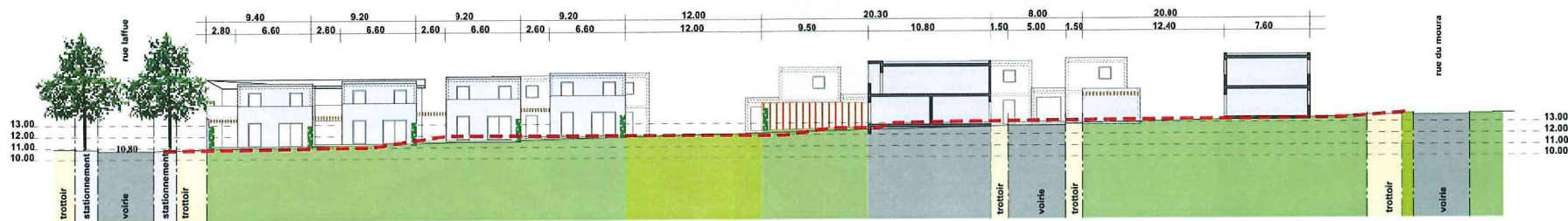
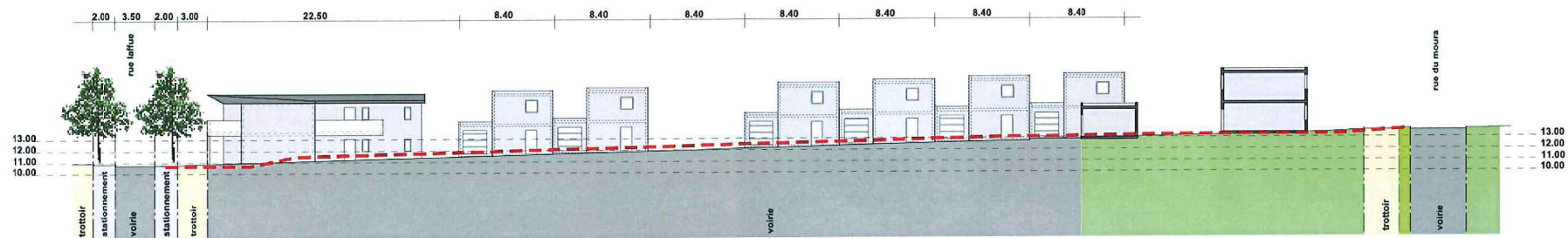
Les logements semi-collectif :

Ce petit ensemble de 8 logements regroupe 4 logements en rez-de-chaussée et 4 à l'étage.

Tous ces logements ont une double orientation. Leur séjour ouvrent à l'Est ou au Sud. A l'étage tous disposent d'un balcon.



# Secteurs 3A-3B Coupes

















Secteur 4B	
Plan masse	
Statut	Accession sociale individuel
Surface totale	3180 m <sup>2</sup>
Programme	12 logements 6 T4 - 6 T3
Stationnement	24 places 12 garages 12 extérieures 4 places visiteurs sur rue
Parcelles	6 parcelles de 200 m <sup>2</sup> 6 parcelles de 180 m <sup>2</sup>
Surface totale parcelles	2280 m <sup>2</sup>
Surface voiries	750 m <sup>2</sup>
Surface espaces aménagés	150 m <sup>2</sup>





**Secteur 4B**

**Plan des rez-de-chaussée**

**Programme construction**

**T3 avec garage**

Emprise sol	68,04 m2	408,24 m2
S.H.O.N.	88,80 m2	532,80 m2
Surface habitable	68,45 m2	410,70 m2
Garage	14,00 m2	84,00 m2
Abri de jardin	5,04 m2	30,24 m2

**T4 avec garage**

Emprise sol	66,78 m2	400,68 m2
S.H.O.N.	108,86 m2	653,16 m2
Surface habitable	81,38 m2	488,28 m2
Balcon	12,18 m2	97,44 m2
Garage	14,50 m2	87,00 m2

**Total logements**

<b>Emprise sol</b>	<b>808,92 m2</b>
<b>S.H.O.N.</b>	<b>1185,96 m2</b>
<b>Surface habitable</b>	<b>898,98 m2</b>





L'îlot 4B est situé en partie centrale du quartier de renouvellement urbain du Moura.  
Il est bordé par la rue Yves montand au Sud, la rue Laffue à l'Ouest, un projet de parc public à l'Est, et les résidences Laffue conservées au Nord.

Le programme prévoit 12 logement R+1, en accession sociale individuelle:

- 6 logements accolés de type T3 à l'Est.
- 6 logements accolés de type T4 au Sud.

Les 6 T3 ont une entrée sur rue, et un jardin orienté à l'Est sur le parc public.

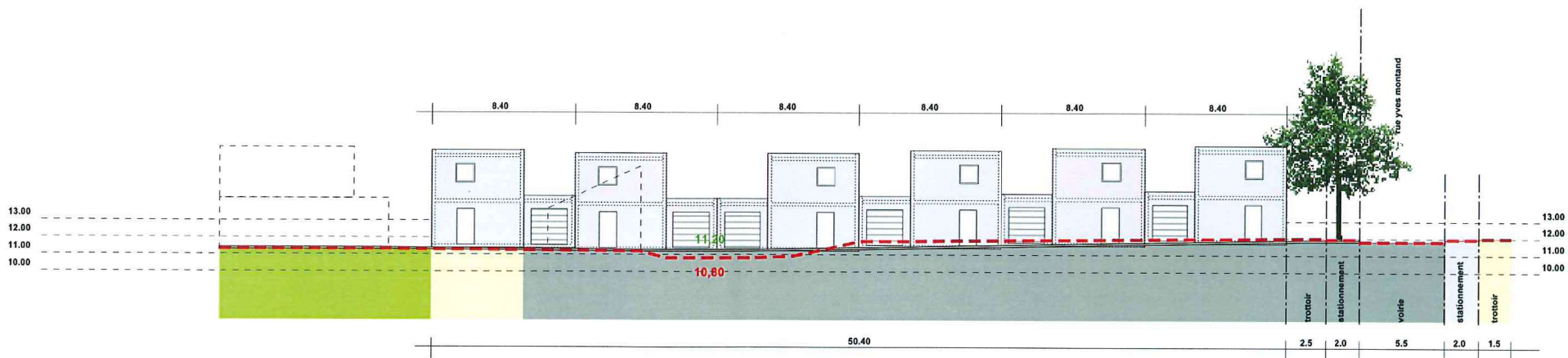
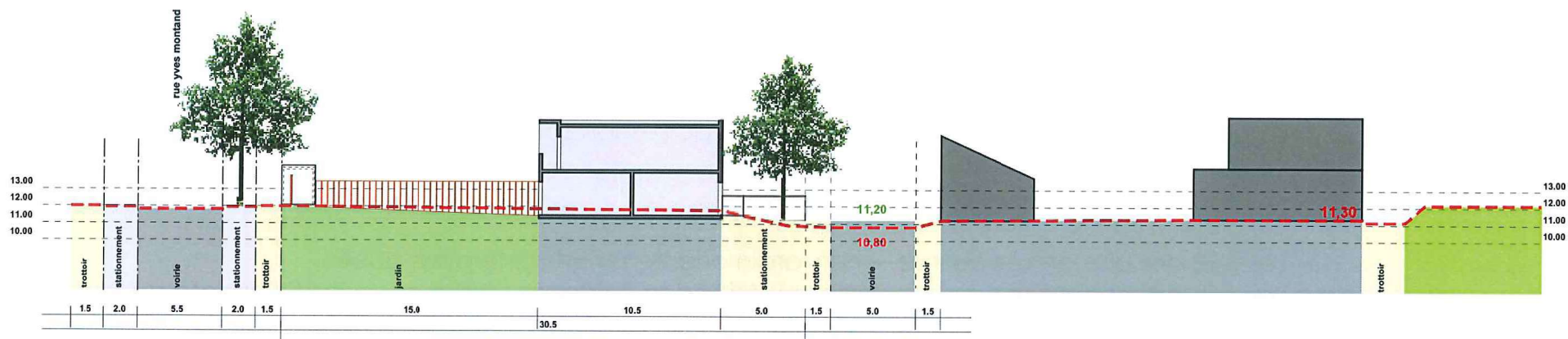
Les 6 T4 ont une entrée sur rue, face au résidence existante Laffue et un jardin orienté au Sud.

Ces 2 ensembles de 6 logements accolés développent des façades rythmées contenues. Les logements disposent d'une double orientation.

Tous les séjours de ces logements ouvrent sur un jardin orienté au Sud ou à l'Est.

Chaque logement dispose d'un garage fermé et d'une place de stationnement sur sa parcelle.

# Secteurs 4B Coupes



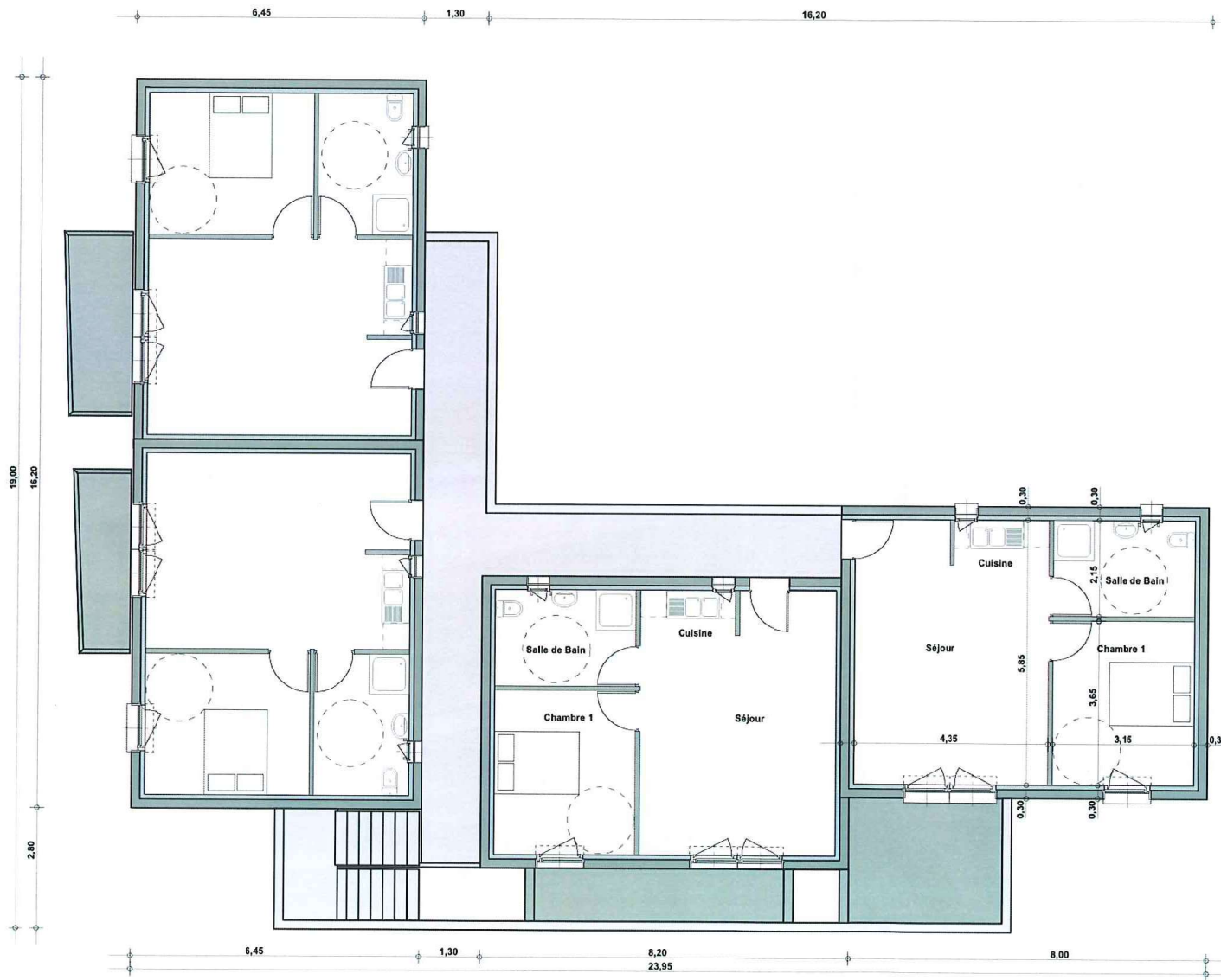












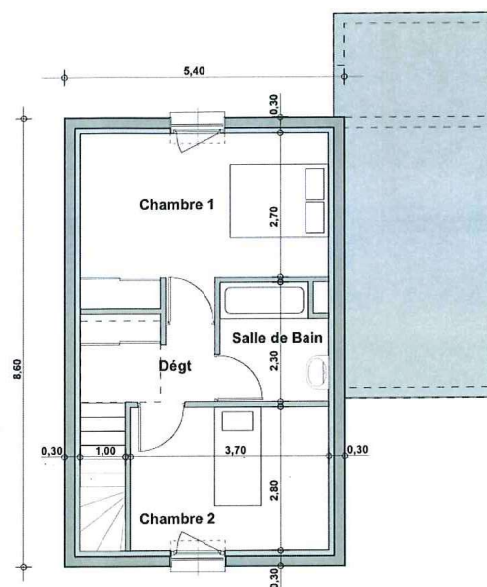
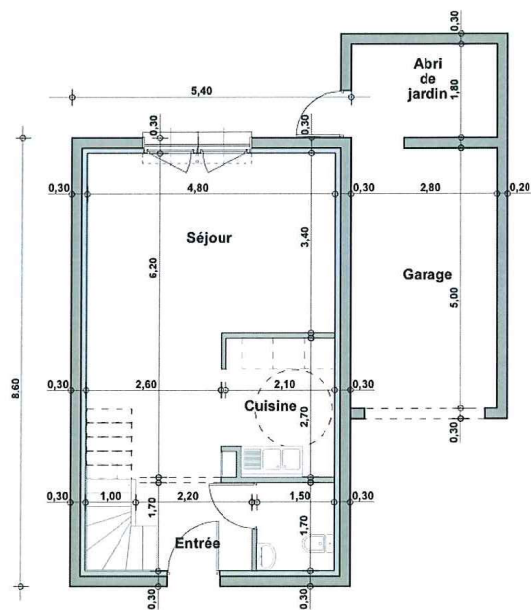
<b>Rez de Chaussée</b>	<b>43,74 m<sup>2</sup></b>
------------------------	----------------------------

Séjour - Cuisine	25,44 m <sup>2</sup>
Chambre	11,50 m <sup>2</sup>
Salle de Bains	6,80 m <sup>2</sup>

<b>Total 8 logements</b>	<b>349,92 m<sup>2</sup></b>
--------------------------	-----------------------------

<b>Circulations</b>	<b>37,00 m<sup>2</sup></b>
---------------------	----------------------------





<b>Rez de Chaussée</b>	<b>35,05 m2</b>
------------------------	-----------------

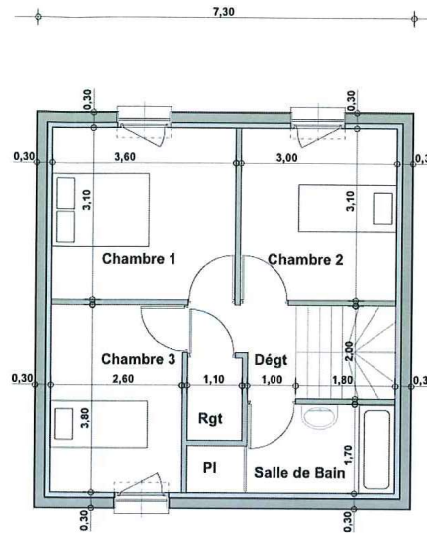
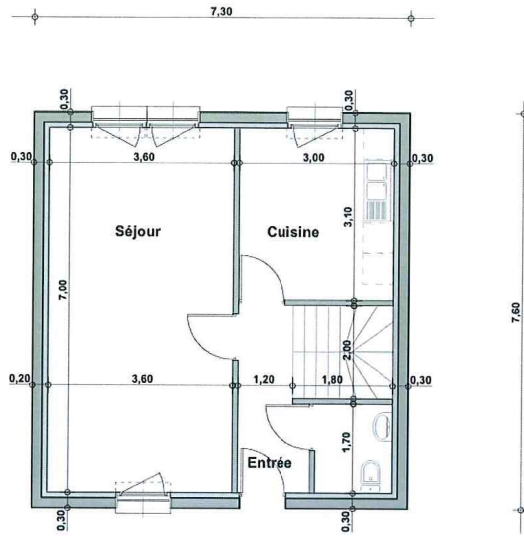
Entrée	3,40 m2
Séjour	23,60 m2
Cuisine	5,50 m2
W.C.	2,55 m2

<b>Etage</b>	<b>33,40m2</b>
--------------	----------------

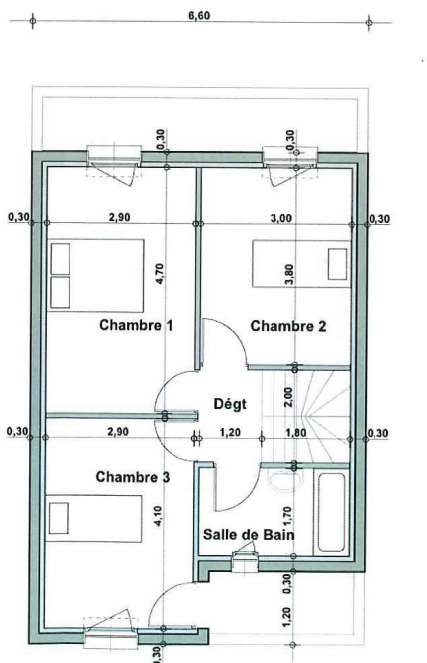
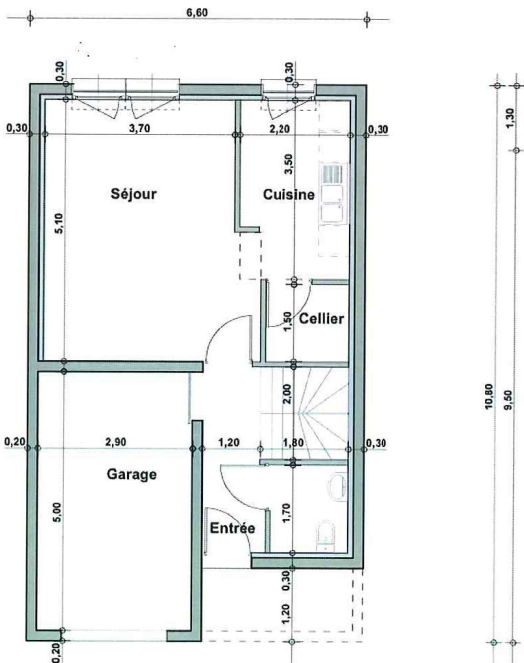
Chambre 1	12,96 m2
Chambre 2	10,36 m2
S.d.B.	4,83 m2
Pl.	1,80 m2
Dégagement	3,46 m2

<b>Total</b>	<b>68,45 m2</b>
--------------	-----------------

Garage	14,00 m2
Abri de jardin	5,04 m2



<b>Rez de Chaussée</b>	<b>41,95 m<sup>2</sup></b>
Entrée	4,90 m <sup>2</sup>
Séjour	25,20 m <sup>2</sup>
Cuisine	9,30 m <sup>2</sup>
W.C.	2,55 m <sup>2</sup>
<b>Etage</b>	<b>41,07 m<sup>2</sup></b>
Chambre 1	11,16 m <sup>2</sup>
Chambre 2	9,30 m <sup>2</sup>
Chambre 3	9,88 m <sup>2</sup>
S.d.B.	4,76 m <sup>2</sup>
Dégagement	3,00 m <sup>2</sup>
Rgt et Pl.	2,97 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>83,02 m<sup>2</sup></b>



**T4 avec garage**

<b>Rez de Chaussée</b>	<b>36,96 m<sup>2</sup></b>
Entrée	4,56 m <sup>2</sup>
Séjour	20,12 m <sup>2</sup>
Cuisine	7,30 m <sup>2</sup>
Cellier	2,40 m <sup>2</sup>
W.C.	2,55 m <sup>2</sup>
<b>Etage</b>	<b>44,42 m<sup>2</sup></b>
Chambre 1	13,63 m <sup>2</sup>
Chambre 2	11,40 m <sup>2</sup>
Chambre 3	11,89 m <sup>2</sup>
S.d.B.	5,10 m <sup>2</sup>
Dégagement	2,40 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>81,38 m<sup>2</sup></b>

Balcons	12,18 m <sup>2</sup>
Garage	14,50 m <sup>2</sup>